



volet urbanisme

PLAN DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS (PDEP)

Tâche 3 :

Plan directeur des espaces
publics

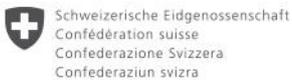
Version finale
Mars 2022



PARTENAIRES :



La Municipalité de Sousse intervient comme maître d'ouvrage du PDUI, au travers d'une Unité de gestion du projet (UGP) composée d'élu-e-s et d'agents techniques de la Ville. Des groupes de travail sont constitués pour chacune des quatre thématiques du PDUI avec l'ambition de faciliter l'acquisition de nouvelles compétences et la mise en œuvre de nouveaux instruments.



Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du Gouvernement suisse subventionne le PDUI à hauteur d'environ 7 millions de DT, contribue à sa bonne mise en œuvre en lien avec les administrations centrales et facilite l'articulation avec les autres programmes qu'il finance.



Ministère des
Affaires locales

Le Ministère des Affaires Locales (MAL)

en sa qualité de tutelle des collectivités locales, appuie la mise en œuvre du PDUI par des actions de sensibilisation et de réplication des résultats et des enseignements de la phase 1. Il facilite l'articulation du PDUI avec les autres programmes gouvernementaux.



Les bureaux URBAPLAN • TRANSITEC • PLANAIR • INSER • SIDES, constitués en Groupement, assurent une mission d'appui technique à la mise en œuvre du PDUI et se voient confier la gestion des ressources financières du programme.

Cette mission se fait au travers d'un appui de proximité assuré par des experts tunisiens et des missions d'experts internationaux. Ces derniers facilitent le transfert de savoir-faire en matière de développement urbain intégré.

CONTACTS :

Unité de gestion du projet (UGP) du PDUI au sein de la municipalité de Sousse

M^{me} Sarra KAROUI
Présidente du PDUI

M. Moez NAIJA
Coordinateur technique PDUI

Représentation locale du Groupement

M. Baligh SOUILEM Expert énergie

Responsables par thématiques au sein de la municipalité de Sousse


urbanisme
M^{me} Yosra JEMLI
M^{me} Yosra MECHMECH
M. Majdi BEN GHZALA
M^{me} Wiem SMIDA


mobilité
M. Ramzi Ben HASSINE
M^{me} Maissa JELASSI


énergie
M. Nouredine DAGA
M. Tarek BEN HASSINE


SIG
M. Ali KHÉSSIBI
M^{me} Kaouther MEHDOUI



volet urbanisme

PLAN DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS (PDEP)

Tâche 3 :

Plan directeur des espaces publics

Version finale
Mars 2022

COMMANDITAIRES :

Maître d'ouvrage
Municipalité de Sousse

Ministère de tutelle
Ministère des Affaires Locales
Gouvernement tunisien

Partenaire technique et financier
Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
Gouvernement suisse

Appui a maîtrise d'ouvrage (AMO)
Groupement URBAPLAN - TRANSITEC

URBAPLAN
21, avenue de Montchoisi
1006 Lausanne, Suisse
www.urbaplan.ch

TRANSITEC
4, avenue Auguste-Tissot
1006 Lausanne, Suisse
www.transitec.net

ÉTUDE :

Maître d'oeuvre
ATELIER FAÇILA
architectures & paysages
2, rue Charles de Gaulle
4011 Hammam-Sousse, Tunisie

Direction de l'étude
Adel HIDAR
architecte urbaniste IUP

Composition de l'équipe
Ons BELAID architecte urbaniste
Lydia LARIBI architecte urbaniste

Sourour BOUKATTAYA
architecte urbaniste stagiaire

Appui à la maîtrise d'oeuvre
URBAPLAN
21, avenue de Montchoisi
1006 Lausanne, Suisse

Pascal BUISSON
paysagiste urbaniste

Yacine STEENKEN
géographe urbaniste

Crédits photographiques et cartographiques
ATELIER FAÇILA, URBAPLAN

Sommaire

I - Introduction de la phase III du PDEP, principales conclusions des phases antérieures et axes stratégiques développés	7
II- Plan directeur des espaces publics	15
Fiche I : Requalification des parcours piétons de l’hypercentre	18
Fiche II Zone d’Aménagement Concerté du « mur hôtelier », piétonisation de l’avenue Hédi Chaker	28
Fiche III : Chartes d’occupation des domaines publics	36
Fiche IV : Renforcement des capacités des services municipaux	46
Fiche V : Parcours transversaux de Oued Blibène et Oued Kharroub	55
Fiche VI : : Prolongement du parcours piéton de la corniche vers le nord sur le Domaine Public Maritime.	65
Fiche VII : Aménagement de la plage Hadrumète et de la jetée Nord du port commercial de Sousse	74
Fiche VIII : Aménagement de l’axe balnéaire Sud de la ville.	81
Fiche IX : La réhabilitation des parcs du centre-ville	88
Fiche X : Requalification des abords du parc Boujaâfar et ses liaisons avec le tissu historique de Gabadji Grandé	93
Fiche XI : Végétalisation des grands axes structurants de la ville	100
Fiche XII : Requalification des espaces publics des quartiers AFH	107
Fiche XIII : Identification et développement des espaces verts extra-centraux de proximité	114
Fiche XIV : Réseau métropolitain de pistes cyclables	121
Fiche XV : Création d’un parc d’agglomération Nord	128
Fiche XVI : Création d’un parc d’agglomération Sud	135
III- Cartographie de synthèse	142

LISTE DES PRINCIPAUX ACRONYMES :

MinAL : Ministère des affaires locales

SECO : Secrétariat d'État à l'économie suisse

APAL : L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

AFI : Agence Foncière Industrielle

CNCT : Centre National de cartographie et de télédétection

CATU : Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

PAU : Plan d'aménagement urbain

PAD : Plan d'aménagement de détail

PCS : Plan de circulation et de stationnement

SONEDE : Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux

STEG : Société tunisienne de l'électricité et du gaz

ANPE : Agence Nationale de Protection de l'Environnement

CRDA : Commissariat Général au Développement Agricole

MEHAT : Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire

PDUI : Plan de Développement Urbain Intégré

I - Introduction de la phase III du PDEP, principales conclusions des phases antérieures et axes stratégiques développés



Introduction de la phase III : plan directeur des espaces publics

La ville de Sousse qui sera prochainement dotée d'un programme de développement urbain intégré (PDUI) dont l'objectif essentiel est « de faire profiter sa population de meilleures conditions économiques, environnementales et sociales » (TDR)*. (**Termes de références*)

Il faut souligner que la seconde phase du Plan Directeur des Espaces Publics « Stratégie et planification » s'inscrivait dans la continuité des conclusions de première étape. L'ensemble de ces études se situant parmi les quatre composantes qui forment le PDUI :

1. Composante urbanisation : « Elle doit notamment permettre de doter le Grand Sousse d'une vision prospective de son développement territorial ainsi que d'évaluer et actualiser les documents de planification urbaine de la ville, le Plan d'Aménagement Urbain notamment ». (TDR).
2. Composante mobilité urbaine : « Elle prévoit l'élaboration d'un document de planification stratégique des déplacements urbains (PDU) sur le Grand Sousse et sa déclinaison plus opérationnelle à travers le plan de circulation et de stationnement de la Ville de Sousse ». (TDR).
3. Composante gestion durable des énergies : « Cette composante cherche à diminuer la consommation énergétique de la Municipalité et de son territoire ». (TDR).
4. Composante « SIG » : « Dans le but d'accompagner les services vers une transition numérique, d'adopter des solutions intelligentes et de mettre en réseaux les agents ». (TDR).

« Cette approche multithématique est l'occasion de porter une réflexion fonctionnelle, patrimoniale et esthétique sur les espaces publics de la ville. La réalisation du plan directeur des espaces publics permettra ainsi de trouver une articulation entre les études du PDUI ayant des répercussions spatiales sur le domaine public et de proposer un cadre à la traduction des mesures définies par ces études. Ainsi, cette étude devra se coordonner avec les études menées parallèlement dans le cadre des autres composantes du PDUI, notamment avec les études préparatoires à l'actualisation du PAU et le plan de circulation et de stationnement ». (TDR).

Nous rappelons que le plan directeur des espaces publics vise essentiellement à :

- Avoir une meilleure connaissance de la ville de Sousse afin de permettre une identification plus précise des principaux enjeux en termes d'espaces publics.
- Mettre en exergue les « actions thématiques » et les « actions prioritaires » qui permettront à terme de doter la municipalité d'un outil décisionnel et prospectif de qualité.
- Définir les actions à mener sur les espaces publics, les organiser par listes prioritaires et en élaborer des estimations financières. Aboutir au final à des plannings pour les actions prioritaires.

La méthodologie retenue pour l'élaboration du PDEP passe par les trois phases suivantes (*selon TDR*):

Phase I : Diagnostic et orientations, (octobre 2020).

Cette première phase a porté sur la prise de connaissance du contexte, des actions et des projets en cours, de la morphologie urbaine et de la structure des espaces publics. Elle a fait émerger les identités urbaines et paysagères des espaces publics de Sousse et dressé une typologie à partir d'une approche thématique. Cette phase a débouché sur l'identification des espaces jugés stratégiques ou

faisant l'objet d'une mutation probable. Elle a finalement abouti à une synthèse des enjeux en lien avec les espaces publics, tout en esquissant les orientations devant guider l'élaboration du PDEP.

Phase II : Stratégie de planification et de programmation des espaces publics, (juin 2021).

Cette phase a porté sur la définition d'une stratégie d'aménagement des espaces publics basée sur le diagnostic multithématique mené en phase I.

Elle a déterminé les axes thématiques qui sont aujourd'hui déclinés de manière opérationnelle en phase III, notamment le développement de la mobilité douce, l'amélioration des parcours piétons, les stratégies d'accès public au littoral. Ces intentions devront être coordonnées avec celles issues des autres études en cours (notamment le plan de circulation et les études préparatoires pour la révision du PAU).

Phase III : Plan directeur des espaces publics et définition des actions, (phase actuelle, présent document)

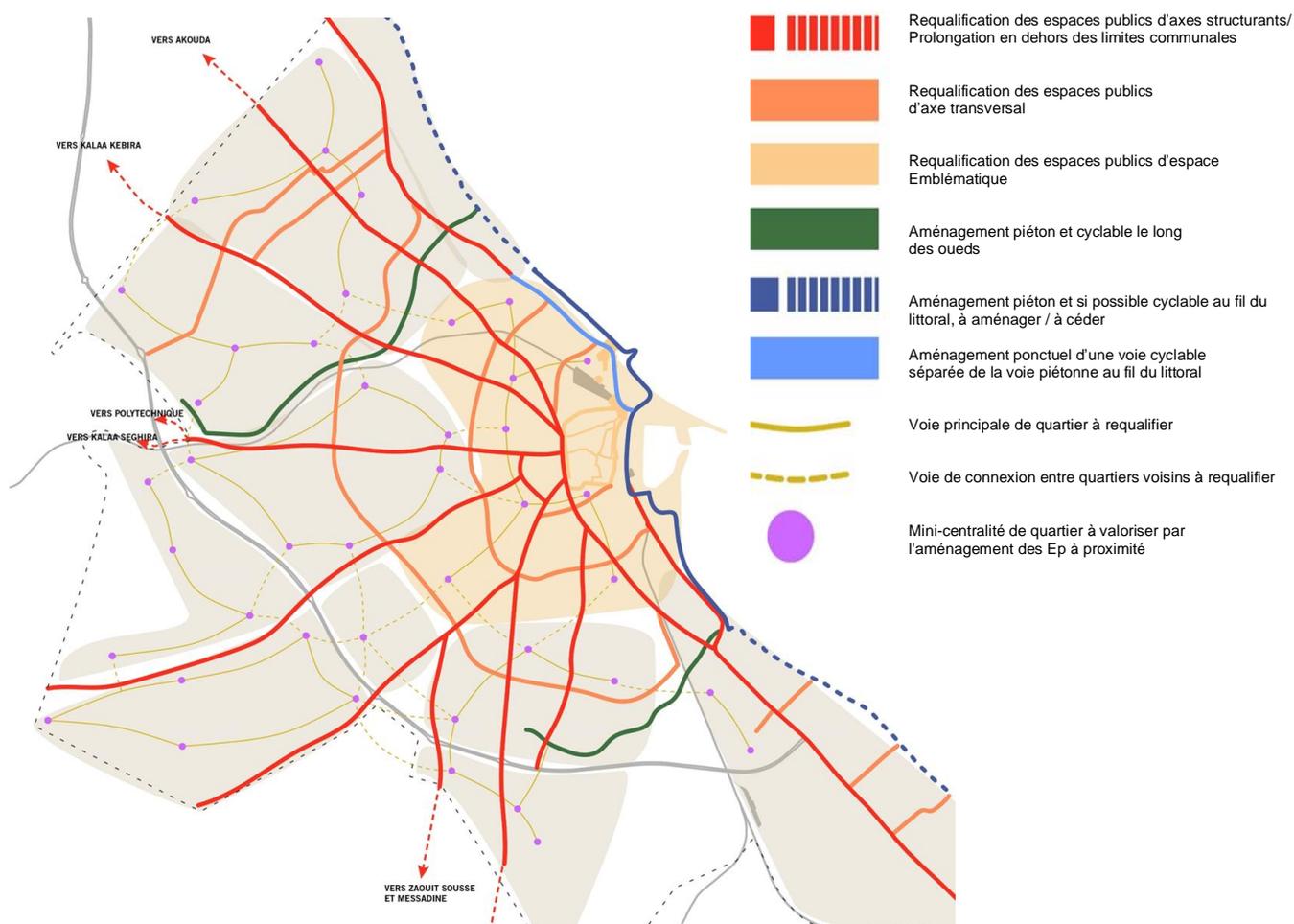
Cette phase traduira la stratégie préalablement définie sous la forme d'un plan d'ensemble localisant les espaces publics devant faire l'objet d'interventions et définira les grandes lignes des projets à concevoir à travers des cadrages plus précis.

Le plan distinguera la nature des interventions : requalification totale ou adaptations. Il définira le phasage des opérations qui sera retranscrit dans un planning d'ensemble identifiant également les interactions avec des actions connexes. En lien avec la composante mobilité, les opérations à court et moyen termes seront à articuler avec le plan de circulations et de stationnement, voire avec le futur PAU. Les opérations à plus long terme prendront en considération le PDU.

Le plan directeur déterminera les caractéristiques et les matériaux, le mobilier et les espèces végétales à mettre en œuvre en fonction de la typologie des espaces publics qui aura été préalablement définie.

Axes stratégiques développés en phase II du PDEP :

Axe stratégique 1 : Promotion de la mobilité douce, mise aux normes et amélioration du confort des espaces publics



Cible I : Réhabilitation des parcours piétons du centre-ville

Cible II : Vers une charte d'aménagement des trottoirs

Cible III : Confortation du vélo comme moyen de transport

Axe stratégique 2 : Développement du maillage des espaces verts à l'échelle du Grand Sousse

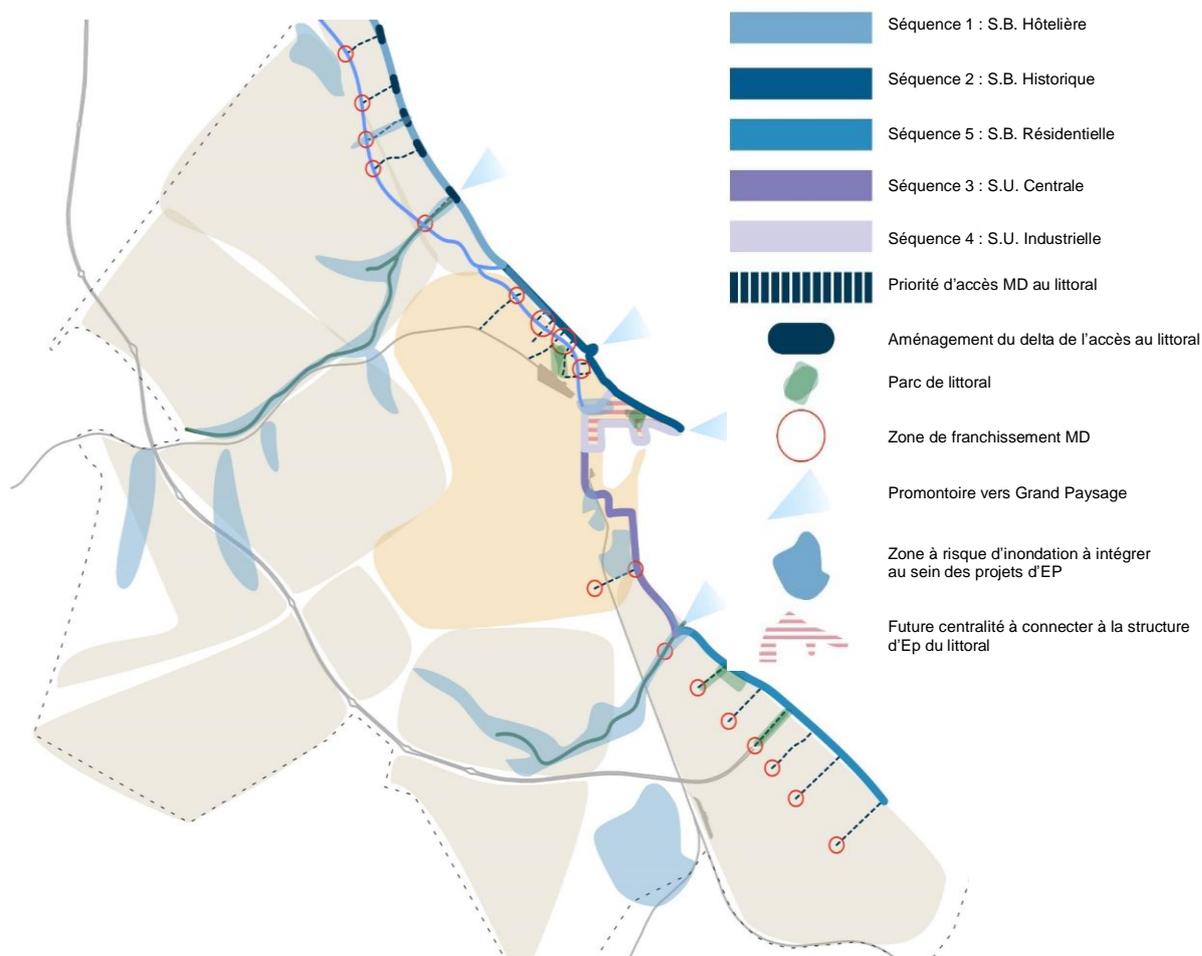


Cible I : Création de parcs d'agglomérations intercommunales.
Elaboration d'une stratégie verte à l'échelle régionale

Cible II : Conforter le maillage végétal de la ville à travers la végétalisation de la voirie

Cible III : Compléter la trame d'espaces publics paysagers de proximité

Axe stratégique 3 : Intégration du littoral et du réseau hydrographique au maillage d'espace public



Cible I : Mise en place d'une continuité littorale en valorisant le Grand Paysage

Cible II : Création d'aménagements transversaux le long des oueds en encadrant les risques d'inondations

Cible III : Facilitation de l'accès au littoral depuis le tissu urbain en établissant la connexion publique de la nouvelle centralité de bord de mer

Principales conclusions des phases antérieures

Les phases I et II du PDEP ont fait ressortir un certain nombre d'orientations qui sont à l'origine des fiches projets explicitées dans le présent document ; notamment :

Le grand parcours urbain de Blibène : consiste en l'aménagement progressif des berges de l'oued situé au centre de problématiques urbaines à forts enjeux stratégiques. Cet aménagement peut faire l'objet de plusieurs modes opératoires en cohésion avec le PAU en cours de révision.

La superposition des axes stratégiques démontre aussi un enjeu de mobilité important et consistant en une jonction Est / Ouest (piétonne et cyclable) permettant d'articuler la zone du campus universitaire avec le littoral. Longeant les quartiers à forte densité de *Sahloul* et ceux nécessitant une importante restructuration (*Houmet El Oued*), ce parcours offre aussi des séquences paysagères naturelles d'une extrême richesse.

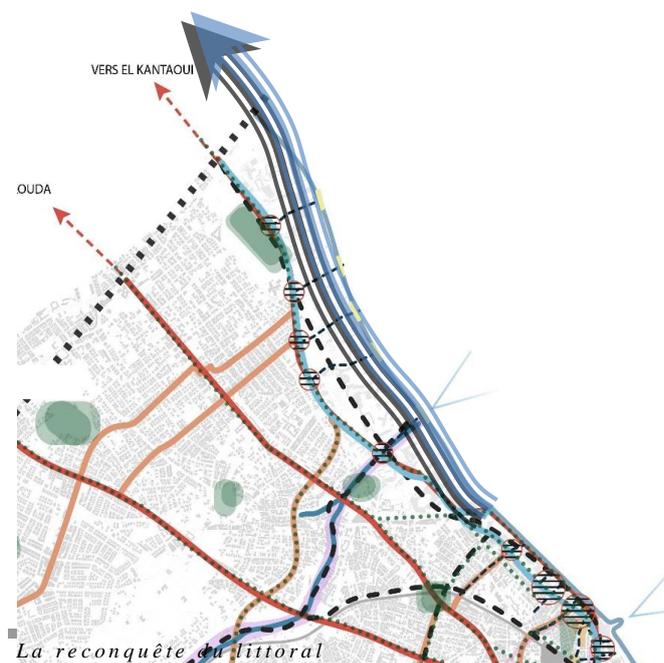
Ce projet est aussi une occasion privilégiée d'introduire les parcours cyclables au cœur de la cité en toute sécurité et d'amorcer ainsi une nouvelle stratégie de mobilité douce selon les grandes lignes élaborées dans le premier chapitre de cette étude.

La promenade et l'accessibilité au littoral constitue l'un des enjeux majeurs du plan directeur des espaces publics. La genèse de cet axe piéton de première importance aura un impact sur le fonctionnement des unités hôtelières concernées par ce projet. En concertation avec les professionnels du secteur du tourisme et la municipalité de Sousse, ce projet de prolongement naturel de la corniche de Boujaâfar suscitera aussi un intérêt économique certain dans le cadre d'une redistribution des enjeux liés au caractère balnéaire de la ville et de sa stratégie en matière de tourisme. Le PDEP aurait alors comme mission fondamentale de proposer une spatialité adéquate à chaque fonction et de cerner les particularités de chaque tronçon en fonction de ses spécificités : plages aménagées, connections entre le littoral et les cheminements d'accès Est / Ouest, activités liées à la restauration et aux loisirs...

Les projets de piétonnisation du centre-ville sont des belles opportunités pour réconcilier le citoyen avec ses espaces publics et redonner une certaine confiance aux piétons en renforçant leur sécurité. Néanmoins, ces études doivent être menées en étroite concertation avec la révision du PAU et les études du PCS. La piétonnisation peut revêtir plusieurs formes (pérenne ou saisonnière) ; elle peut prendre naissance sur l'axe de l'avenue Habib Bouguiba en liaison avec les abords du parc Boujaâfar (en cours de requalification) pour englober les tissus urbains avoisinants (rue Victor Hugo, rue de Carthage...). La plage d'Hadrumète est aussi un élément très précieuse pour la requalification du centre-ville, son prolongement le long de la grande jetée Est



Oued Blibène : Enjeu de connexion Est / Ouest



La reconquête du littoral

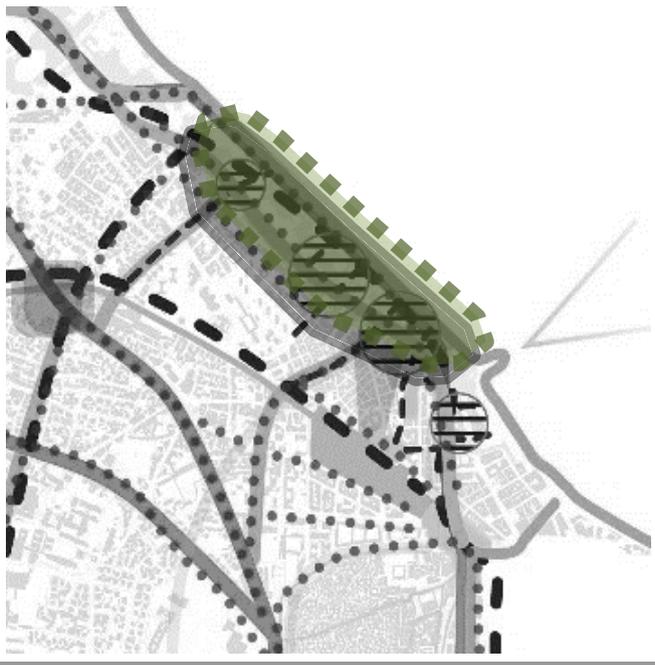


La piétonnisation du centre-ville

La requalification de l'îlot hôtelier désaffecté de la corniche Boujaâfar présente un intérêt crucial pour l'équilibre du centre-ville, son articulation avec la mer et aussi la régénérescence urbaine tant attendue du quartier de la corniche de Sousse. Cet enjeu ressort très clairement du workshop élaboré avec l'équipe en charge de la révision du PAU. Le principe d'une zone d'aménagement concertée semble trouver un écho favorable, auquel cas le PDEP pourrait assumer un rôle essentiel pour la définition d'un plan d'ensemble offrant à la « vitrine balnéaire » de la ville une toute autre image, plus proche du mode de vie des soussiens et plus rentable pour les promoteurs touristiques concernés par ce patrimoine foncier en souffrance.

Des projets d'une telle envergure dépassent clairement des prérogatives d'un PDEP de par leur ambition, la multitude des acteurs concernés et l'interdisciplinarité requise pour des opérations urbaines à cette échelle de la ville.

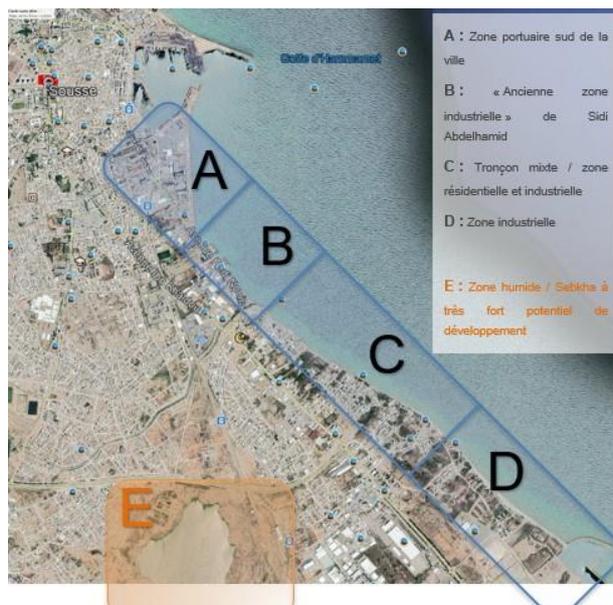
Pourtant, c'est à travers les différentes présentations des deux premières phases du PDEP que les décideurs de la ville (techniciens et élus) semblent avoir trouvé un terrain favorable au dialogue et à la concertation sur les thématiques et les enjeux de la ville de demain.



La requalification de l'îlot hôtelier de la corniche

L'aménagement balnéaire du sud de la ville marque l'ambition de la municipalité de Sousse de requalifier l'ancienne zone industrielle de Sidi Abdelhamid et d'améliorer la qualité de ses espaces publics. Le sud de la ville souffrant en effet d'une grande disparité au niveau de ses espaces urbains, essentiellement due à son affiliation au secteur industriel et la prédominance de son activité portuaire. Or, la création par l'AFI (Agence Foncière de Industrielle) de nouvelles zones d'activités a permis de désengorger l'activité polluante le long du littoral et de prendre conscience du potentiel de développement indéniable de cette zone côtière.

C'est ainsi que le programme de développement urbain intégré à travers ses quatre composantes abordées en parallèle ambitionne d'aboutir à des résultats opérationnels pouvant se concrétiser dans un futur proche. Si la requalification du parc Boujaâfar est considérée par beaucoup comme un « symbole fort du PDUI », cela laisse présager d'un avenir vraisemblablement tourné vers l'espace public, et affirme clairement la volonté des soussiens de vivre ensemble.



L'aménagement balnéaire du sud de la ville

La troisième et dernière phase du PDEP ici présentée, tâchera de définir avec plus de précisions les fondements des projets à concevoir à travers des cadrages rigoureux.

Le plan distinguera notamment :

- La nature précise de chaque opération : requalification totale ou adaptations.
- Le phasage des opérations qui sera retranscrit dans un planning d'ensemble identifiant également les interactions avec des actions connexes.
- L'identification des acteurs en lien avec la composante mobilité et le futur PAU en cours de révision.

II- Plan directeur des espaces publics



PDUI – Plan Directeur des Espaces Publics – Phase III

Présentation des fiches de projets

Fiche I : Requalification des parcours piétons de l'hypercentre.

Stratégie de maillage des espaces public du centre-ville avec la composante végétale et le mobilier urbain. Programme de piétonisation en intelligence avec le Plan de Circulation et de Stationnement.

Cette stratégie pourra se décliner en plusieurs sous-programmes incluant notamment le pourtour de la Médina, les places Farhat Hached et Habib Bourguiba, ainsi que les avenues adjacentes et rayonnantes.

Fiche II : Zone d'Aménagement Concerté du « mur hôtelier », piétonisation de l'avenue Hédi Chaker.

Mise en place d'une stratégie de piétonisation de la corniche de Sousse. Cette option de piétonisation pérenne se basera notamment sur les retombées ressenties par la population à l'issue de la piétonisation saisonnière amorcée actuellement par la municipalité de Sousse pour l'avenue Hédi Chaker.

Elaboration des bases et définition des espaces publics d'un projet de Zone d'Aménagement Concertée pour les îlots hôteliers désaffectés en connivence avec le PAU.

Fiche III : Chartes d'occupation des domaines publics.

La charte d'occupation des domaines publics établira les bases méthodologiques d'une occupation temporaire des places et trottoirs du centre-ville ainsi que du Domaine Public Maritime en cohésion avec le PAU.

Fiche IV : Renforcement des capacités des services municipaux

Programme de remise à niveau des moyens humains, matériels et logistiques des services des espaces verts de la municipalité de Sousse afin de pouvoir répondre aux nouvelles exigences et aux projets inscrits dans le PDEP.

Fiche V : Parcours d'Oued Blibène et Oued Kharroub.

Parcours urbain phare du PDEP, ce projet vise essentiellement à créer une continuité Est / Ouest entre la zone du campus universitaire et le littoral. Il se distingue par plusieurs séquences : Zone balnéaire, zone d'activités, zone urbaine, zone d'agriculture urbaine, zone de transition avec le nouveau quartier de Hammam Maarouf.

Cependant, il est toutefois important de considérer ce projet ambitieux dans un objectif de continuité Est / Ouest en privilégiant son exécution d'un seul tenant.

Fiche VI : Prolongement du parcours piéton de la corniche vers le nord sur le Domaine Public Maritime.

Création d'une promenade strictement piétonne tout au long du littoral nord. Requalification des connections publiques du littoral avec le boulevard du 14 Janvier 2011. Programme de réaménagement des espaces publics municipaux présents sur le boulevard du 14 Janvier.

Fiche VII : Aménagement de la plage Hadrumète et de la jetée Nord du port commercial de Sousse.

En prévision d'une réorganisation partielle de la zone Nord-Est du port commercial de la ville, la jetée Nord sera aménagée en une promenade piétonne le long de la digue. Elle prolonge la relation des quartiers du centre-ville avec le littoral.

Fiche VIII : Aménagement de l'axe balnéaire Sud de la ville.

Le boulevard de l'environnement qui traverse le quartier de Sidi Abdehamid vers le sud de la ville constitue un axe balnéaire important. Ainsi, la reconquête du littoral le long de cet axe fera l'objet d'une étude pouvant se décliner en plusieurs séquences suivant les logiques d'aménagements retenues.

Fiche IX : La réhabilitation des parcs du centre-ville

Selon un état des lieux des projets en cours par la municipalité de Sousse / service des espaces verts, pour établir une stratégie de remise à niveau des espaces verts du centre-ville.

Fiche X : Requalification des abords du parc Boujaâfar et ses liaisons avec le tissu historique de Gabadji Grandé.

Les rues de Victor Hugo et de Carthage participent à la connexion du quartier historique de Gabadji Grandé avec le littoral et le centre-ville. Une étude de cohérence mettant le parc Boujaâfar nouvellement réhabilité au cœur de la zone participera à la piétonisation du centre-ville. La création d'une zone de rencontre contribuera à renforcer la sécurité et le confort du piéton en centre-ville.

Fiche XI : Végétalisation des grands axes structurants de la ville.

Programme de végétalisation selon une approche stratégique consistant à évaluer les voiries susceptibles d'accueillir des plantations d'arbres, principes d'implantation, définition d'un plan de végétalisation à court et moyen terme. Plan annuel de plantation avec évaluation du nombre d'arbres à produire et à planter prévoyant un renforcement des capacités des services municipaux en charge de la voirie et des espaces publics. Les axes prioritaires identifiés sont : L'avenue Habib Bourguiba ; le boulevard du 14 Janvier 2011 ; les avenues Ibn El Jazzar, 20 Mars 1956, Khalifa El Karoui, la rue de Palestine ; les avenues du Commandant Béjaoui et du Stade Olympique ; les avenues Abou Hamed El Ghazali et Houcine Ben Ali ; la rocade intérieure ; la seconde rocade.

Fiche XII : Requalification des espaces publics des quartiers AFH

Les lotissements issus de l'Agence Foncière d'Habitation (Les anciennes casernes de Sousse, Sahloul I – II – III & IV, Le lotissement de Bouhsina-Nord en cours de viabilisation) ont des espaces publics non aménagés qui feront l'objet de programmations spécifiques à développer avec une cohérence particulière tenant compte des spécificités de chaque contexte en fonction du degré d'urbanisation.

Fiche XIII : Identification / Développement des espaces verts de proximité.

Développement d'une charte de mise en valeur des espaces verts de proximité comportant une méthodologie d'identification et d'action en cohérence avec les moyens de la commune.

Fiche XIV : Réseau métropolitain de pistes cyclables.

Il se décline en plusieurs parcours cyclables rayonnants et transversaux proposant ainsi une nouvelle connectivité douce à la ville. Les parcours cyclables seront déclinés en plusieurs séquences en relation avec l'étude de circulation et de stationnement. L'étude comportera aussi une proposition de parcours cyclable le long de la voie ferrée ainsi que des liaisons avec les communes avoisinantes.

Fiche XV : Création d'un parc d'agglomération Nord.

En articulation avec le parc de Sahloul IV et le projet de requalification des berges d'Oued Blibène, le parc d'agglomération nord s'inscrira dans le nouveau territoire urbanisé du quartier de Hammam Maarouf. Il constituera ainsi une zone verte limitrophe avec les communes de Kalaa et contribuera à freiner l'urbanisation anarchique en cohérence avec le nouveau PAU.

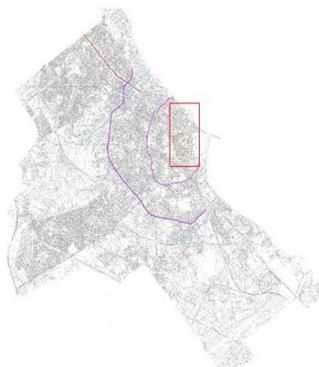
Fiche XVI : Création d'un parc d'agglomération Sud.

Dans le prolongement naturel Ouest d'oued Hamdoun, la zone humide limitrophe avec le gouvernorat de Monastir et la commune de Zaouia, le parc d'agglomération sud constituera un poumon vert pour la zone défavorisée de Sousse-sud.

I : Requalification des parcours piétons de l'hypercentre

Synthèse

La requalification des parcours piétons du centre-ville est un vaste programme de remise à niveau des espaces publics de la ville de Sousse. Son objectif principal est de participer activement à la régénérescence urbaine de l'hypercentre et de reconnecter le centre historique (Médina) avec le littoral (Corniche). Cette opération qui comporte une composante de piétonnisation et des opérations de végétalisation s'inscrit parfaitement dans les orientations phares du PDEP.



Maître d'ouvrage
Municipalité de Sousse

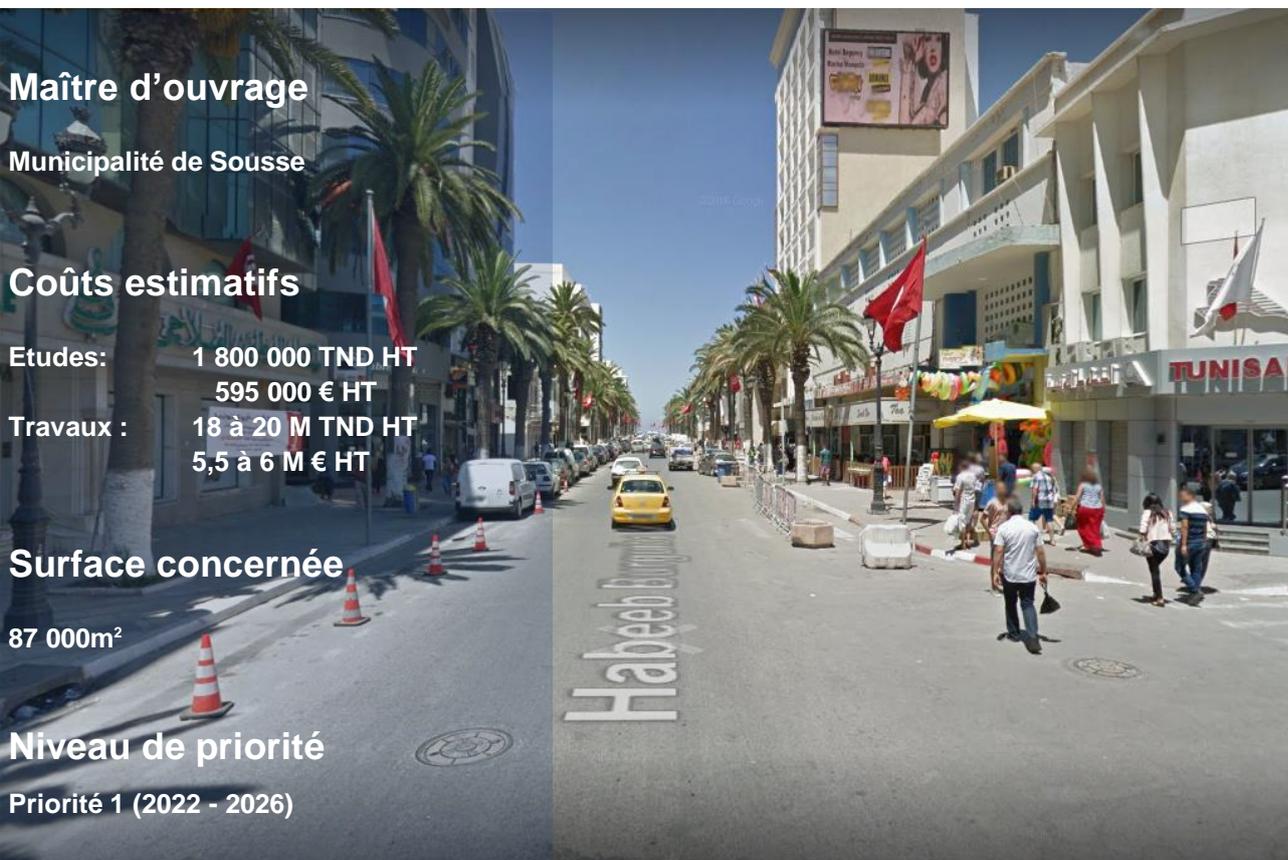
Coûts estimatifs

Etudes: 1 800 000 TND HT
595 000 € HT

Travaux : 18 à 20 M TND HT
5,5 à 6 M € HT

Surface concernée
87 000m²

Niveau de priorité
Priorité 1 (2022 - 2026)



1. Description du contexte et des enjeux

Stratégie de maillage des espaces public du centre-ville avec la composante végétale et le mobilier urbain.

Ce programme de piétonisation en intelligence avec le Plan de Circulation et de Stationnement se décline en trois sous-programmes :

- a) **Le pourtour de la Médina,**
- b) **La grande Place Farhat Hached,**
- c) **L'avenue Habib Bourguiba, ainsi que ses rues adjacentes.**

Le programme de piétonisation de l'hypercentre accompagne une politique de remise en valeur du centre-ville, de ses activités culturelles, touristiques et tertiaires.

Les enjeux essentiels de la régénérescence du centre-ville et de ses activités sont les suivants :

- a) **La création d'une dynamique commerciale et culturelle,**
- b) **La réintégration de l'hypercentre dans les parcours culturels et touristiques,**
- c) **La connectivité du centre-ville avec la zone hôtelière et le littoral,**
- d) **La connectivité de la Médina avec le reste de la ville,**
- e) **La mise en valeur et l'exploitation du port de Sousse et de ses quais,**
- f) **La sécurisation de l'espace public et son accessibilité au plus grand nombre.**

2. Principes d'intervention – description des aménagements

La redynamisation du centre-ville qui souffre d'une grande congestion du fait de la circulation et du stationnement des automobiles doit impérativement être accompagnée de mesures qui permettent aux piétons de se réappropriier l'espace public.

Les scénarios d'aménagements sont multiples et peuvent se décliner selon les priorités et les options de piétonisation à adopter par la municipalité de Sousse, notamment :

- L'option d'aménager des zones de rencontres où cohabiteraient les usagers (piétons, automobilistes),
- Ou des options strictement piétonnes impliquant des études préalables de faisabilité avec une études d'ingénierie de mobilité pour la gestion des circulations et des intersections, puis une étude de maîtrise d'œuvre pour les espaces retenus.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 1 800 000 TND HT

Coût travaux : 18 à 20 M TND HT, ainsi décomposés :

- Le pourtour de la Médina : 4 à 4,5 M TND HT
- La grande place Farhat Hached : 6 à 7 M TND HT
- Avenue Habib Bourguiba ses rues adjacentes et rayonnantes : 8 à 8,5 M TND HT

Sources de financement : *A définir ultérieurement*

Coût d'entretien annuel : 150 000 TND / AN

4. Montage institutionnel

Maître d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Direction régionale du Ministère de l'Equipement, Associations de riverains et/ou de commerçants, Ministère de l'environnement, Ministère du Tourisme.

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

A : Le pourtour de la Médina

- Veiller à l'intégration et à l'harmonisation des nouveaux aménagements avec les portions aménagées, notamment à l'ouest des remparts de la Médina,
- Solutionner la problématique de la station des transports « Louages » au pied des remparts Nord de la Médina,
- Tenir compte des diversités culturelles et socioéconomiques des différents quartiers de la Médina.

B : La grande place Farhat Hached

- Veiller à l'harmonisation du schéma routier en cohérence avec les études de circulation et de stationnement,
- S'assurer de la connectivité des équipements existants avec la reconfiguration urbaine proposée,
- Garantir les rapports d'échelles et préserver les diversités et les spécificités des tissus médinal et colonial.

C : L'avenue Habib Bourguiba et ses rues adjacentes et rayonnantes

- Préserver les intérêts des commerçants en harmonisant les accès et les devantures (tout en préservant les diversités culturelles et l'identification des activités). Promouvoir et encourager la diversité,
- Assurer la continuité avec l'avenue Habib Bourguiba. Uniformiser les traitements des sols et des mobiliers urbains.

6. Gestion et entretien

La municipalité de Sousse, en charge de l'entretien devra se doter d'équipements spécifiques pour faciliter le nettoyage des rues piétonnes.

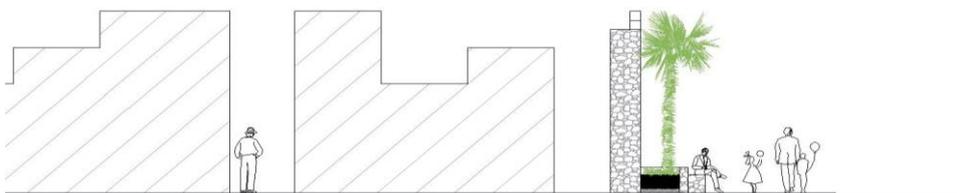
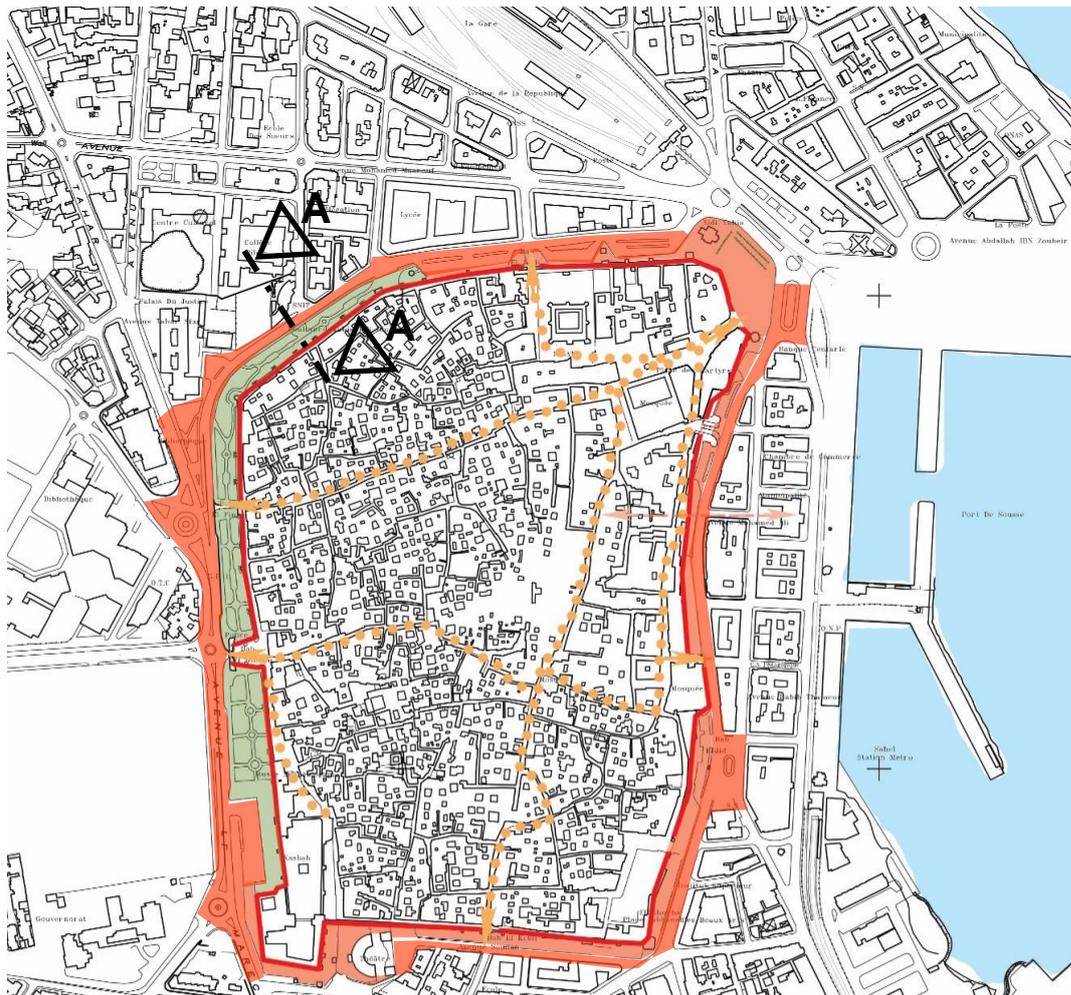
Les principaux intervenants au niveau des études sont :

- Architecte, urbaniste,
- Paysagiste,
- Ingénieur en mobilité,
- Ingénieur en VRD,
- Hydraulicien,
- Géographe, environnementaliste,
- Historien, expert en patrimoine,
- Expert foncier,

7. Illustrations

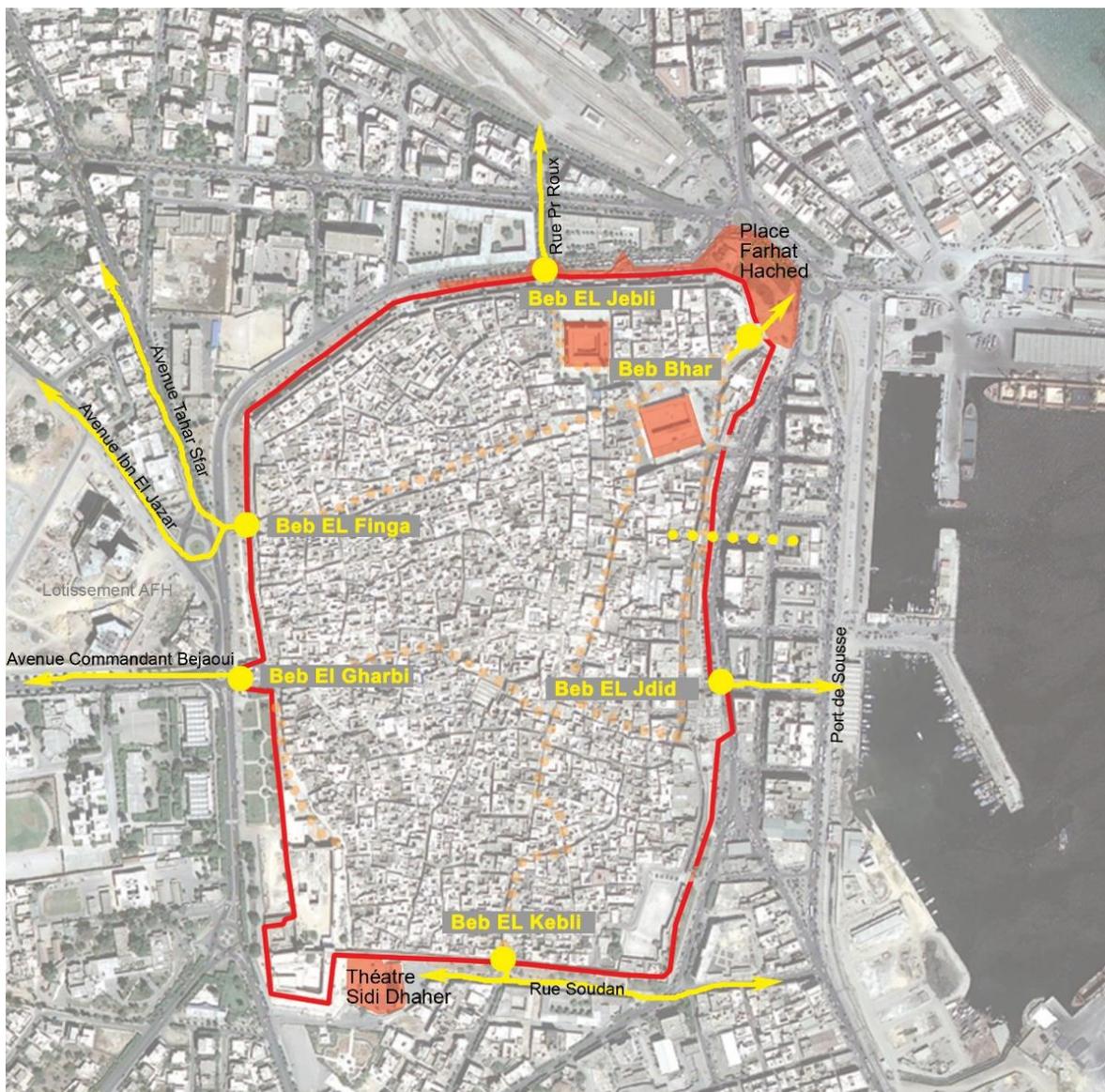
A : Le pourtour de la Médina

Plan de principe



A-A : Coupe de principe sur les jardins des remparts Est aménagés

- Zone aménagée
 - Zone à aménager
- Axe de liaison
 - Parcours piétons existants
 - Le pourtour de la Médina



- 
 Tour de la Médina
- 
 Accès/ ouverture
 Les portes de la Medina
- 
 Repère culturel
- 
 Axe de liaison

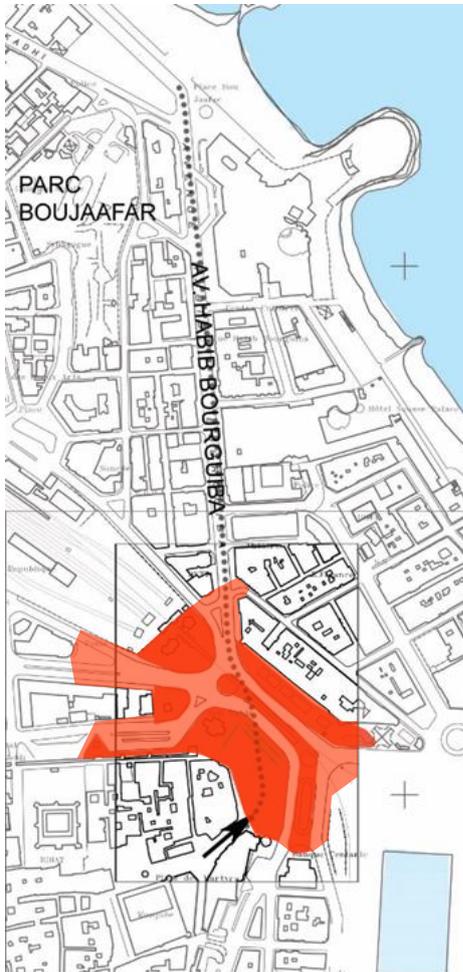
Références

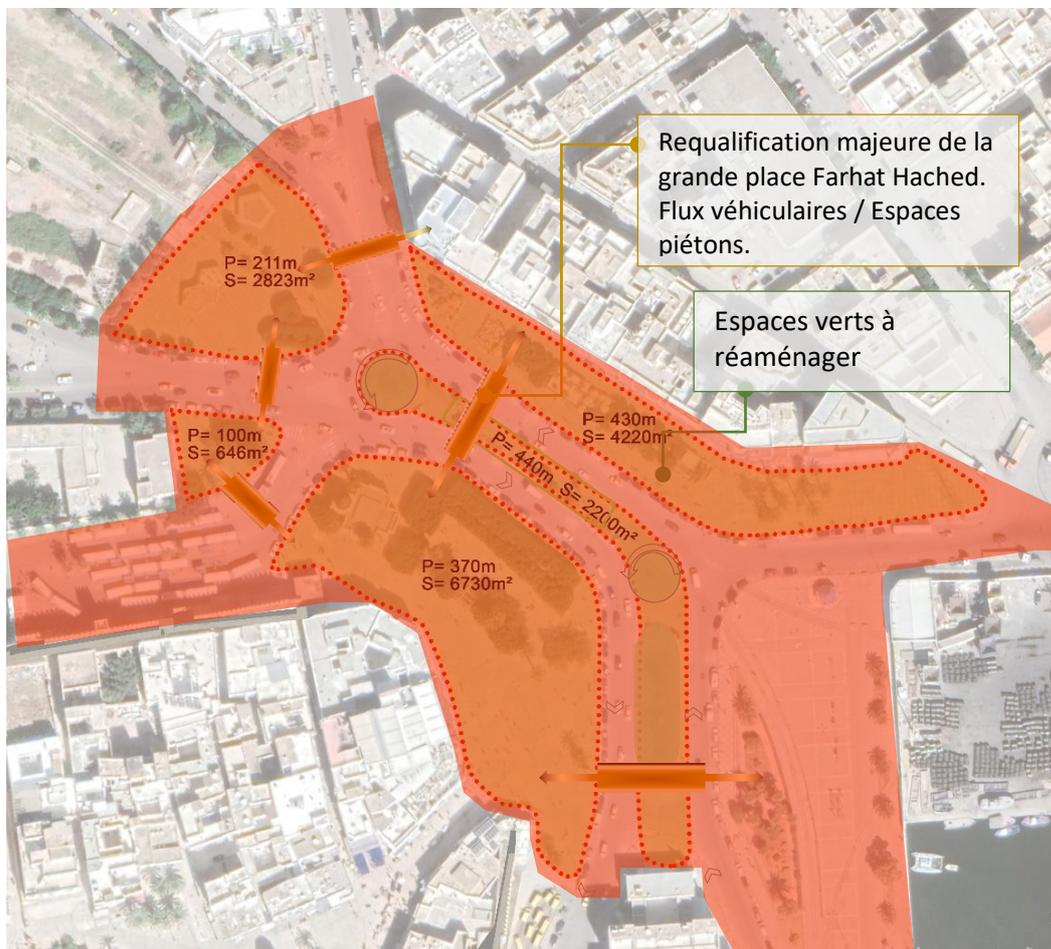


Référence historique :
aménagement de la place Farhat Hached dans les années 1970



B : La grande place Farhat Hached

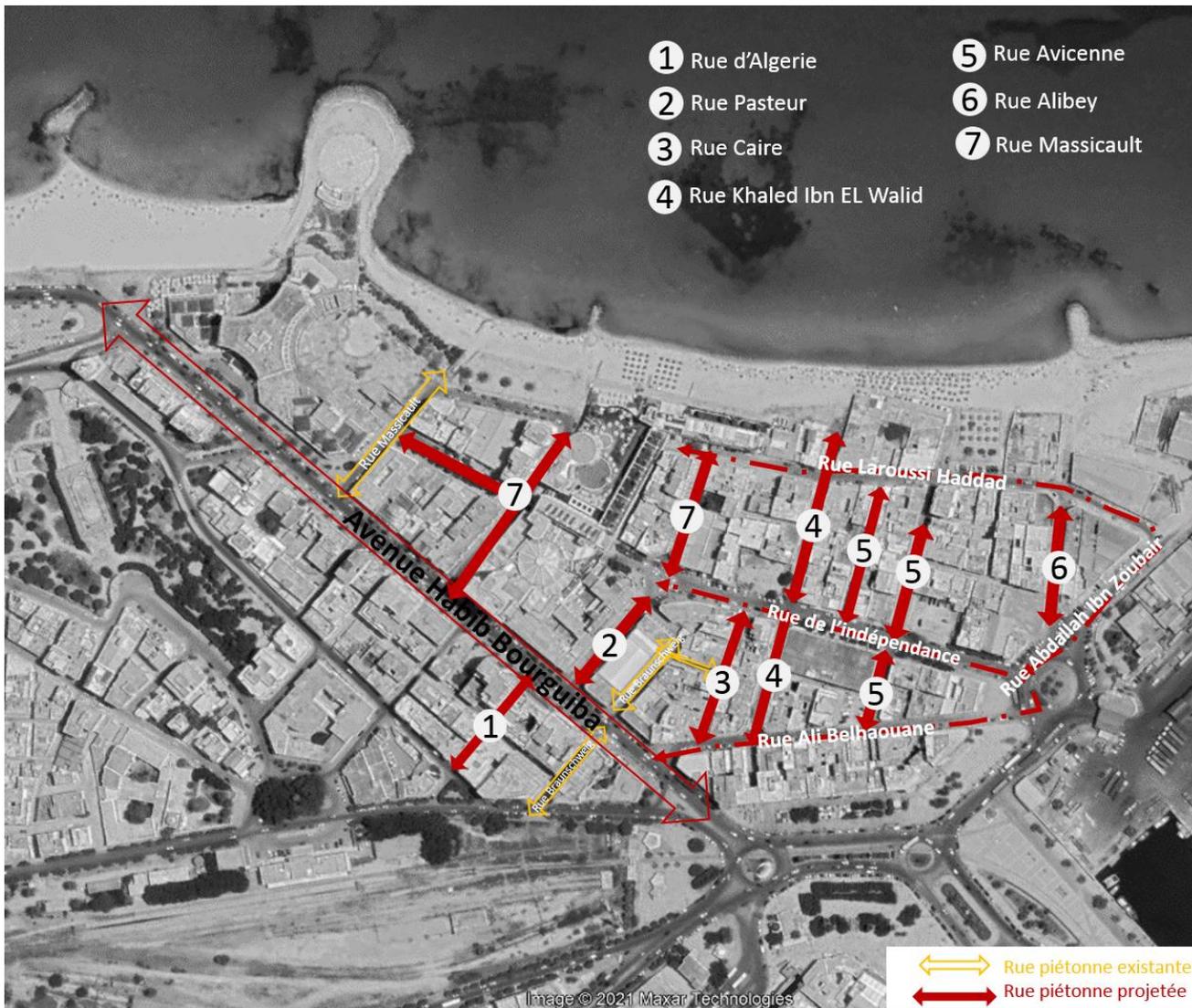


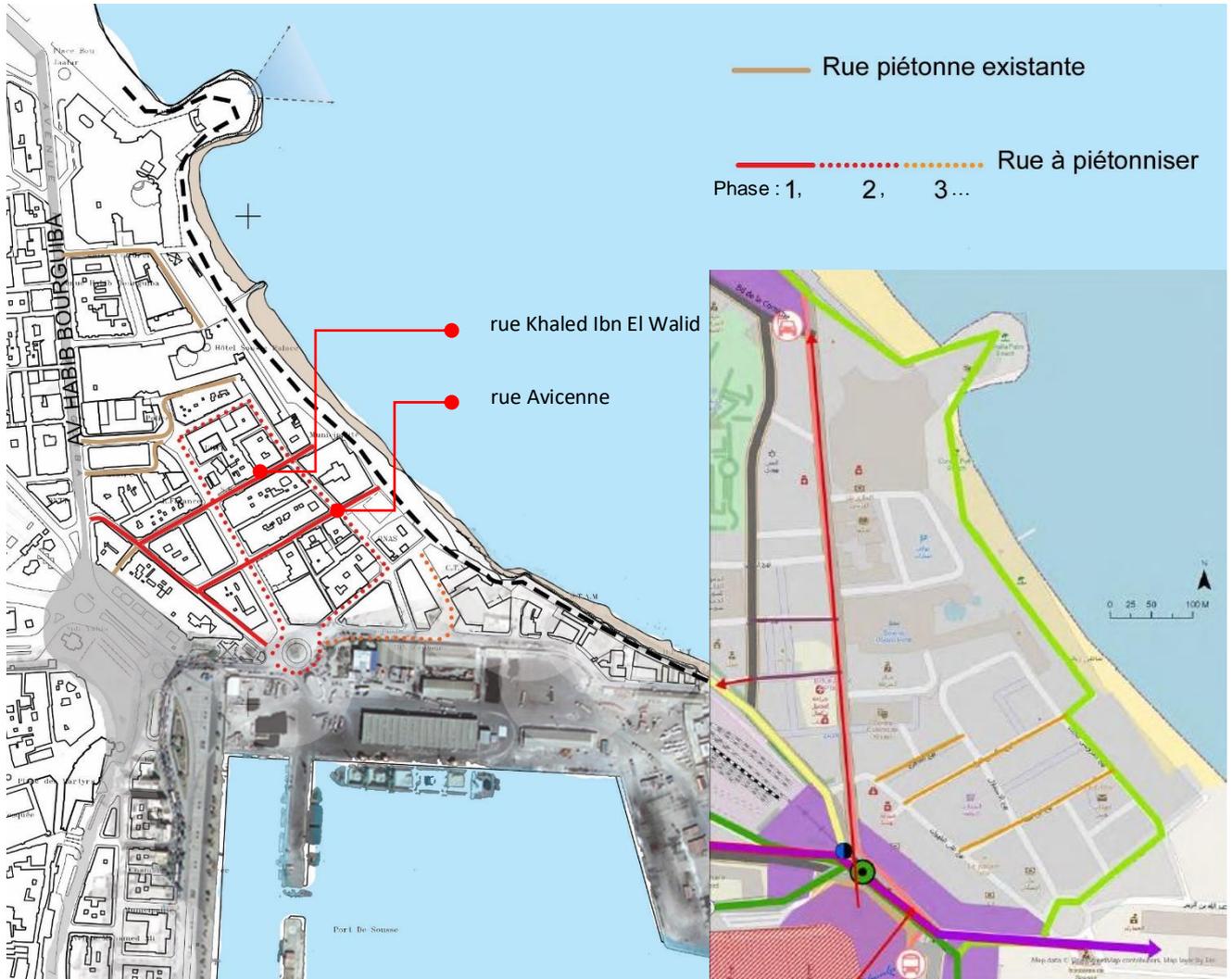


Références



C : les avenues adjacentes et rayonnantes





QUARTIER DU PORT – RÉORGANISATION DES CIRCULATIONS AUTOUR DE LA PLACE FARHAT HACHED. REQUALIFICATION DE L'AV. HABIB BOURGUIBA – SOURCE : INTENCITY / KANDEEL PDEP 2021

Références



8. Niveau de priorité

A- Pourtour de médina :	Priorité 1 (2022 - 2026)
B- Place Farhat Hached :	Priorité 1 (2022 - 2026)
C- Avenue Habib Bourguiba et rues adjacentes :	Priorité 1 (2022 - 2026)
D- Aménagements divers :	Priorité 2 (2024 – 2026)

9. Calendrier

Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES			
A- Pourtour de médina	○		
B- Place Farhat Hached	○		
C- Av H B / rues piétonnes	○		
D- Aménagements divers		○	

Phase :	2023-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
TRAVAUX			
A- Pourtour de médina	○		
B- Place Farhat Hached	○		
C- Av H B / rues piétonnes	○		
D- Aménagements divers		○	

- Durée des études : 18 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 34 mois (y compris adjudication)

II : Zone d'aménagement concerté du « mur hôtelier », piétonisation de la corniche (Av Hédi Chaker)

Synthèse

Le territoire balnéaire occupé par la zone hôtelière désaffectée présente un potentiel de développement fortement stratégique pour la ville. Cette fiche projette l'élaboration des bases et la définition des espaces publics d'une Zone d'Aménagement Concertée pour les îlots hôteliers désaffectés en connivence avec le PAU. La piétonisation de la corniche est un enjeu important de cette même stratégie.



Maître d'ouvrage

Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs

Etudes: 600 000 TND HT

186 000 € HT

Travaux : 6 à 8 M TND HT

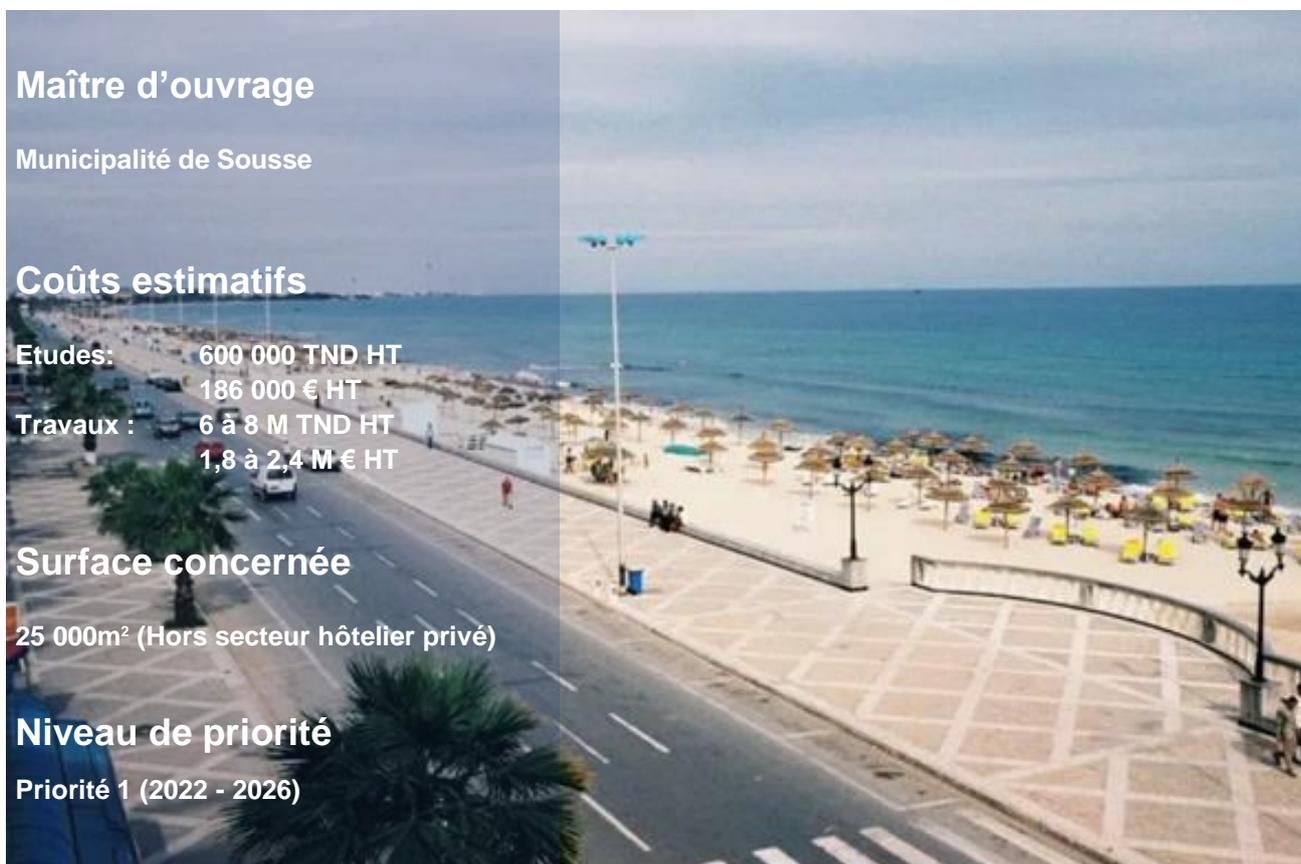
1,8 à 2,4 M € HT

Surface concernée

25 000m² (Hors secteur hôtelier privé)

Niveau de priorité

Priorité 1 (2022 - 2026)



1. Description du contexte et des enjeux

Mise en place d'une stratégie de piétonisation de la corniche de Sousse pérenne.

Elaboration des bases et définition des espaces publics d'un projet de Zone d'Aménagement Concertée pour les îlots hôteliers désaffectés en connivence avec le PAU.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

La piétonisation de l'avenue Hédi Chaker de manière saisonnière et / ou durant les weekends et les jours fériés est une décision municipale aujourd'hui actée. Cette piétonisation prendra naissance au niveau du parc Boujaâfar qui s'ouvre sur la place des Villes Jumelées et se prolongera jusqu'au carrefour « Place de la corniche ». La frange de territoire comprise entre l'avenue Hédi Chaker et le boulevard Abdelhamid Belkadhi est majoritairement constituée d'anciennes unités hôtelières désaffectées. Les aménagements proposés se déclinent en deux catégories :

- Les aménagements de l'emprise de l'avenue Hédi Chaker sous ses deux déclinaisons : piétonisation temporaire ou définitive. La programmation des espaces publics, les accès à la plage, les occupations temporaires des espaces publics, la végétalisation et toutes les composantes du mobilier urbain.
- Les études urbaines relatives à la zone hôtelière désaffectée, dans un cadre de concertation élargie de type Z A C (zone d'aménagement concertée). Le PDEP mettrait ainsi l'accent sur la programmation d'espaces publics en harmonie avec le contexte et permettant plus de porosité entre les quartiers historiques de Corniche et de Gabadji avec le littoral.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 600 TND HT

Coût travaux : 6 à 8 M TND HT

Sources de financement : A définir ultérieurement

Coût d'entretien annuel : 55 000 TND / AN

4. Montage institutionnel

Maître d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Direction régionale du Ministère de l'Équipement, Ministère du Tourisme, propriétaires des hôtels, Associations de riverains et/ou de commerçants

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

A : Piétonisation de la corniche (Av Hédi Chaker)

La piétonisation de la corniche de Sousse est considérée comme le point de départ d'une reconquête de l'espace public par les citoyens de la ville. Cette initiative doit être accompagnée par certaines mesures :

- Assurer la porosité entre les tissus urbains de l'ouest du littoral (Cité Corniche et Gabadji Grandé)
- Etablir en amont une programmation des activités et des occupations de l'espace public (activités commerciales, culturelles, scènes temporaires, jeux pour enfants...)
- Etudier la relation avec la zone hôtelière désaffectée : aires de stationnement temporaires, traversabilité à partir du boulevard Abdelhamid Belkadhi.

Cette étude est à concilier avec les principes de l'étude de circulation et de stationnement, et devra s'imprégner de l'expérience temporaire de piétonisation et de la corniche de Sousse.

B : Zone d'aménagement concerté (Z.A.C)

La zone d'aménagement concerté est une opportunité de réconcilier un territoire désaffecté avec la ville et plus particulièrement sa côte méditerranéenne. La piétonisation de l'avenue Hédi Chaker offre un très grand potentiel aux terrains de la frange ouest qui se verront directement accessibles au littoral. La révision du PAU est l'occasion de mettre en place une base légale pour une réflexion élargie autour de ses territoires dont le PDEP a pour vocation de programmer les espaces publics. Les mesures d'accompagnement de ses réflexions sont essentiellement :

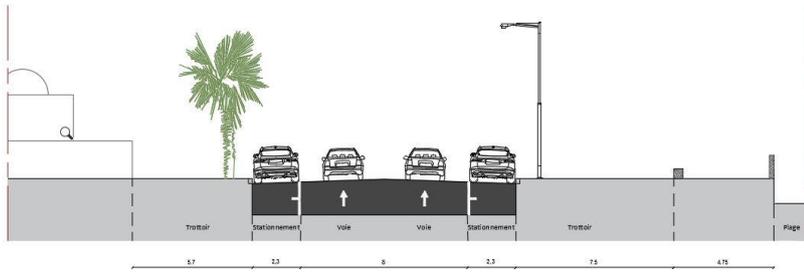
- La mise en avant des intérêts directs des propriétaires des hôtels : possibilités de changements de vocation, cahiers des charges élaborés en concertation directe avec les services municipaux...
La majorité des constructions présentes actuellement sur le site sont vouées à la démolition au vu de leur caractère désuet et menaçant ruine. Par conséquent, une reconquête réfléchie de cette importante frange de territoire pourrait avoir des retombées extrêmes positives aussi bien à l'échelle des investisseurs privés qu'à l'échelle de la commune. En revanche, une réflexion individuelle et individualiste ne permettrait malheureusement pas d'améliorer le visage maritime de la ville de Sousse.
- Privilégier des espaces verts et les espaces publics / semi publics en général pour redynamiser la zone côtière et prolonger l'hypercentre de la ville vers de nord.
- Fractionner la bande bâtie en offrant plusieurs perspectives et traversées piétonnes allant des quartiers de Corniche et Gabadji vers la mer.

Le principe de cette action (ZAC), qui va de pair avec l'aménagement de la corniche, est de rejoindre les intérêts publics et privés au sein d'une même étude concertée. La bande hôtelière désaffectée ne doit pas faire l'objet de réaménagements ponctuels et disparates sans qu'une réflexion sur l'ensemble du territoire soit menée par la commune.

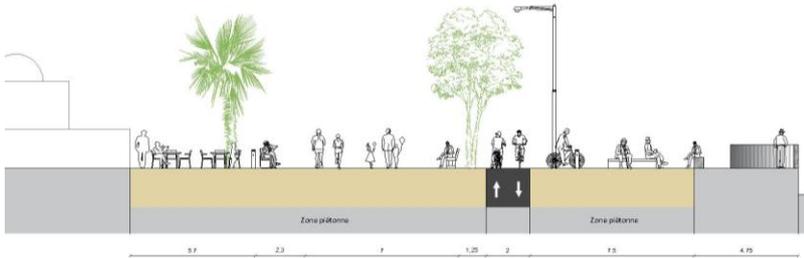
6. Gestion et entretien

La municipalité de Sousse, en charge de l'entretien devra se doter d'équipements spécifiques pour faciliter le nettoyage des rues piétonnes.

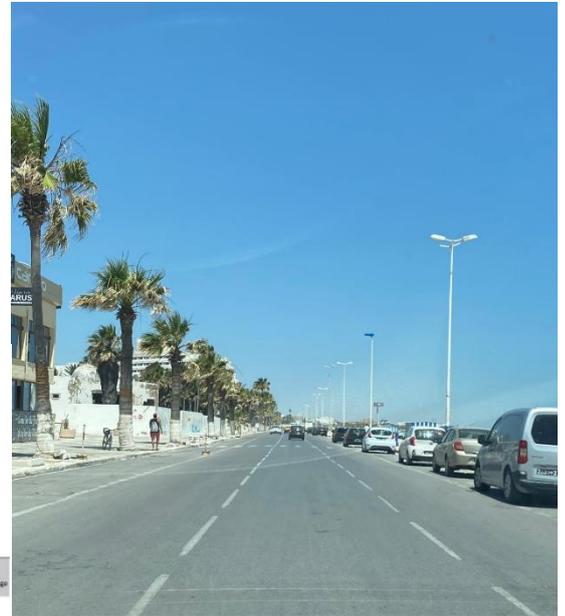
Les études de la ZAC pourraient inclure une réflexion plus approfondie de la gestion des espaces publics et privés de la zone dans l'intérêt général des riverains.



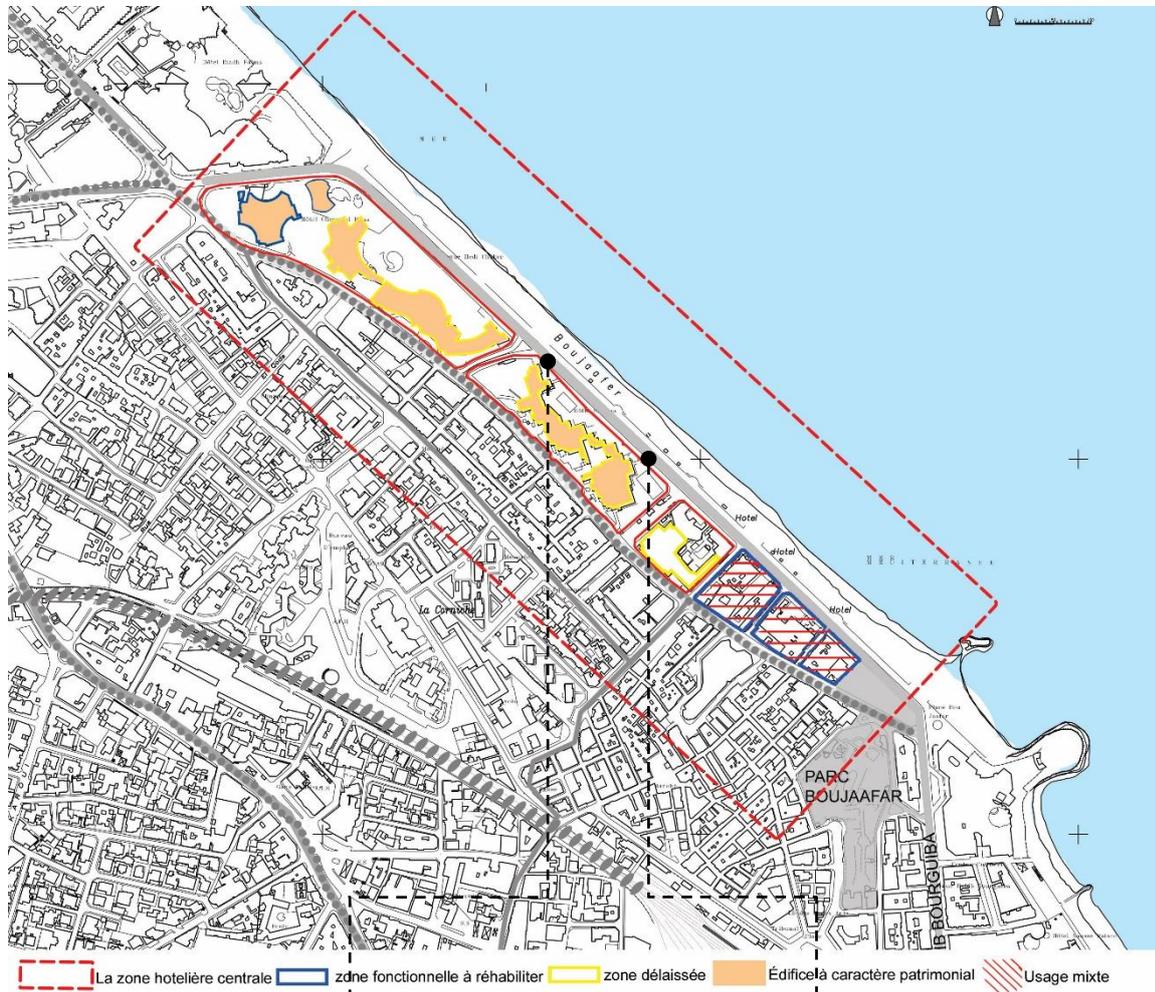
Existant: coupe sur Avenue Hédi Chaker

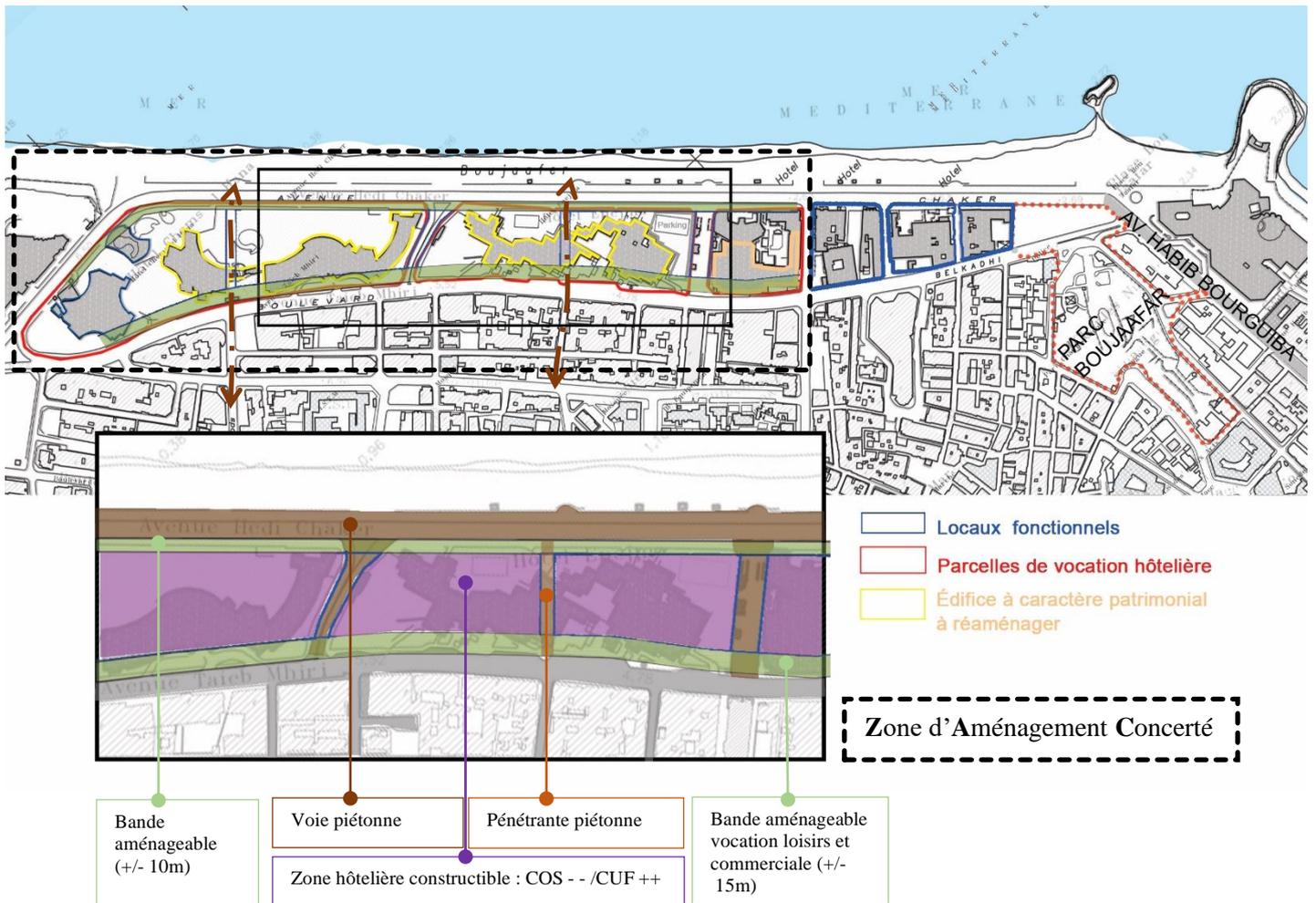


Projeté: coupe sur Avenue Hédi Chaker



B : Zone d'aménagement concerté





Références



8. Niveau de priorité

Priorité 1 (2022 - 2026)

Piétonnisation de la corniche : 2022-2023
 Etudes de la ZAC de l'îlot hôtelier : 2024-2026

9. Calendrier

Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
A- Piétonnisation de l'avenue Hédi Chaker	0		
B- Etudes de la zone d'aménagement concerté (ZAC)		0	

A- Piétonnisation de l'avenue Hédi Chaker :

- Durée des études : 6 à 8 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 12 à 14 mois (y compris adjudication)

B- Etudes de la zone d'aménagement concerté (ZAC) :

- Durée des études : 12 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : Selon le phasage adopté lors des études

III : Chartes d'occupation des domaines publics.

Synthèse

La charte d'occupation des domaines publics établira les bases méthodologiques d'une occupation temporaire des places et trottoirs du centre-ville ainsi que du Domaine Public Maritime en cohésion avec le PAU. Cette étude devra être menée en étroite collaboration avec les services municipaux de la ville et en constante harmonie avec le plan d'aménagement urbain en cours de révision.



1. Description du contexte et des enjeux

La charte d'occupation des domaines publics ambitionne l'instauration d'une réglementation municipale applicable à toutes les formes d'occupation des espaces publics. L'application de cette charte est indispensable pour permettre une vie en communauté respectueuse des intérêts de chacun. Par ailleurs, la municipalité de Sousse souffre aujourd'hui d'un très grand manque à gagner du fait la non application des réglementations en vigueur et / ou de leur caractère désuet.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

La redynamisation de l'activité économique en symbiose avec le bien-être des citoyens et la praticabilité de l'espace public requiert une conscience collective. Celle-ci doit être encadrée par une réglementation applicable dans toutes les situations d'occupation de l'espace public. La charte peut être subdivisée en deux grandes catégories :

- L'occupation de l'espace public en milieu urbain, notamment l'occupation commerciale : étalages, terrasses des cafés et restaurants, espaces publicitaires, etc.
- L'occupation de l'espace public sur le domaine maritime qui comportera notamment :
 - une bande piétonne sur laquelle l'accès public doit être rigoureusement maintenu,
 - des plages publiques régulières, le long du cordon littoral, accessibles depuis le réseau viaire sur lesquelles l'occupation privée ne sera pas autorisée.
 - des accès réguliers (à aménager) à ces plages publiques depuis le réseau viaire (pénétrantes ou transversales)

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 60 000 TND HT

Sources de financement : *A définir ultérieurement*

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse et ses différents arrondissements

Autres acteurs : Direction régionale du Ministère de l'Équipement, Ministère du Tourisme, propriétaires des hôtels, Associations de riverains et/ou de commerçants

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

L'occupation de l'espace public en milieu urbain requiert la mise en place d'une réglementation applicable dans toutes les situations au sein du périmètre communal. La charte devra notamment traiter des aspects suivants :

- La prise en compte des diversités en termes d'emprises et de hiérarchie des voiries,
- La prise en compte des vocations des tissus urbains abordés (résidentiel, commercial, administratifs...),
- Les quartiers historiques ou en cours de réhabilitation,
- Les zones (ou quartiers) défavorisés ou faisant l'objet d'études de réhabilitation.

L'occupation de l'espace public sur le domaine maritime devra être encadré par des règles issues de concertations avec les propriétaires des infrastructures (hôtelières et/ou résidentielles) qui donnent directement sur le littoral. La charte devra prendre en compte :

- Les rapports de largeur et de profondeur du littoral ainsi que son type d'activités (touristique et / ou résidentiel, activités portuaires et / ou industrielles),
- La position de la limite du D.P.M (domaine public maritime),
- Le type d'activités touristiques (classification, nombre de lits, surface des terrains...),
- La présence ou pas d'accès municipaux vers la plage.

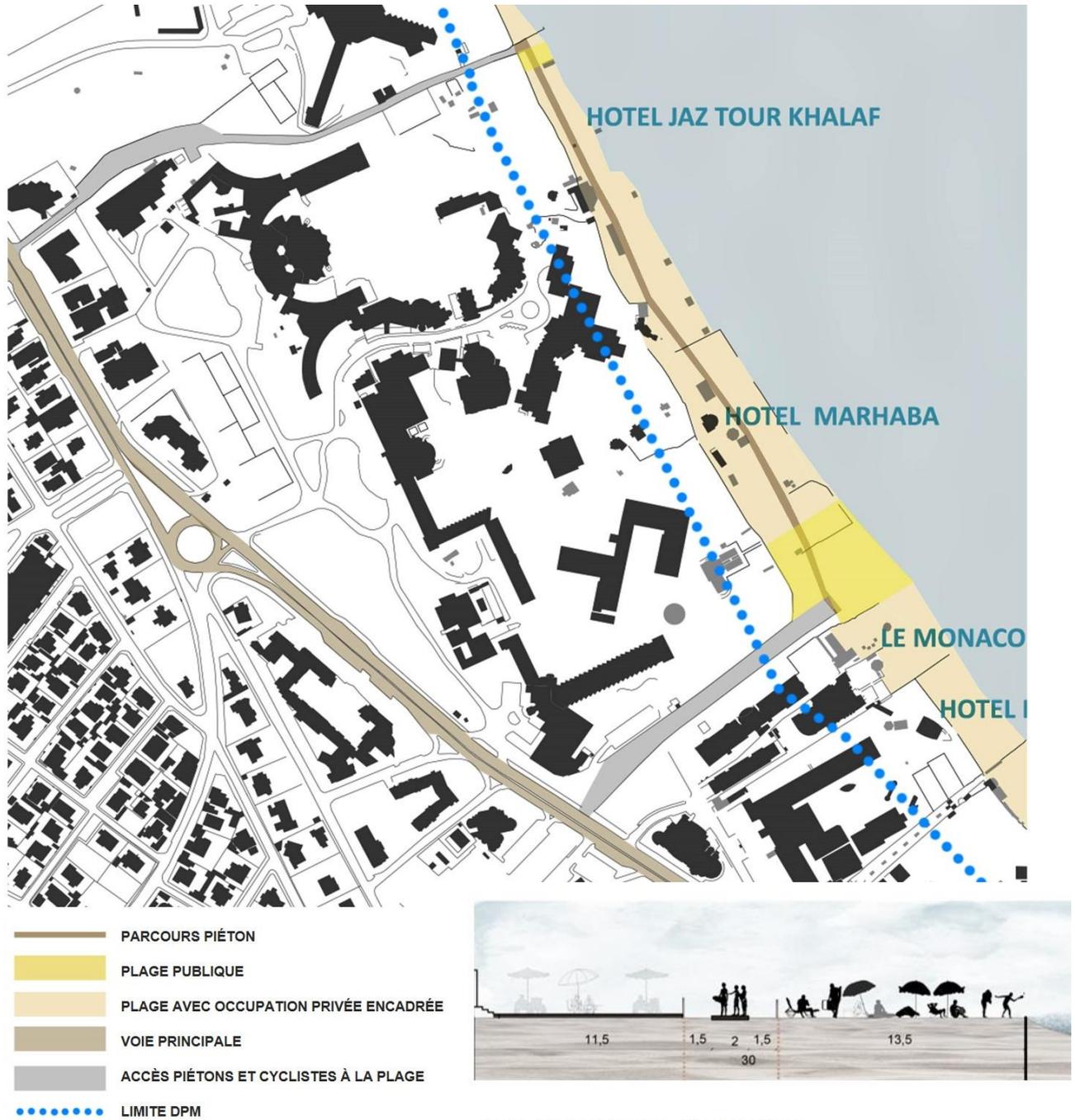
6. Gestion et entretien

La municipalité de Sousse, en charge de l'entretien devra se doter d'équipements spécifiques pour faciliter le nettoyage des plages.

La charte d'occupation des espaces publics pourra au cours de son étude mettre en évidence des mécanismes de gestion provisoire de certains espaces par leurs occupants : Terrasses de cafés, parkings publics, plages aménagées...

7. Illustrations

Plan de principe

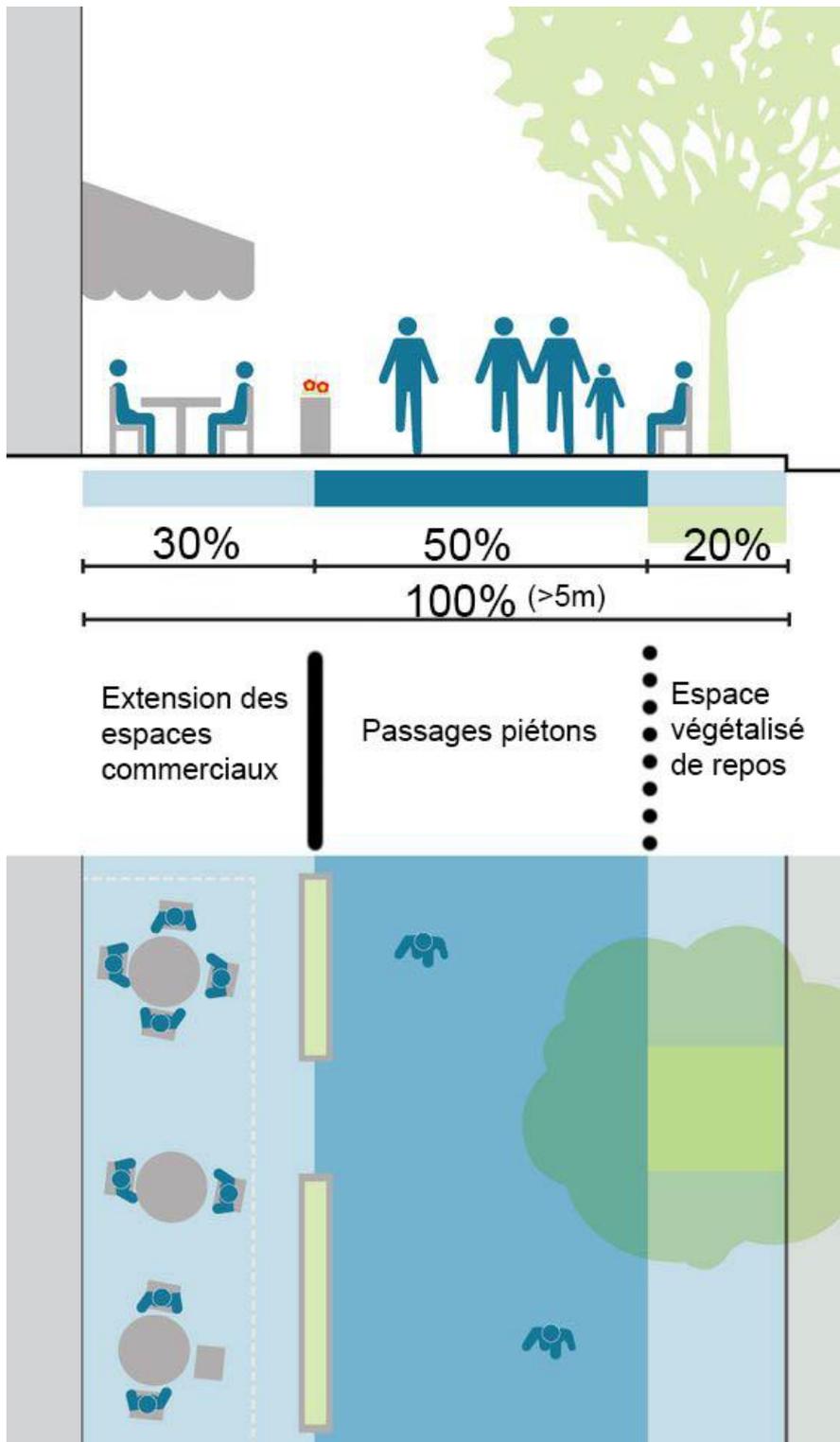


Coupe de principe d'occupation

Principes généraux d'occupation des plages et des domaines publics maritimes

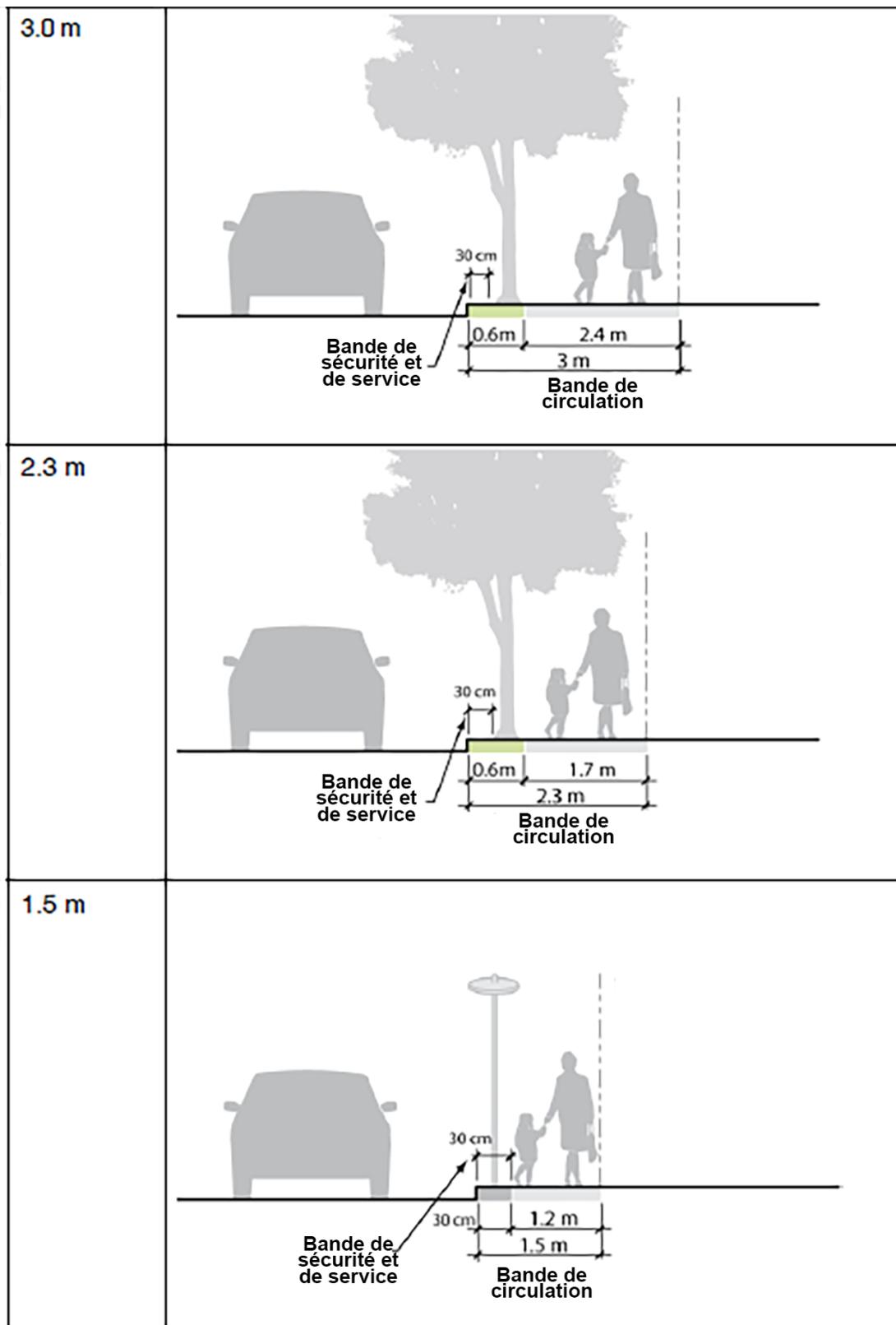
Références

Plages et littoral



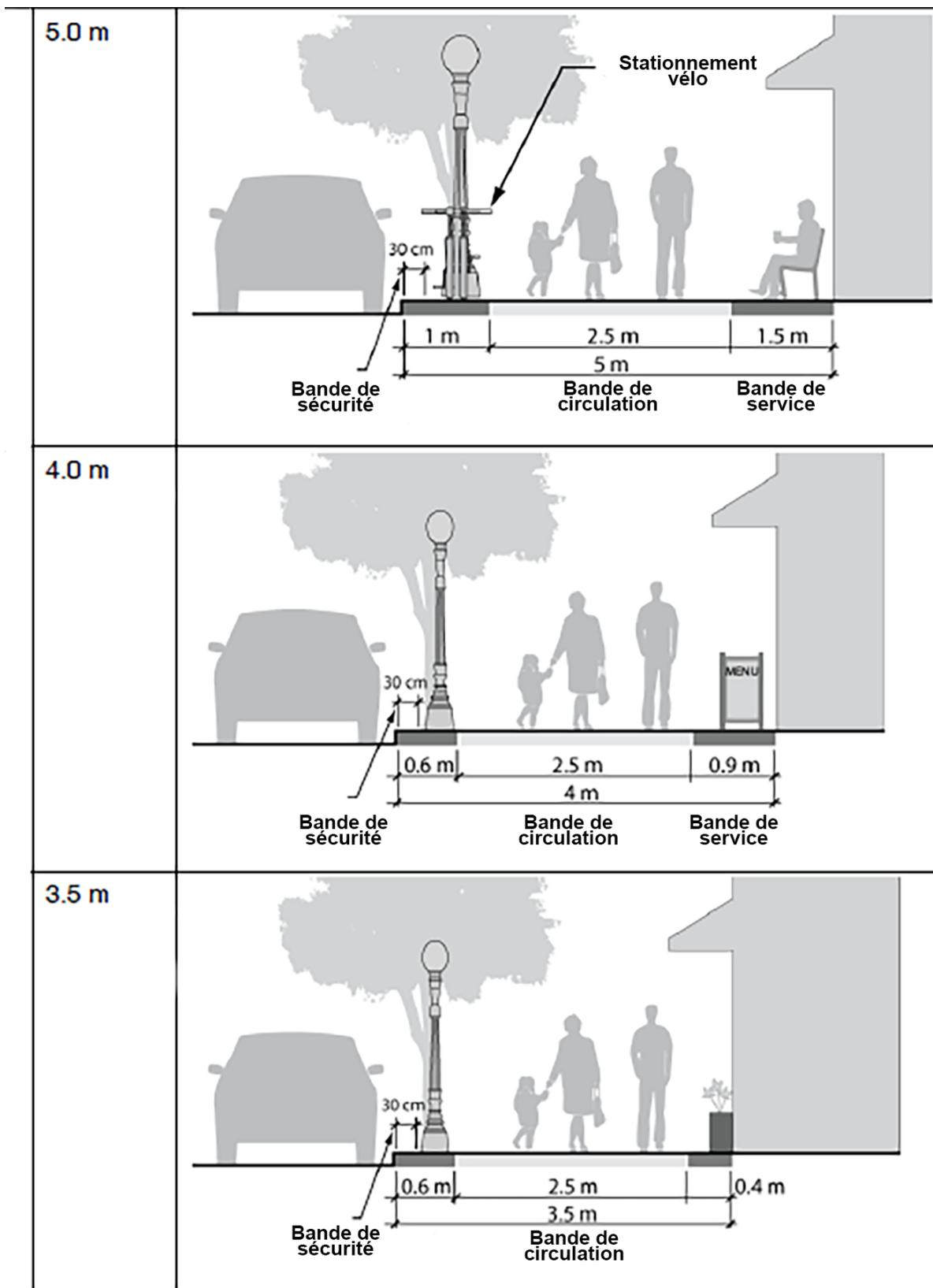
Principes généraux d'occupation des emprises piétonnes et de la promenade (projetée) sur le littoral

Zones d'habitation



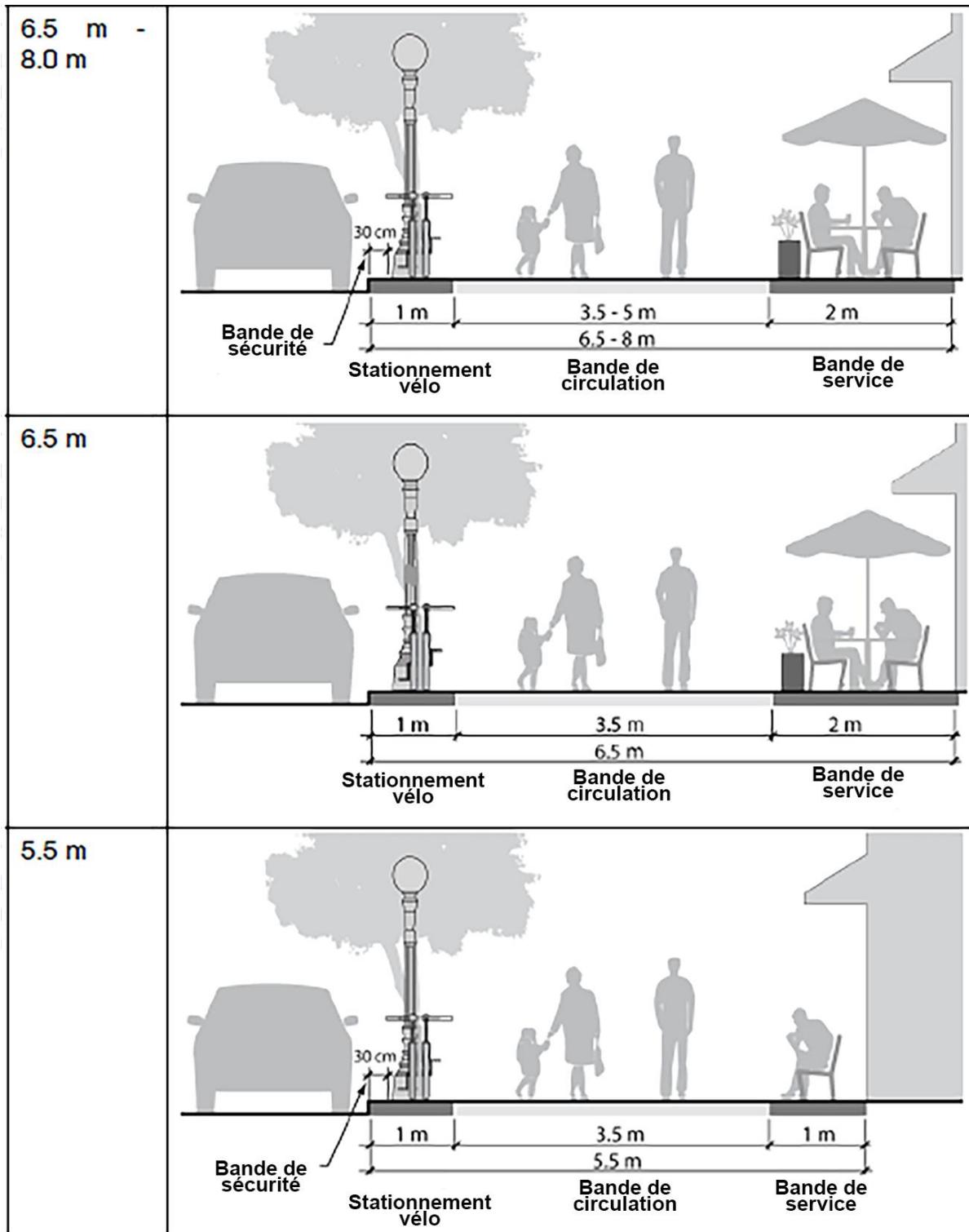
Principes généraux de gestion des trottoirs dans les quartiers d'habitation

Zones commerciales et de services



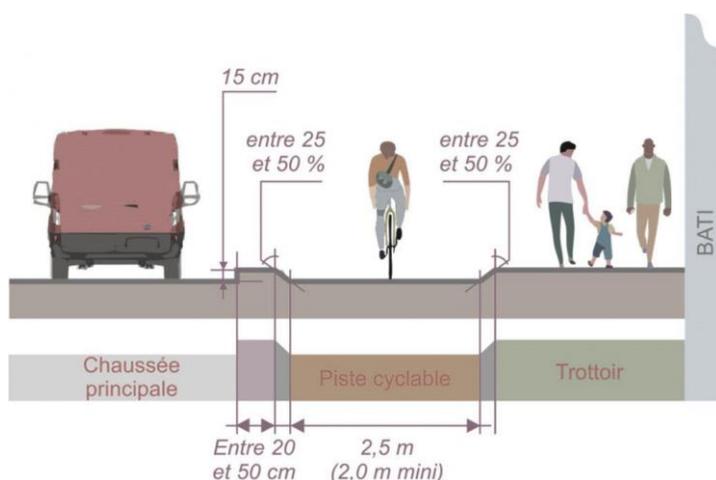
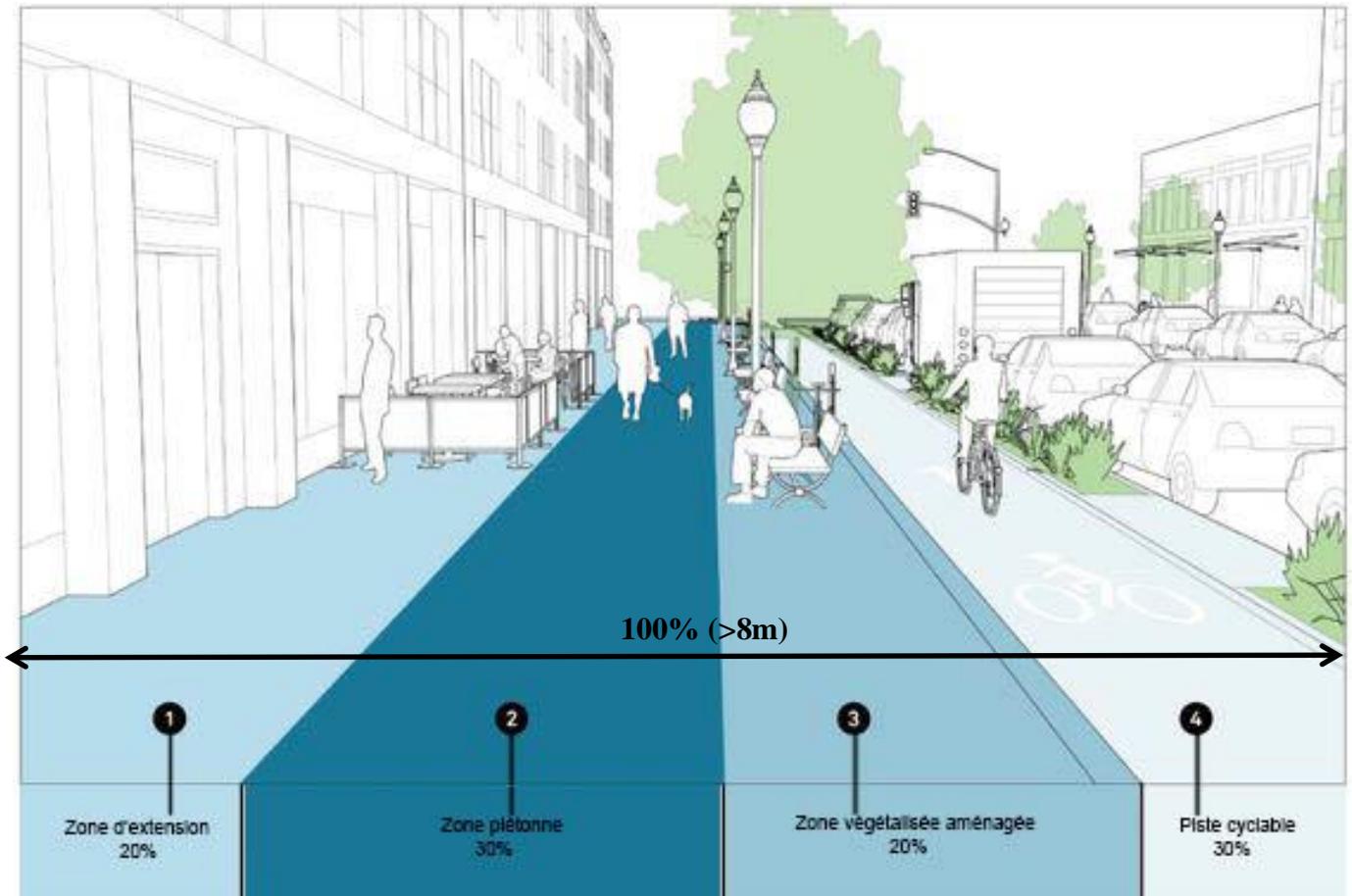
Principes généraux de gestion des trottoirs dans les zones commerciales et les zones d'activités

Zones commerciales à haute intensité



Principes généraux de gestion des trottoirs dans les zones commerciales à forte densité

Aménagement mixte avec piste cyclable



Coupe sur trottoir sans extension du commerce

8. Niveau de priorité

Priorité 1 (2022 - 2026)

La municipalité de Sousse pourra se réserver le droit de proposer des mesures progressives pour l'application de la charte en fonction de ses priorités et des projets d'aménagements urbains en cours dans la ville.

9. Calendrier

Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
Etudes	0		
Sensibilisation & mise en application	0		

- Durée des études : 5 à 8 mois (y compris adjudication)

IV : Renforcement des capacités des services municipaux

Synthèse

L'expansion de la ville, l'augmentation progressive de ses espaces publics, l'amélioration de leurs qualités ainsi que les différents programmes de végétalisation à entreprendre, vont automatiquement engendrer la nécessité de renforcer les capacités des services municipaux. Cette fiche de projet s'attache à cette mesure d'adaptation fondamentale pour garantir la pérennité des différents projets municipaux et insuffler une nouvelle dynamique urbaine qui encourage la mobilité douce et garantit aux citoyens des espaces publics de qualité.



Maitre d'ouvrage

Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs

Etudes: 60 000 TND HT
19 000 € HT
Investissement : 4 à 6 M TND HT
1,2 à 1,8 M € HT

Niveau de priorité

Priorité 1 (2022 - 2026)



1. Description du contexte et des enjeux

Source principale : « *Diagnostic des modes d'aménagement et de gestion des espaces publics de la ville de Sousse* » - Jean Granjux / Urbaplan – mars 2020.

La municipalité de Sousse doit procéder à un renforcement capacitaire et structurel de ses services. Les principaux enjeux étant :

A : La végétalisation de la voirie dont l'approche stratégique consiste à évaluer les voiries susceptibles d'accueillir des plantations d'arbres, principes d'implantation, définition d'un plan de végétalisation à court et moyen terme. Plan annuel de plantation avec évaluation du nombre d'arbres à produire et à planter.

B : Le renforcement des capacités de la pépinière municipale pour la plantation d'arbres d'alignements.

C : La consolidation des capacités des services municipaux en charge de la voirie et des espaces publics, notamment par rapport :

- Au renforcement des capacités de production pour la plantation d'arbres d'alignement qui pourrait donner lieu à l'identification d'une nouvelle emprise de production, le renforcement des moyens humains et matériels, etc.
- Au renforcement des capacités des services pour les opérations d'entretien.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

Les principes d'intervention devraient essentiellement s'appuyer sur la Sous-Direction chargée des Espaces verts (SDEV) à la Direction de la Propreté et des Espaces Verts. Ce service est appelé à évoluer pour pouvoir subvenir aux besoins de la commune dont les espaces verts seront amenés à évoluer considérablement durant les prochaines années. Les actions à entreprendre sont essentiellement :

- L'accroissement de la taille de la pépinière municipale et / ou sa délocalisation,
- L'augmentation des moyens humains,
- L'augmentation des moyens matériels,
- La mise en place d'un programme annuel et d'une politique de gestion des espaces verts.

Cette étude mettra notamment en avant :

- Un état des lieux du fonctionnement actuel et des moyens (amorcé dans le PDUI),
- Une évaluation de la capacité actuelle de la production de la pépinière,
- Une évaluation du besoin de production annuel de plan d'arbres d'alignement,
- une évaluation des besoins fonciers pour déployer la production (ou acquisition via production privée),
- Un plan de gestion différenciée des espaces verts (minimiser les opérations de taille des arbres par exemple),
- Le renforcement des moyens humains, matériels, financiers pour assurer la gestion des espaces publics et des plantations (propreté, entretien périodique, élagage, etc.).

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 60 000 TND HT

Coût travaux : 4 à 6 M TND HT

Sources de financement : A définir ultérieurement

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Ministère des collectivités locales, Ministère de l'agriculture

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

A : Renforcement des capacités de la pépinière municipale pour la plantation d'arbres d'alignement

- Prévoir la création d'autres pépinières municipales, notamment en zones périurbaines en coordination avec le nouveau PAU,
- Eventuellement prévoir de délocaliser les pépinières par arrondissements municipaux pour faciliter la gestion des espaces verts.

B : Renforcement des capacités des services municipaux en charge de la voirie et des espaces publics

- Augmenter les moyens humains et matériels,
- Faciliter la gestion des services municipaux par l'augmentation des mécanismes de contrôle et la décentralisation de certaines activités.

6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse - Sous-Direction chargée des Espaces verts (SDEV) à la Direction de la Propreté et des Espaces Verts

7. Illustrations

A : Renforcement des capacités de la pépinière municipale pour la plantation d'arbres d'alignement

La Sous-Direction chargée des Espaces verts (SDEV) à la Direction de la Propreté et des Espaces Verts possède une pépinière qui s'étale sur 8000 m² lui permettant de produire la majorité des plants d'arbres et plantes annuelles qui sont transplantés dans les espaces verts. La commune intervient ainsi sur une surface totale d'environ 45 ha d'espaces verts dont elle assure toute la gestion.

Cette pépinière renferme deux serres tunnel en plastique et des combrières. L'arrosage est fait manuellement à partir de forage. Six agents, dont un chef, sont affectés à la production des plants dans la pépinière municipale qui ne permet guère de développement ultérieur pour satisfaire des besoins de production qui devraient aller crescendo.



Amélioration de la productivité

Pratiques de la production des plants et plantes annuelles :

L'activité menée en régie de production des plants et plantes annuelles doit être maintenue, et probablement renforcée et améliorée pour arriver à une production plus importante dans les années à venir. Les pratiques culturales sont rudimentaires (serres tunnel plastique sans ouverture latérale, arrosage manuel, culture en pots à même le sol) et pourraient être améliorées.

Gestion de production : Il n'y a pas actuellement de comptabilité tenue sur la production, ce qui est une lacune à combler à l'avenir, autant pour les besoins du service que pour permettre à la ville de communiquer autour de ce sujet.

- Tenir une comptabilité analytique en mesure de faire ressortir les temps d'intervention de chaque catégorie d'ouvrier pour tous les types de tâches exécutées ainsi que leur suivi.
- Installer des pratiques d'entretien qui soient plus productives : La délimitation de secteurs où la canopée des arbres est rabattue moins fréquemment, des systèmes de protection des sols, des jardins et ronds-points moins consommateurs de temps d'entretien.

Moyens humains : La Sous-Directrice estime à 20 ouvriers supplémentaires (donc 60 ouvriers au total) l'effectif souhaitable pour arriver à aménager et entretenir les espaces verts de manière correcte.

Gestion financière : La disposition d'une pépinière modernisée permettrait une meilleure productivité tout en maintenant le même personnel. Des équipements plus modernes pourraient être financés par la cession du site existant en centre-ville.

Une délocalisation de la pépinière dans un lieu plus vaste : Le choix d'un autre lieu plus propice à cette activité et permettant des extensions ultérieures (éventuellement en périphérie dans un espace vert n'ayant pas encore été aménagé) devrait être envisagé afin de mieux préparer l'avenir.



Une évaluation préalable des besoins devra être coordonnée avec les programmes de végétalisation des grands axes structurants. (Cf : Fiche de projet N°11 du présent PDEP)

B : Renforcement des capacités des services municipaux en charge de la voirie et des espaces publics

Le périmètre de la réflexion porte sur l'ensemble des espaces non bâtis accessibles au public soit les voiries, les trottoirs, les places, les ronds-points, les accotements, les jardins et les parcs ouverts à tous publics, sur un total d'environ 45 ha d'espaces verts à gérer sur le territoire communal.

La Direction Générale des Services Techniques Municipaux (DGSTM) comprend, entre autres, les services chaussées, trottoirs et éclairage public qui concourent au développement et à l'amélioration de la qualité des espaces publics.



>Gestion financière :

Les chaussées : Une augmentation des moyens devrait être attendue à terme pour faire face à cette augmentation du patrimoine de voirie communale à entretenir.

Le mobilier urbain : Une économie budgétaire conséquente est attendue avec le passage progressif aux lampes LED et l'uniformisation du mobilier urbain.



>Moyens humains :

Les trottoirs : L'entretien des trottoirs est effectué en régie par 4 personnes employées à l'année pour cette tâche.

Comme dans le cas de la SDEV, ce passage à davantage de prestations confiées au secteur privé pour la DGSTM nécessite le recrutement d'un encadrement intermédiaire (niveau technicien) pour contrôler les prestations exécutées.

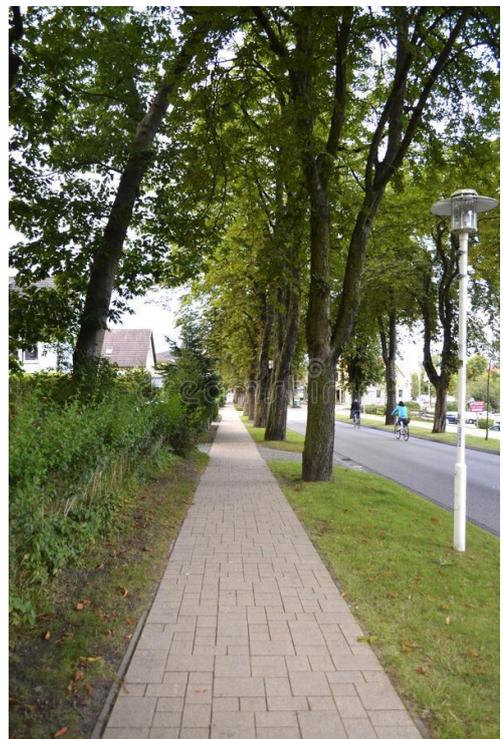


>Gestions opérationnelles :

Chaussées : Pour les lieux à forte charge de trafic et où les réseaux souterrains peuvent être déviés sur les accotements, il est fortement recommandé d'abandonner les techniques bitumes et d'opter pour les techniques béton (béton compacté au rouleau, pavé de béton autobloquant à emboîtement tridimensionnel, dalle béton) qui offrent une bien meilleure durabilité et un coût global (amortissement annuel de l'investissement et charge d'entretien annuelle sur 30 ans) bien moindre que les chaussées en enrobé bitumineux.



Trottoirs : Un souci d'uniformisation du traitement des revêtements de sols devrait être réfléchi pour progressivement arriver à une identification particulière de certaines zones de la ville. Le type et la qualité des pavés devraient être homogénéisés. Afin de laisser croître les arbres d'alignement et d'éviter une taille trop fréquente des, fosses plus larges devraient être aménagées pour permettre un plus grand développement racinaire. Ceci est à coordonner avec la SDEV.



Mobilier urbain : L'uniformisation des mobiliers urbains et des revêtements de sols selon les secteurs d'intervention définis ci-dessous est nécessaire afin de tendre vers un meilleur marquage urbain et une standardisation des mobiliers. Un effort est à faire pour arriver à une meilleure lecture urbaine des espaces publics, à définir des types de mobilier qui devront être assortis de budget d'équipement permettant sa réalisation selon un planning réaliste. Il n'est pas possible à ce stade de faire des préconisations dans ce domaine mais il est de toute évidence à prendre en compte que l'emploi de mobilier de meilleure qualité (banc avec structure en fonderie, mats d'éclairage thermolaqués ou en fonte d'aluminium, poubelles design...) réclameront plus de moyens à affecter par la municipalité qu'actuellement. Ceci doit donc se coordonner avec une augmentation des recettes de la ville.



8. Niveau de priorité

Priorité 1 (2022 - 2026)

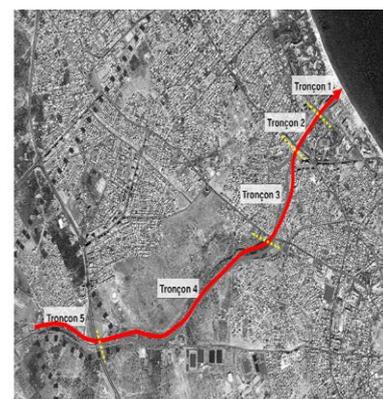
9. Calendrier

Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
A- Renforcement des capacités de la pépinière municipale	○		
B- Augmentation progressive des moyens humains et matériels	○	○	

V : Les parcours transversaux d'Oued Blibène et Oued Kharoub

Synthèse

L'aménagement des berges des oueds Blibène et Kharoub s'inscrit dans une politique urbaine de connexion entre le littoral et les quartiers ouest de la ville. La zone du campus universitaire se verrait ainsi reliée au centre-ville par l'intermédiaire d'une traversée urbaine qui comporterait plusieurs tronçons aux séquences riches et variées ; alternant des zones d'agriculture urbaine et des quartiers centraux défavorisés auprès desquels la mutation urbaine pourrait constituer un fort enjeu de développement.



Maitre d'ouvrage
Municipalité de Sousse

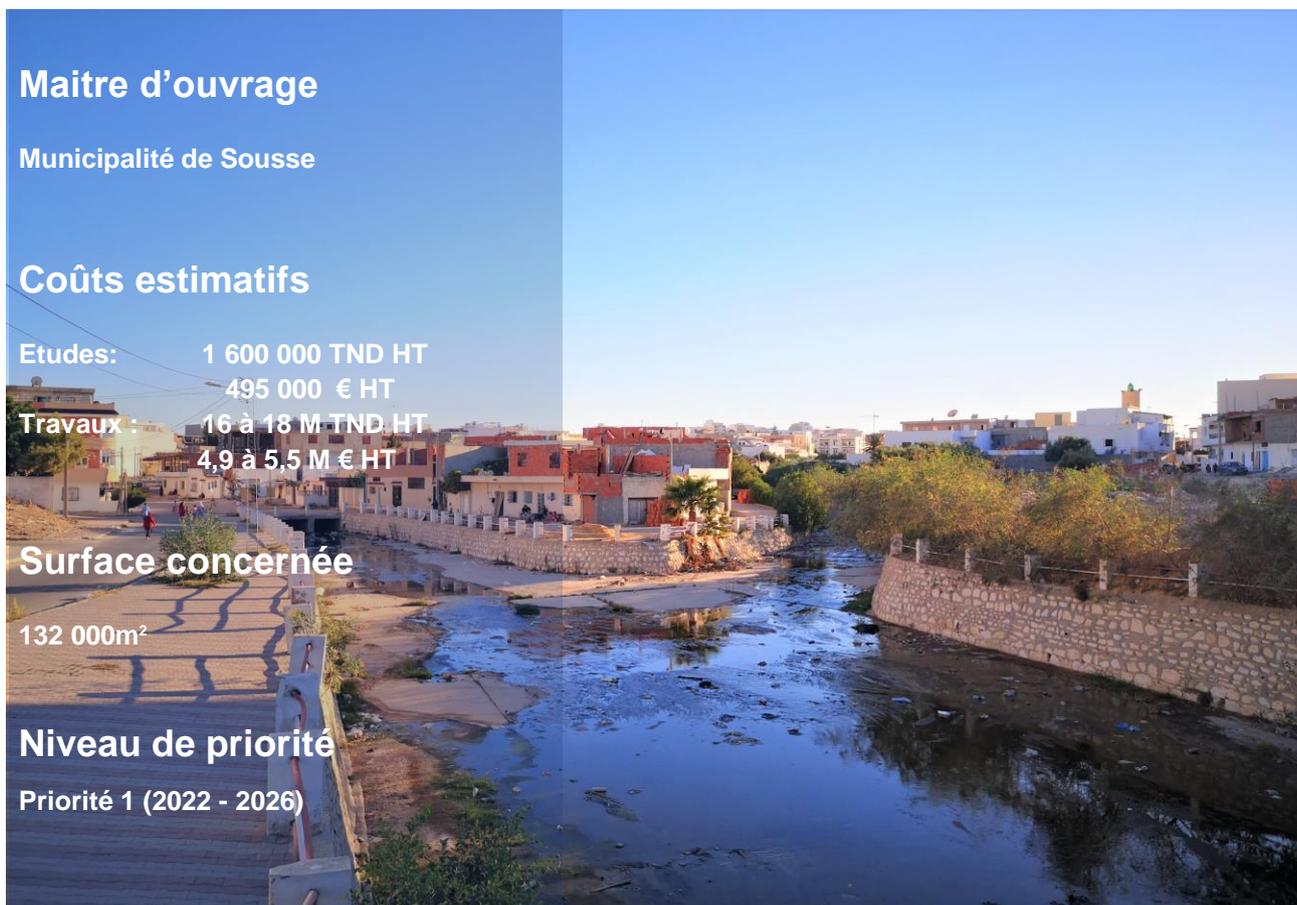
Coûts estimatifs

Etudes: 1 600 000 TND HT
495 000 € HT

Travaux : 16 à 18 M TND HT
4,9 à 5,5 M € HT

Surface concernée
132 000m²

Niveau de priorité
Priorité 1 (2022 - 2026)



1. Description du contexte et des enjeux

Parcours urbain phare du PDEP, ce projet vise essentiellement à créer une continuité Est / Ouest entre la zone du campus universitaire et le littoral. Ce projet pourrait éventuellement faire l'objet d'un séquençage sous la forme de tranches de projets fonctionnels pour optimiser sa réalisation par zonage : Zone balnéaire, zone d'activités, zone urbaine, zone d'agriculture urbaine, zone de transition avec le nouveau quartier de Hammam Maarouf.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

Cette liaison est / ouest en modes de transport doux par le biais de l'aménagement des berges d'oueds, pourra s'effectuer progressivement selon un séquençage à élaborer au cours des études. A terme, il offrira une traversée fortement appréciée par les citoyens de la ville ainsi que les visiteurs. Les ouvrages d'aménagement des berges connecteront notamment :

- La zone touristique,
- Le quartier très populaire de Oued Blibène,
- Le quartier de Sahloul IV,
- La zone du campus universitaire et le nouveau périmètre à urbaniser de Hammam Maarouf

Cet aménagement comportera des pistes mixtes piéton-cycle continues, des zones de détente, des petits équipements de loisirs, des passerelles piétonnes de liaison entre les deux rives, des programmes de végétalisation par thèmes ainsi que du mobilier urbain approprié à chaque séquence aménagée.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 800 000 TND HT

Coût travaux : 16 à 18 M TND HT

Sources de financement : *A définir ultérieurement*

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Ministère de l'Équipement, Ministère de l'environnement.

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

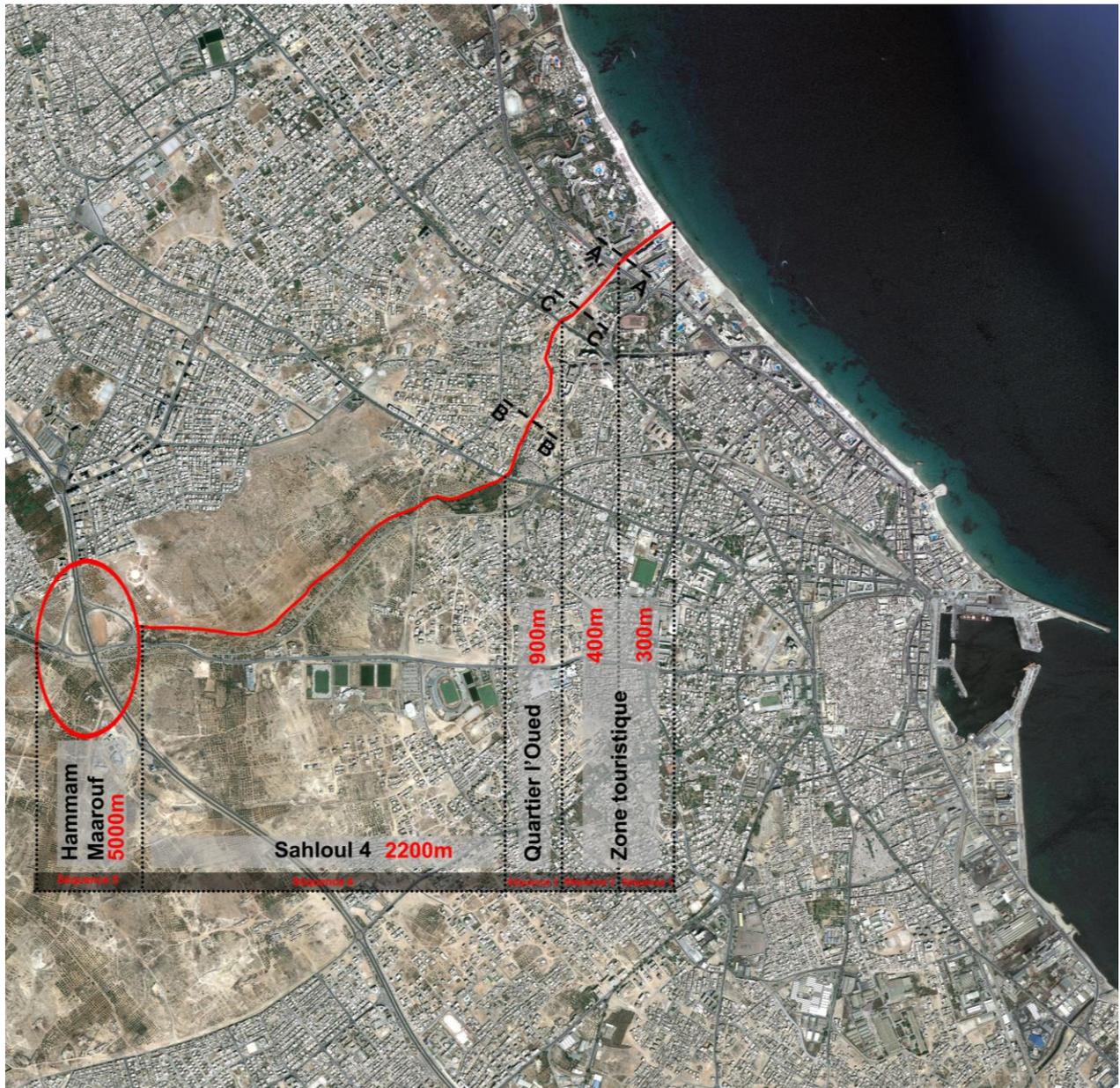
Ce parcours est / ouest présente un potentiel de développement très important pour la ville sur le moyen et le long terme. Bien qu'il soit subdivisible en plusieurs tronçons, sa continuité est fondamentale pour lui donner tout son sens et connecter l'extrême ouest de la ville avec le littoral. Certaines précautions sont à prendre au niveau des études, notamment :

- L'importance de mener des études de viabilisation pour assurer l'assainissement total des oueds qui joueraient alors pleinement leurs rôles de bassins versants,
- La réhabilitation du quartier populaire de « Houmet El Oued » demeure une condition fondamentale pour la réussite du projet,
- Il est aussi fondamental de mener des études environnementales en parallèle avec des études urbaines, pour la préservation des écosystèmes, le renforcement de la biodiversité et le maintien de l'agriculture existante.

6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse - Sous-Direction chargée des Espaces verts (SDEV) à la Direction de la Propreté et des Espaces Verts, Ministère de l'Équipement.

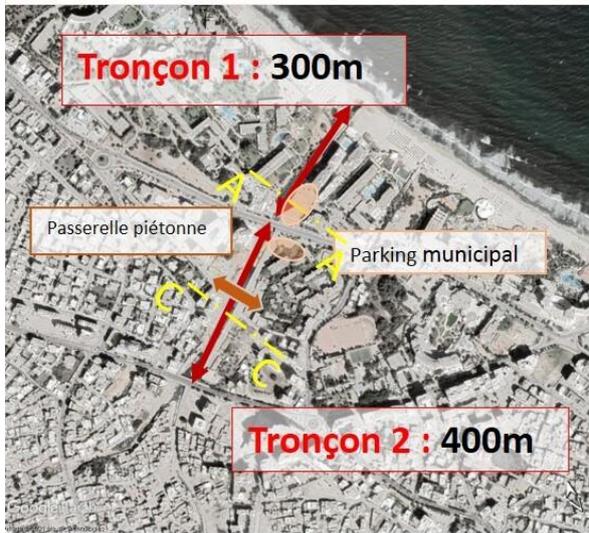
7. Illustrations



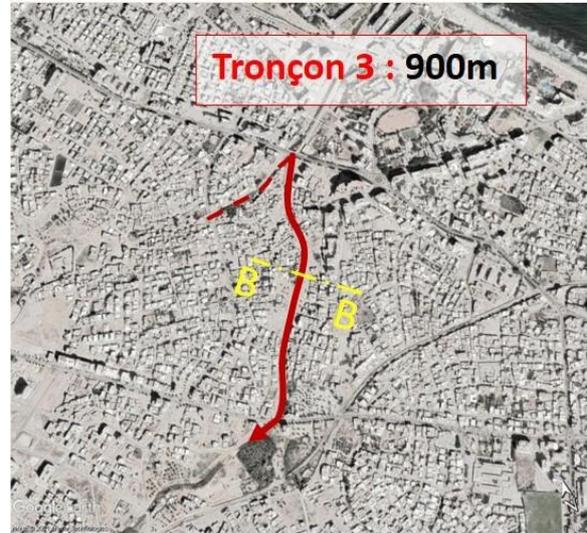
Plan de repérage de l'ensemble de l'opération

Plan de principe de séquençage (optionnel)

Zone touristique



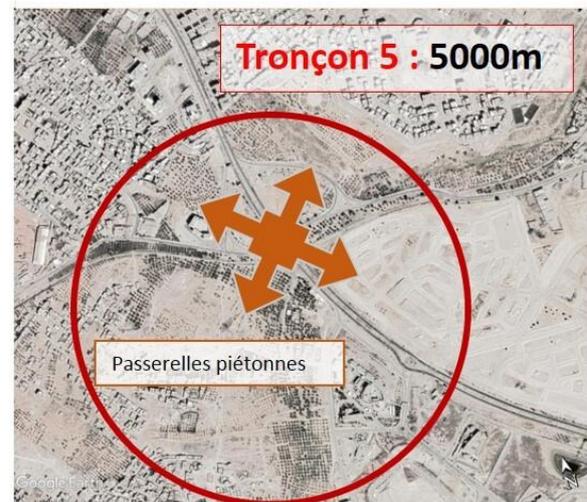
Quartier el Oued



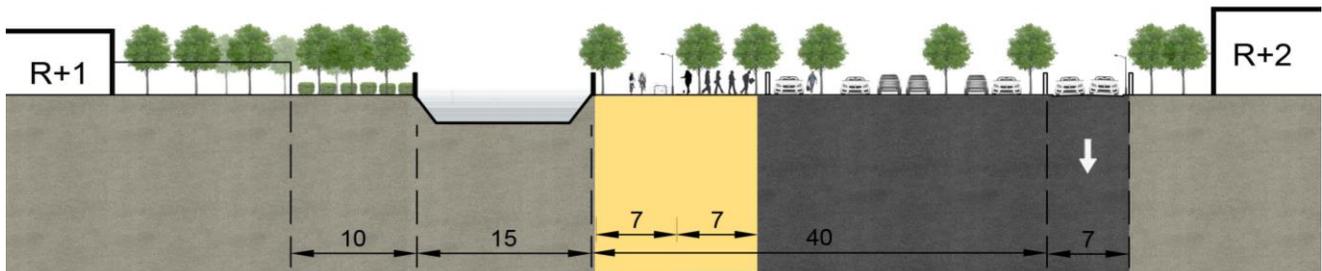
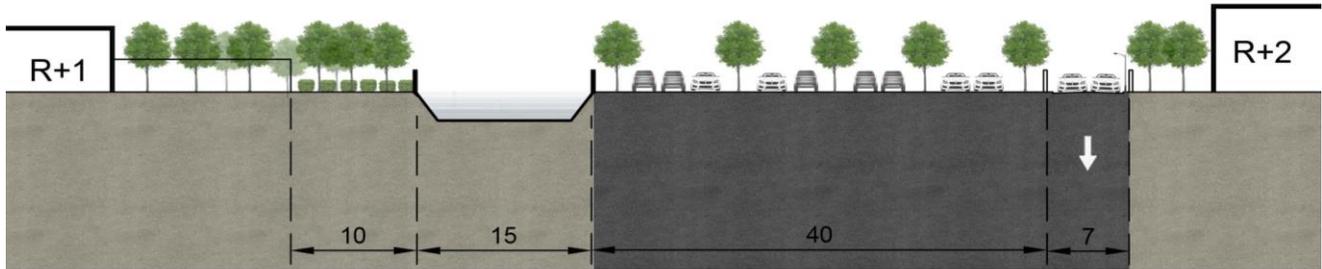
Sahloul 4



Hammem Maarouf



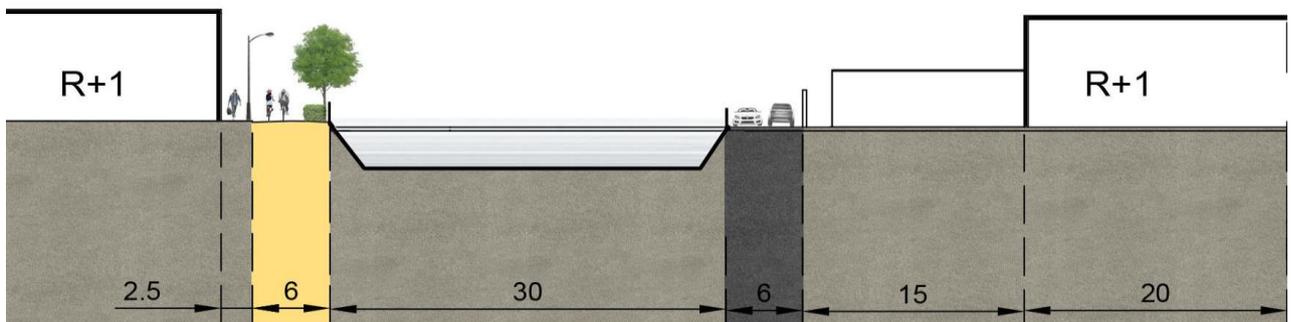
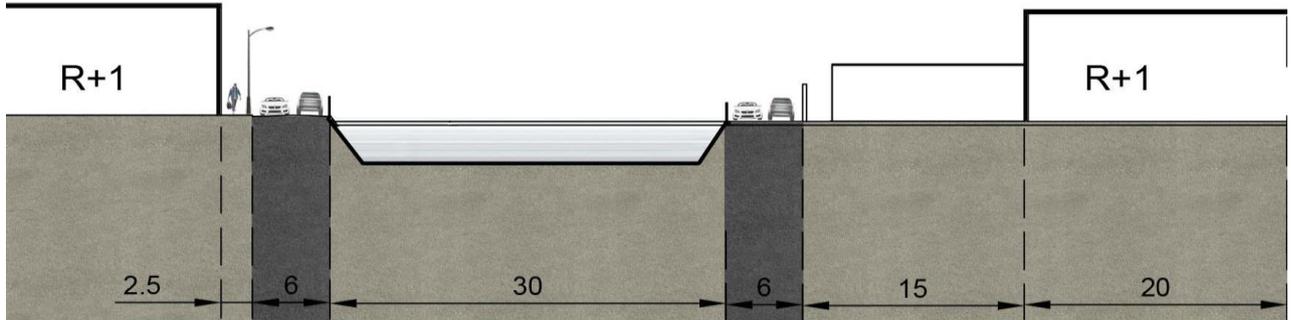
Coupe A-A



Références



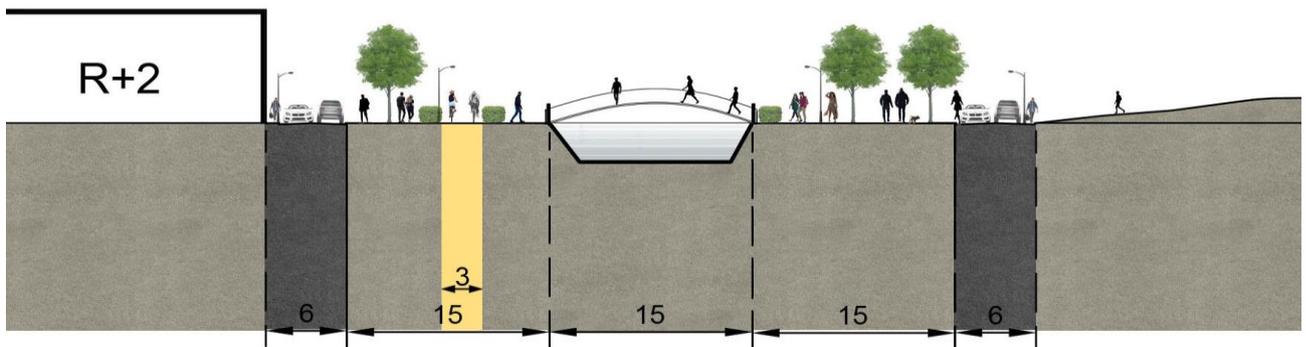
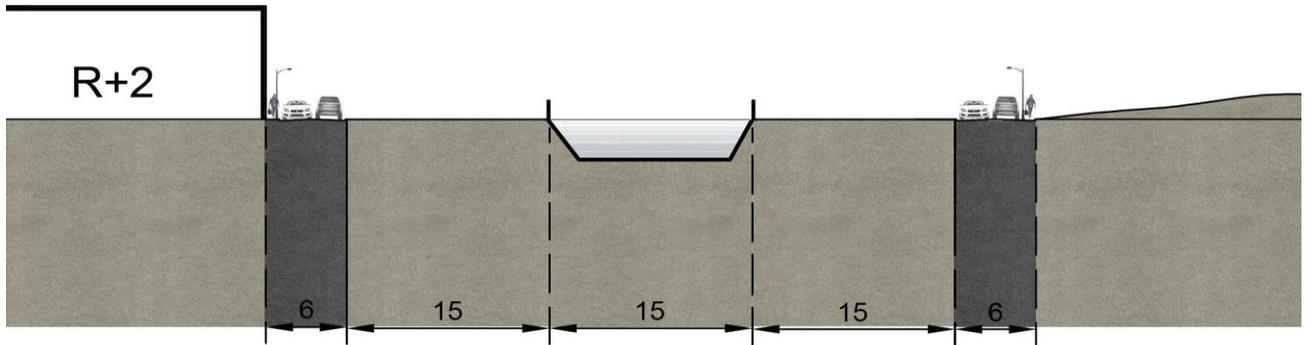
Coupe B-B



Références



Coupe C-C



Références



Tronçon 5 : proposition 1 : Liaison Parc Sahloul 4- entourage

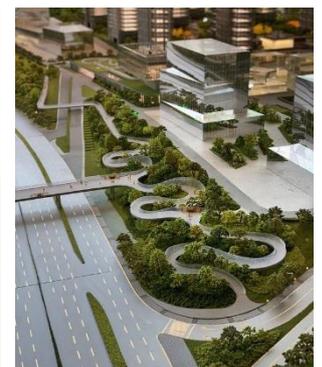


La passerelle continue assure la marchabilité, la promenade et la liaison du parc avec les zones voisines :

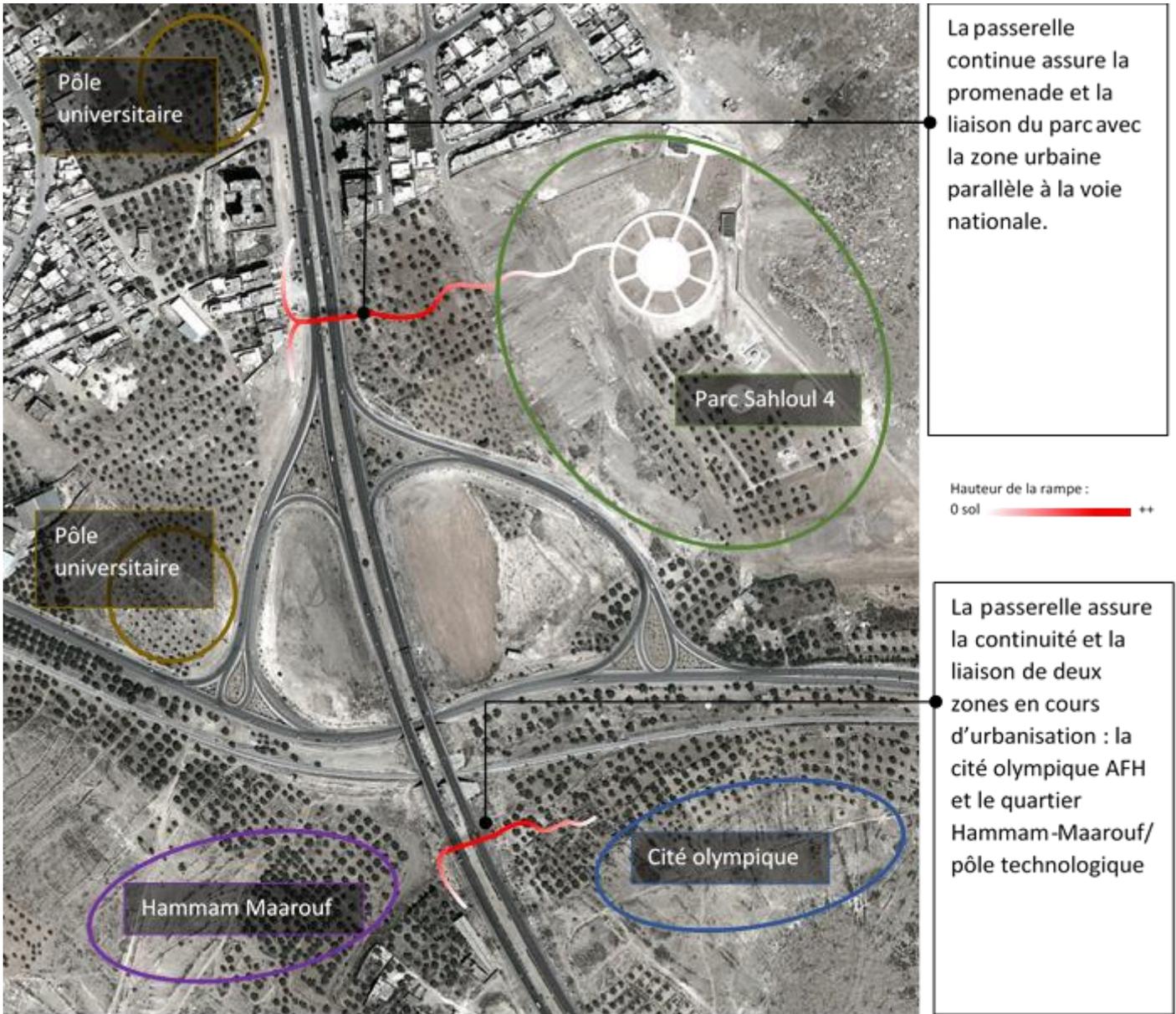
- 1 : début de promenade suspendue, du parc vers entourage
- 2 : vers pôle universitaire et établissements zone kalaa sghira
- 3 : du parc vers Hammam Maarouf
- 4 : vers pôle universitaire
- 5 : vers Hammam Maarouf

Hauteur de la rampe :
0 sol ++

Références



**Tronçon 5 : proposition 2 Liaisons : Parc Sahloul 4-pôles universitaires
Cité olympique-Hammam Maarouf**



Références



8. Niveau de priorité

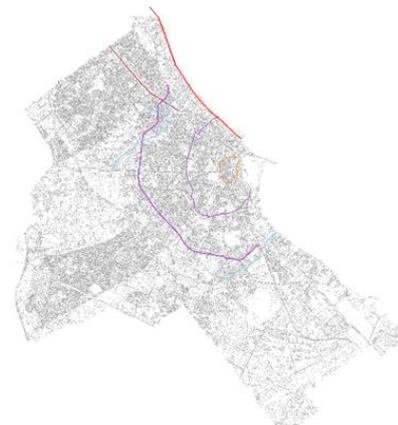
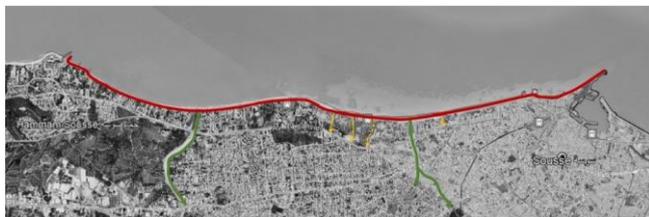
Priorité 1 (2022 - 2024)

9. Calendrier

Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES	○		
Travaux d'infrastructure	○		
Viabilisation	○		
Plantations & mobiliers		○	
Aménagements thématiques		○	

- Durée des études : 18 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 34 mois (y compris adjudication)

VI : Prolongement du parcours piéton de la corniche vers le nord sur le Domaine Public Maritime



Synthèse

Dans la continuité et le prolongement du réaménagement de la séquence balnéaire historique, ce projet s’inscrit dans la stratégie de revalorisation et de requalification des espaces publics du front de mer.

L’aménagement vise à redonner aux espaces publics littoraux du centre-ville leur caractère unique, tout en offrant à la population la possibilité de se réapproprier confortablement et sereinement le littoral et les plages de la ville.

Maitre d’ouvrage

Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs

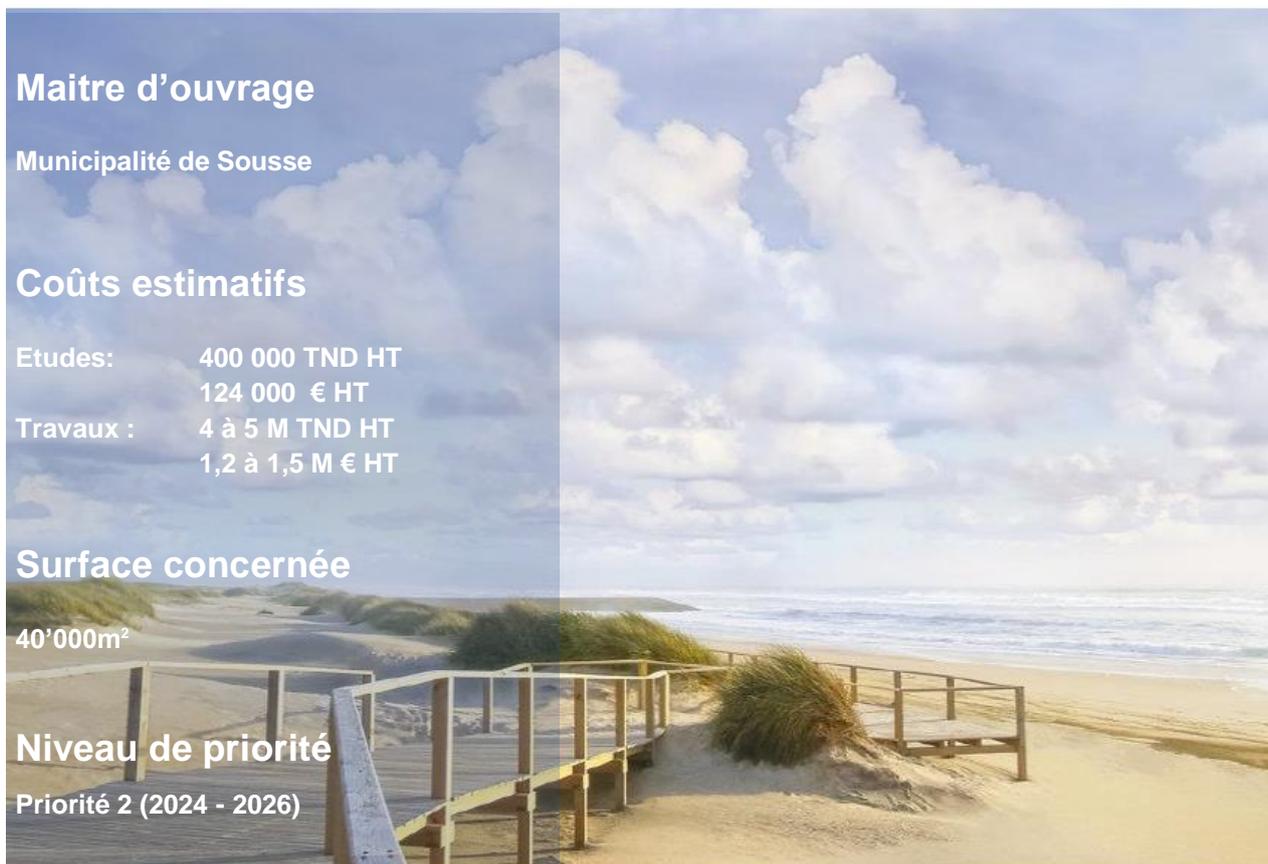
Etudes:	400 000 TND HT
	124 000 € HT
Travaux :	4 à 5 M TND HT
	1,2 à 1,5 M € HT

Surface concernée

40'000m²

Niveau de priorité

Priorité 2 (2024 - 2026)



1. Description du contexte et des enjeux

Création d'une promenade strictement piétonne tout au long du littoral nord. Requalification des connections publiques du littoral avec le boulevard du 14 Janvier 2011. Programme de réaménagement des espaces publics municipaux présents sur le boulevard du 14 Janvier.

Les principaux enjeux sont de :

- Faciliter l'accès au littoral par le réseau viaire qui conduit à la plage,
- Matérialiser et/ou aménager des pénétrantes d'accès au littoral (Voies douces avec parking à vélo et petits équipements éventuels),
- Récupérer une épaisseur du domaine public entre les installations hôtelières et l'eau pour y aménager un cheminement continu, esthétique et confortable,
- Accorder ce nouvel aménagement tant avec la déambulation piétonne qu'avec les activités balnéaires,
- En étroite concertation avec le PAU, œuvrer à mettre en place une réglementation efficace pour l'occupation temporaire du littoral : plages aménagées, baignade, sports & loisirs, cafés & restaurants.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

Les aménagements prévus sont essentiellement des ouvrages légers ayant un très faible impact sur l'environnement. Les systèmes de plots préfabriqués devraient permettre aux structures en bois d'être arrimées dans le sol sablonneux du littoral.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 400 000 TND HT

Coût travaux : 4 à 5 M TND HT

Sources de financement : A définir ultérieurement

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Ministère de l'environnement, Ministère du Tourisme

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

Ce projet sensible doit être mené en concertation étroite avec les propriétaires des hôtels. Il s'inscrit dans la logique de la redistribution des domaines publics (Cf : Fiche de projet N°3 : Charte d'occupation des domaines publics du PDEP). Par ailleurs, il doit tenir compte de certains facteurs fondamentaux lors de sa conception et de sa mise en service :

- L'importance de concevoir une promenade strictement piétonne,
- Assurer une bonne connexion du parcours par le biais de pénétrantes permettant de le relier à la route touristique,
- Veiller à la sécurité des établissements hôteliers en étudiant conjointement, avec le projet de la promenade piétonne, le contrôle des façades balnéaires des hôtels,
- Assurer la connectivité de la promenade avec les plages publiques,
- Mener conjointement des études d'impact sur l'environnement.

6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Acteurs publics : Direction régionale du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, APAL (Agence de protection et d'aménagement du littoral), Ministère de l'environnement, propriétaires des hôtels.

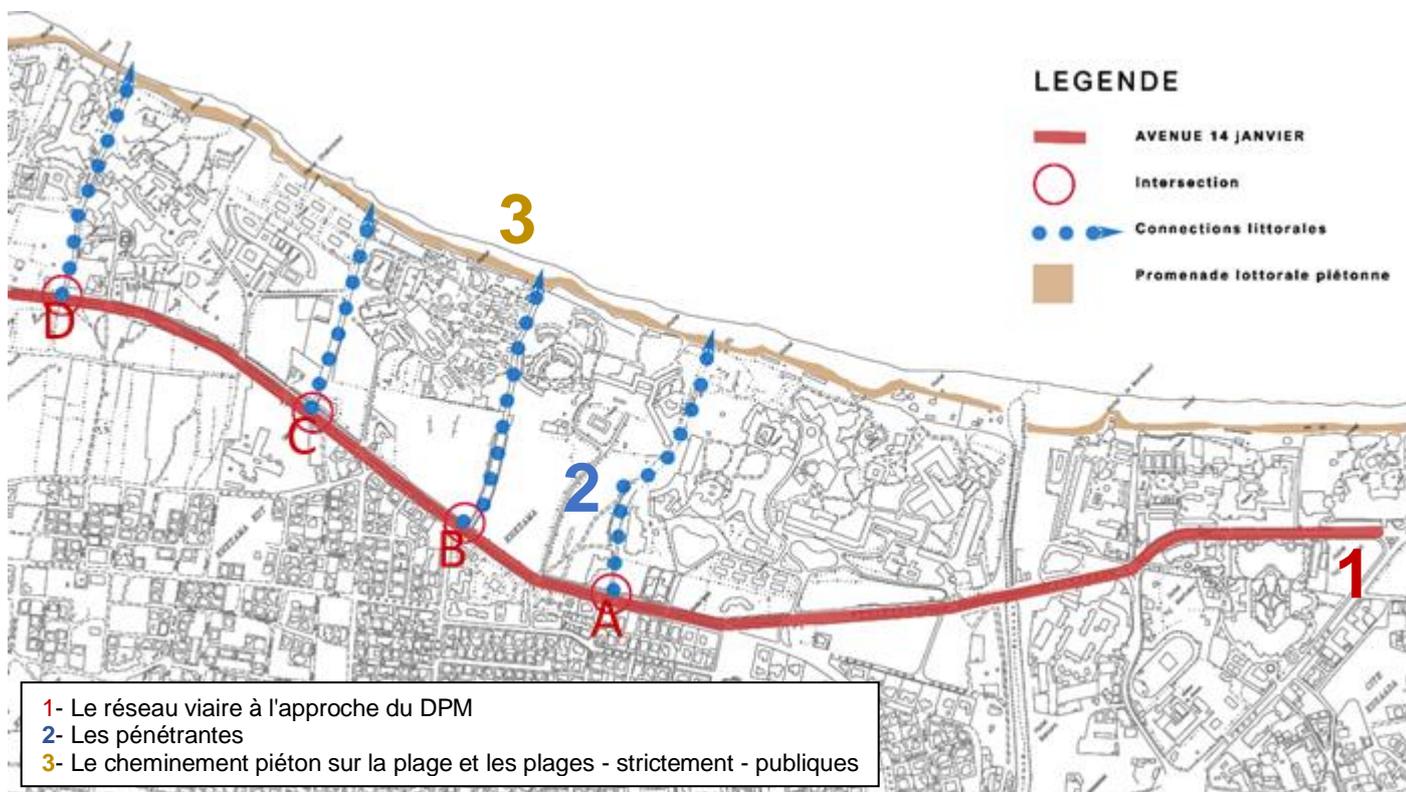
7. Illustrations

Promenade balnéaire pouvant se prolonger vers la commune de Hammam Sousse



Plan de principe : Aménagement par tronçons

Pointe nord de la corniche Boujaâfar
Fiche de projet N°2
du PDEP

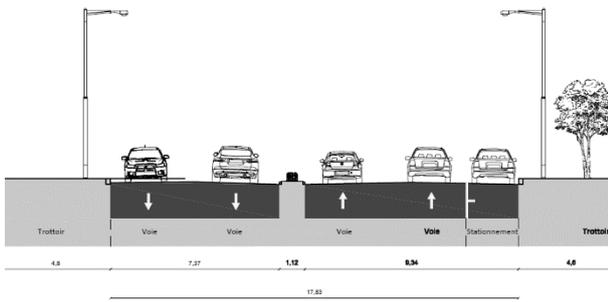


Réseau des pénétrantes perpendiculaires : points d'accès importants pour les citoyens de la ville

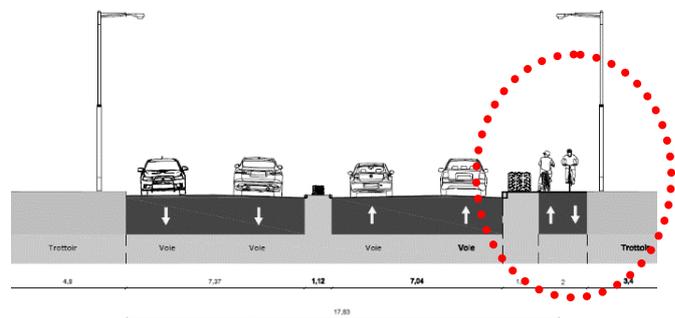
Références



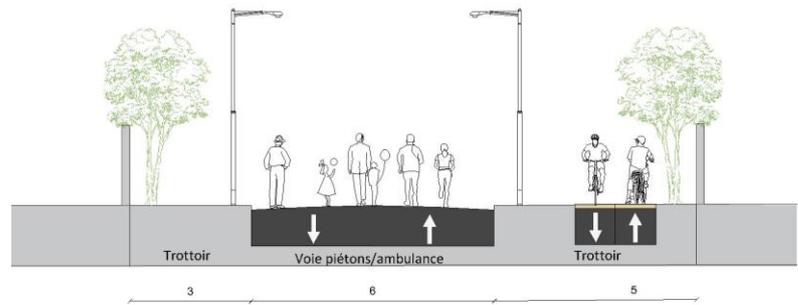
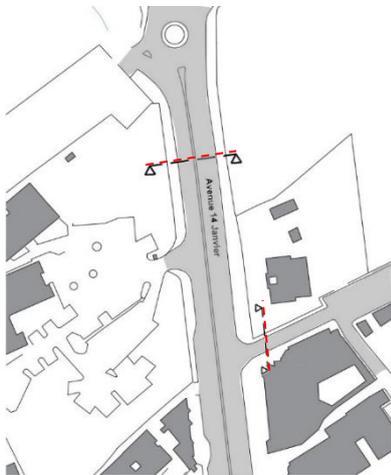
Aménagements balnéaires avec les ouvrages de type « légers » respectueux du littoral



Existant : coupe sur l'Avenue 14 Janvier



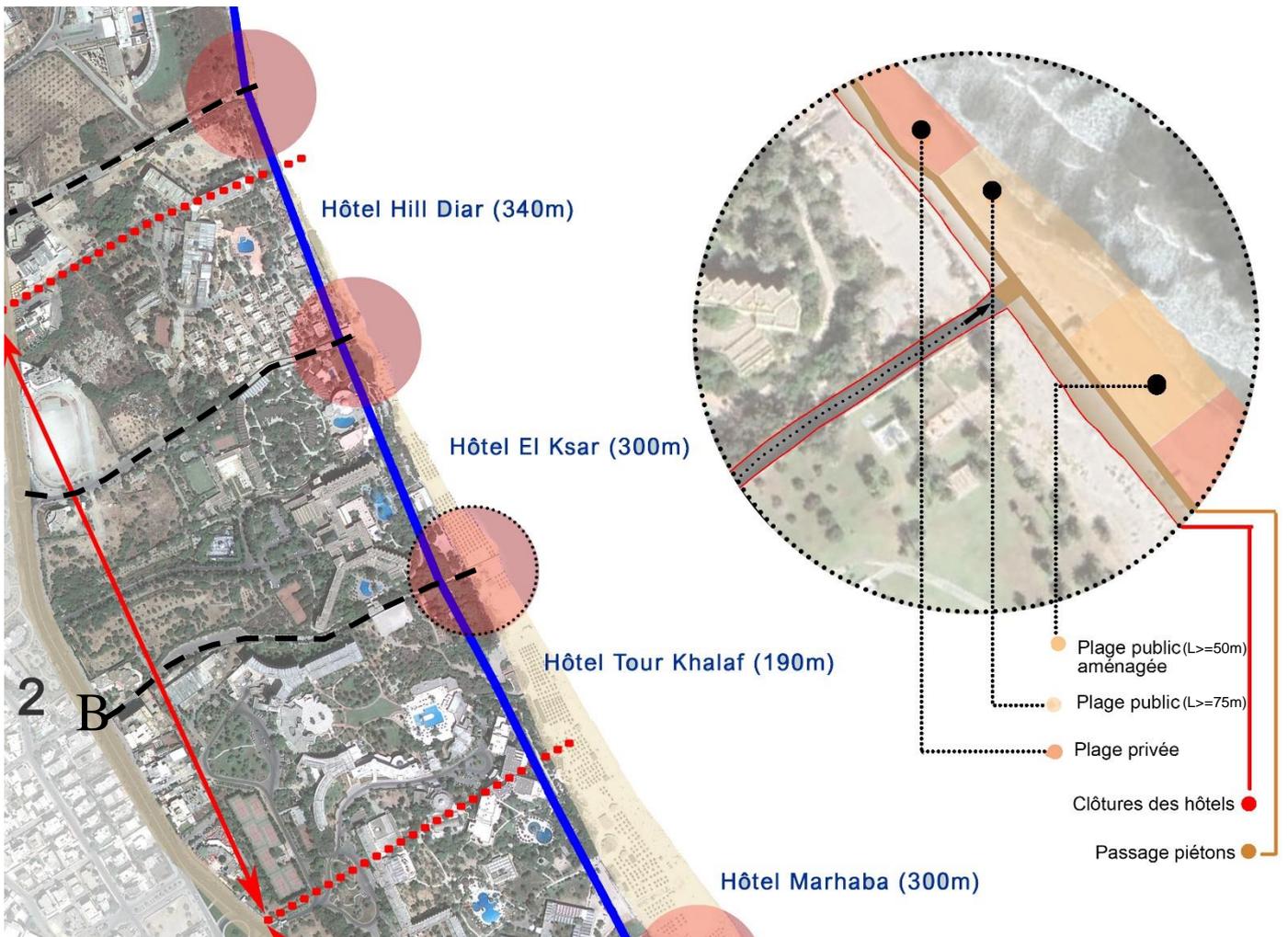
Projeté : coupe sur l'Avenue 14 Janvier



Projeté: coupe sur une rue pénétrante vers la plage

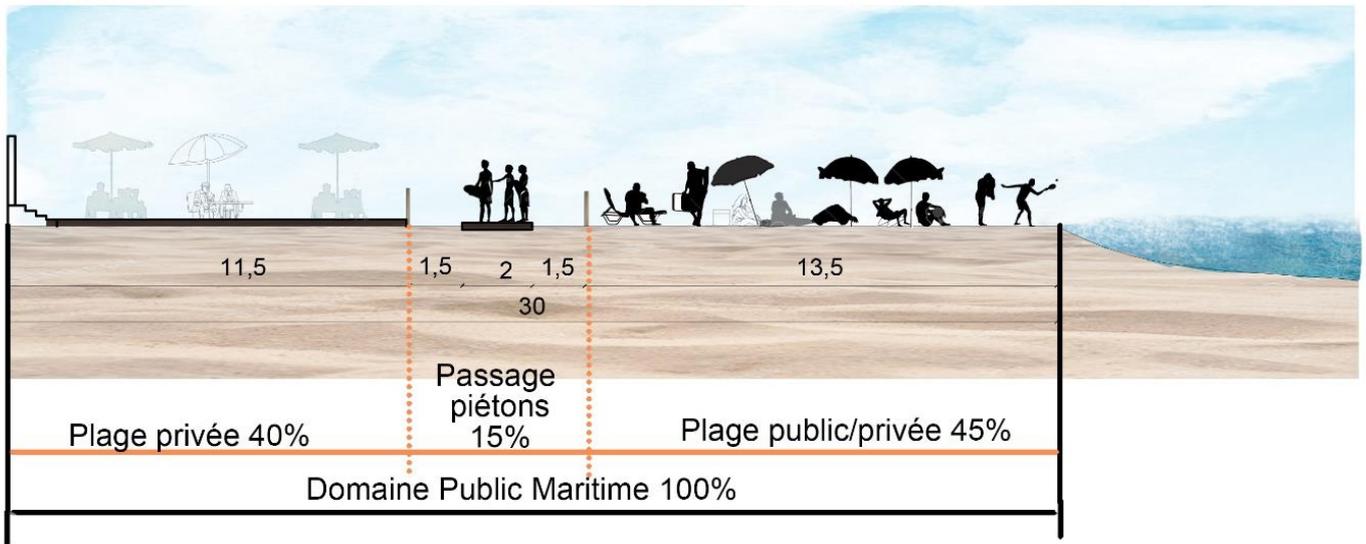
Références





Références





Le passage en bois posé sur des plots permet de garder l'intégrité des plages des hôtels

Références



Tronçons	Tronçon 1	Tronçon 2	Tronçon 3
Dimensions des Tronçons :	600m	830m	620m
Nombre de parasols par tronçon :	606 P	187 P	261 P



8. Niveau de priorité

Priorité 2 (2024 - 2026)

9. Calendrier

Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES	○		
A- Tronçon 1		○	
B- Tronçon 2		○	
C- Tronçon 3		○	

- Durée des études : 8 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 24 mois (y compris adjudication)

VII : Aménagement de la plage Hadrumète et de la jetée Nord du port commercial de Sousse.

Synthèse

Le réaménagement des espaces publics du centre-ville ainsi que des rues piétonnes perpendiculaires à l'avenue Habib Bourguiba -faisant l'objet d'un programme de piétonnisation, aboutit à la plage d'Hadrumète. Cette fiche de projet s'intéresse particulièrement à la connexion entre la plage du centre-ville et la jetée nord du port commercial.




Maitre d'ouvrage
Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs
Etudes: 150 000 TND HT
47 000 € HT
Travaux: 1,5 à 2 M TND HT
462 000 à 615 000 € HT

Surface concernée
18'000m²

Niveau de priorité
Priorité 2 (2024 - 2026)

1. Description du contexte et des enjeux

En prévision d'une réorganisation partielle de la zone Nord-Est du port commercial de la ville, la jetée Nord sera aménagée en une promenade piétonne le long de la digue. Elle prolonge la relation des quartiers du centre-ville avec le littoral.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

Les interventions s'inscrivent dans la continuité des opérations de piétonnisation des rues perpendiculaires et adjacentes à l'avenue Habib Bourguiba (Cf. Fiche de projet N°1 du PDEP).

Cette promenade essentiellement piétonne pourrait aussi accueillir des vélos selon son emprise. Elle serait ponctuée de plantations à son démarrage du côté de la plage d'Hadrumète et comporterait du mobilier urbain adapté aux activités et à l'embrun marin.

Ce projet contribuerait et justifierait la suppression de la circulation et du stationnement spontané qui handicape aujourd'hui le centre-ville.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 150 000 TND HT

Coût travaux : 1,5 à 2 M TND HT

Sources de financement : *A définir ultérieurement*

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Ministère de l'environnement, Agence nationale de protection et d'aménagement du littoral, Office de la marine marchande et des ports.

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

Le projet d'aménagement de la jetée nord du port commercial de Sousse doit être accompagné par mesures suivantes :

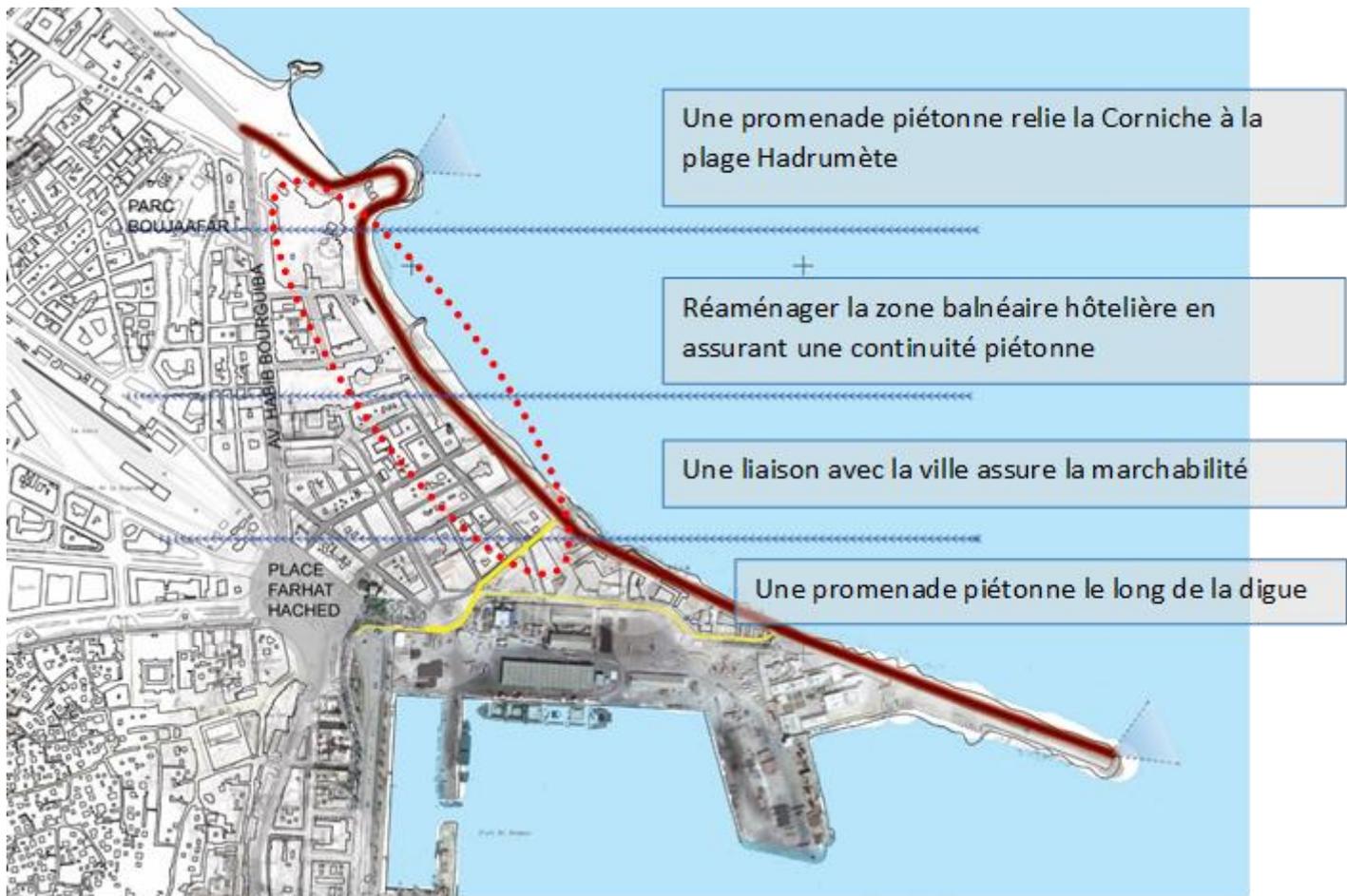
- Concertation avec l'office de la marine marchande et des ports,
- Etudes d'impact sur l'environnement
- Connexion et complémentarité avec le Quais des Arts et les aménagements urbains de l'hypercentre.

6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse

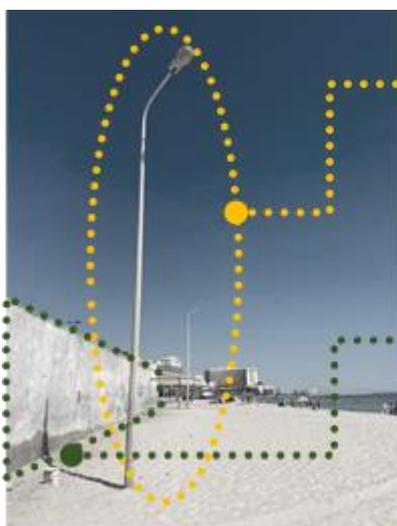
7. Illustrations

A : Aménagement de la plage Hadrumète



Plan de principe

Une structure aménagée s'installe : une plage adaptée aux différents usages balnéaires / touristiques

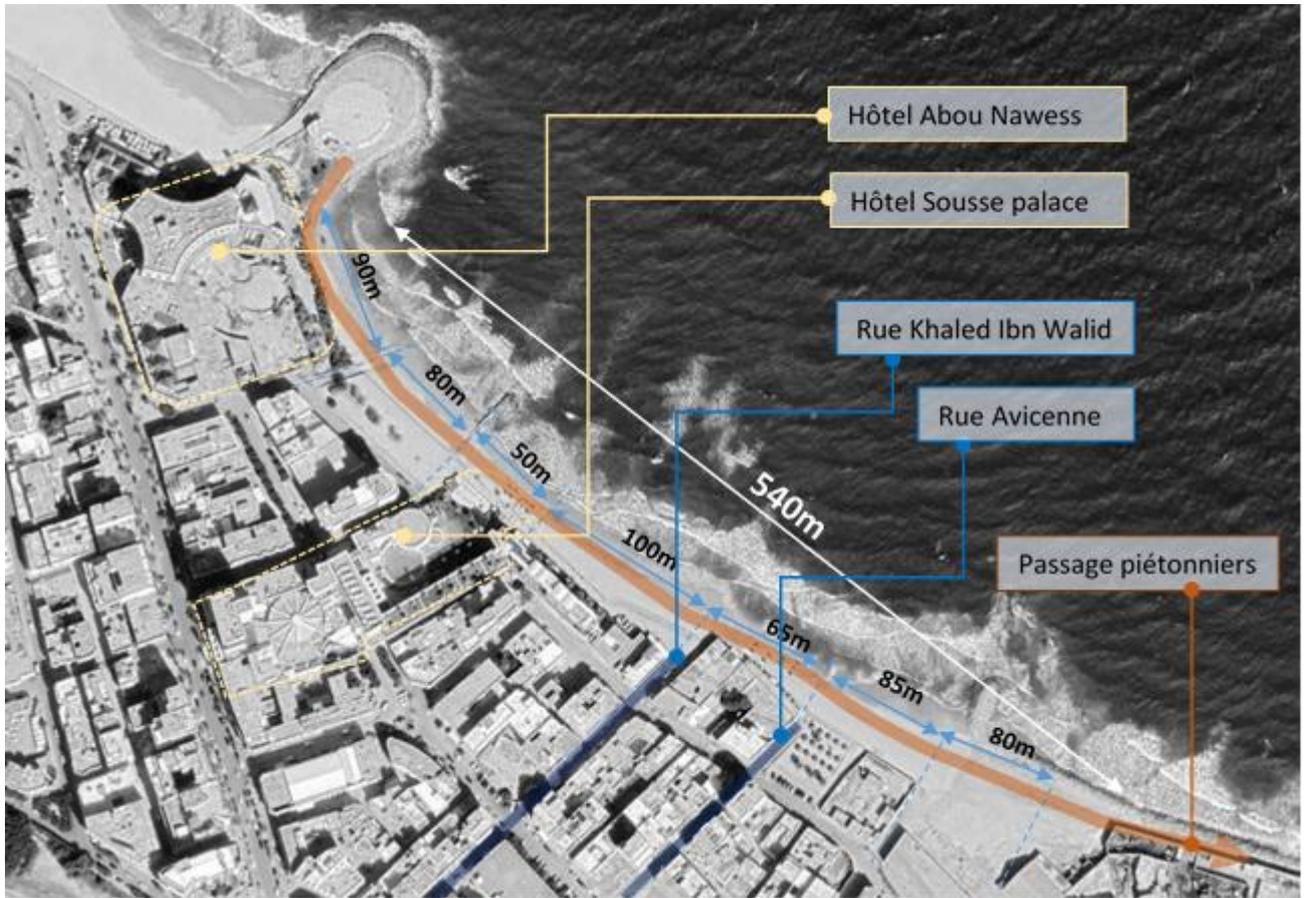


● La plage est équipée d'éclairage public pour un usage d'espace multi temporel

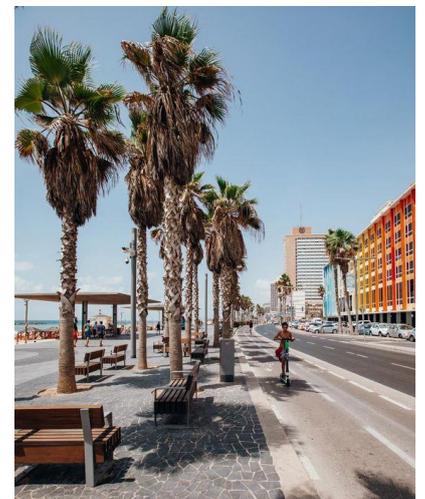
● La limite crée une rupture visuelle qui renforce la coupure centre-ville/plage

● Diversité fonctionnelle



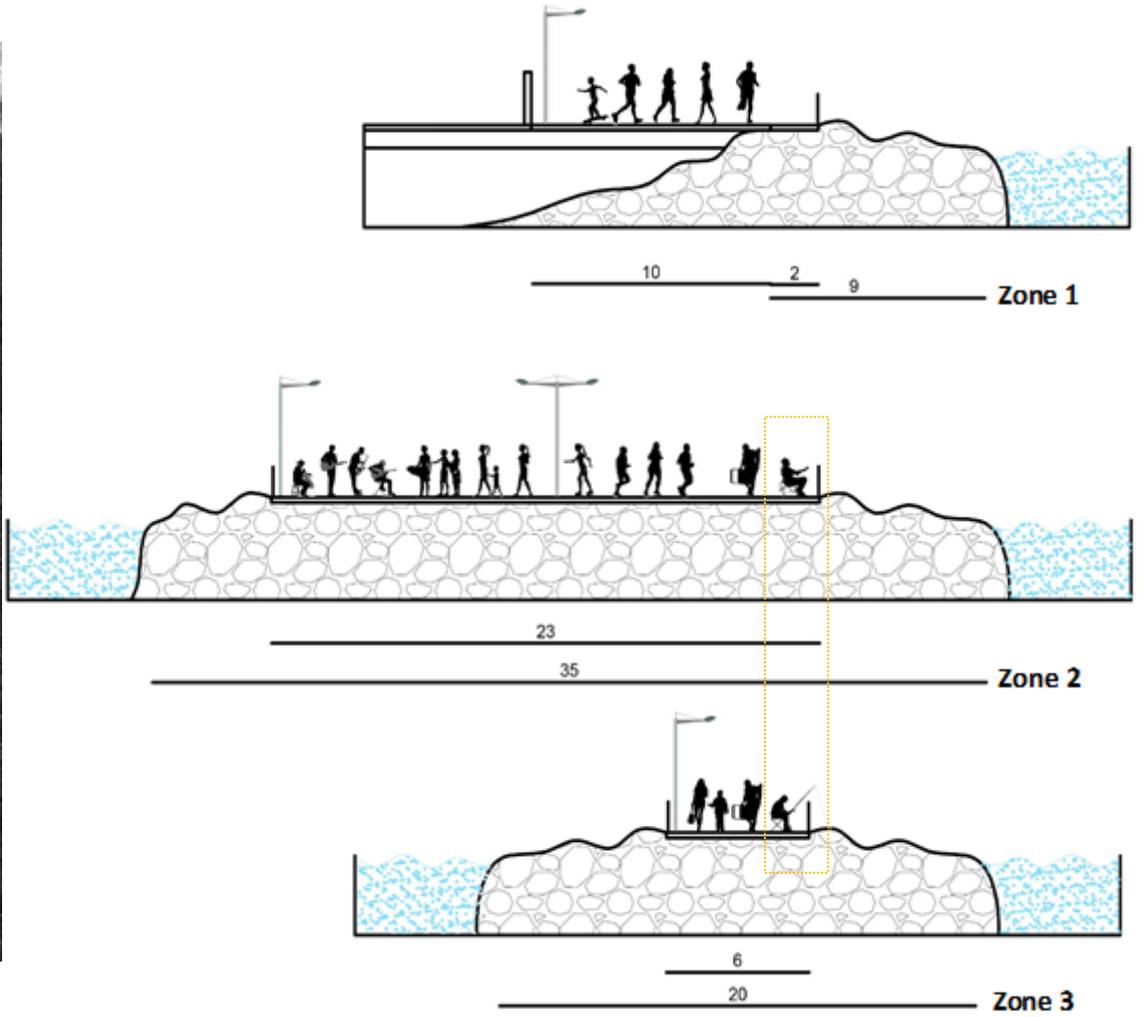


Références

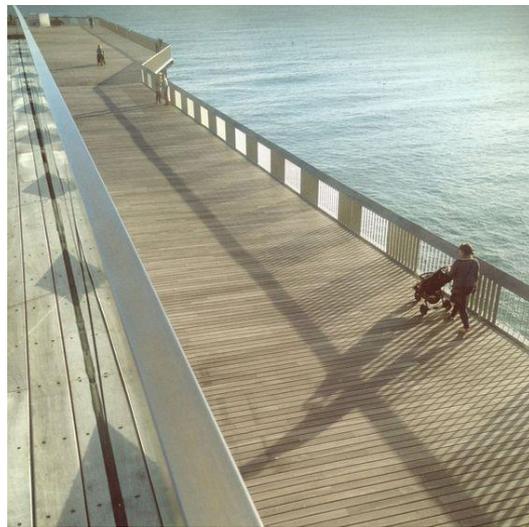


B : Aménagement de la jetée nord du port commercial de Sousse





Références



8. Niveau de priorité

Priorité 2 (2024 - 2026)

9. Calendrier

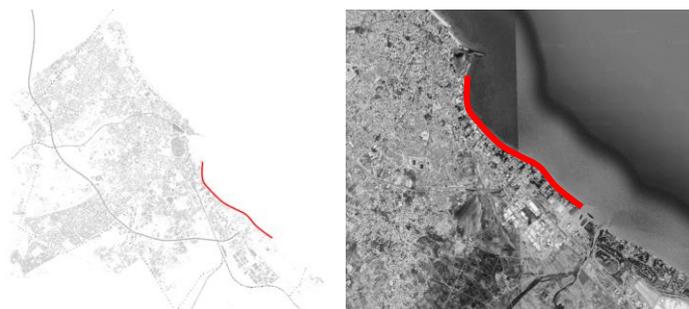
Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES	○		
A- Plage d’Hadrumète	○		
B- Jetée du port commercial		○	

- Durée des études : 8 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 24 mois (y compris adjudication)

VIII : Aménagement de l'axe balnéaire Sud de la ville

Synthèse

L'aménagement de l'axe balnéaire sud de la ville vise à atténuer le clivage de celui-ci et le nord de la ville. Il permettra notamment aux quartiers sud de Souiss et de Sidi Abdelhamid de bénéficier d'une façade maritime améliorée, tout en offrant à la ville une entrée sud plus prestigieuse.



Maitre d'ouvrage

Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs

Etudes: 900 000 TND HT
280 000 € HT
Travaux : 10 à 12 M TND HT
3 à 3,6 M € HT

Surface concernée

96 000m²

Niveau de priorité

Priorité 2 (2024 - 2028)

1. Description du contexte et des enjeux

Le boulevard de l'Environnement qui traverse le quartier de Sidi Abdehamid vers le sud de la ville constitue un axe balnéaire important. Ainsi, la reconquête du littoral le long de cet axe fera l'objet d'une étude pouvant se décliner en plusieurs séquences suivant les logiques d'aménagement retenues.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

Le réaménagement du littoral de l'entrée sud de la ville nécessitera les aménagements urbains et paysagers en adéquation avec le contexte. Le transfert des certaines activités industrielles pourrait permettre aux habitants des quartiers limitrophes au sud de la ville de jouir d'une meilleure qualité environnementale.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 900 000 TND HT

Coût travaux : 10 à 12 M TND HT

Sources de financement : A définir ultérieurement

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Ministère des collectivités locales, Ministère de l'Environnement

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

Les principaux points de vigilance sont :

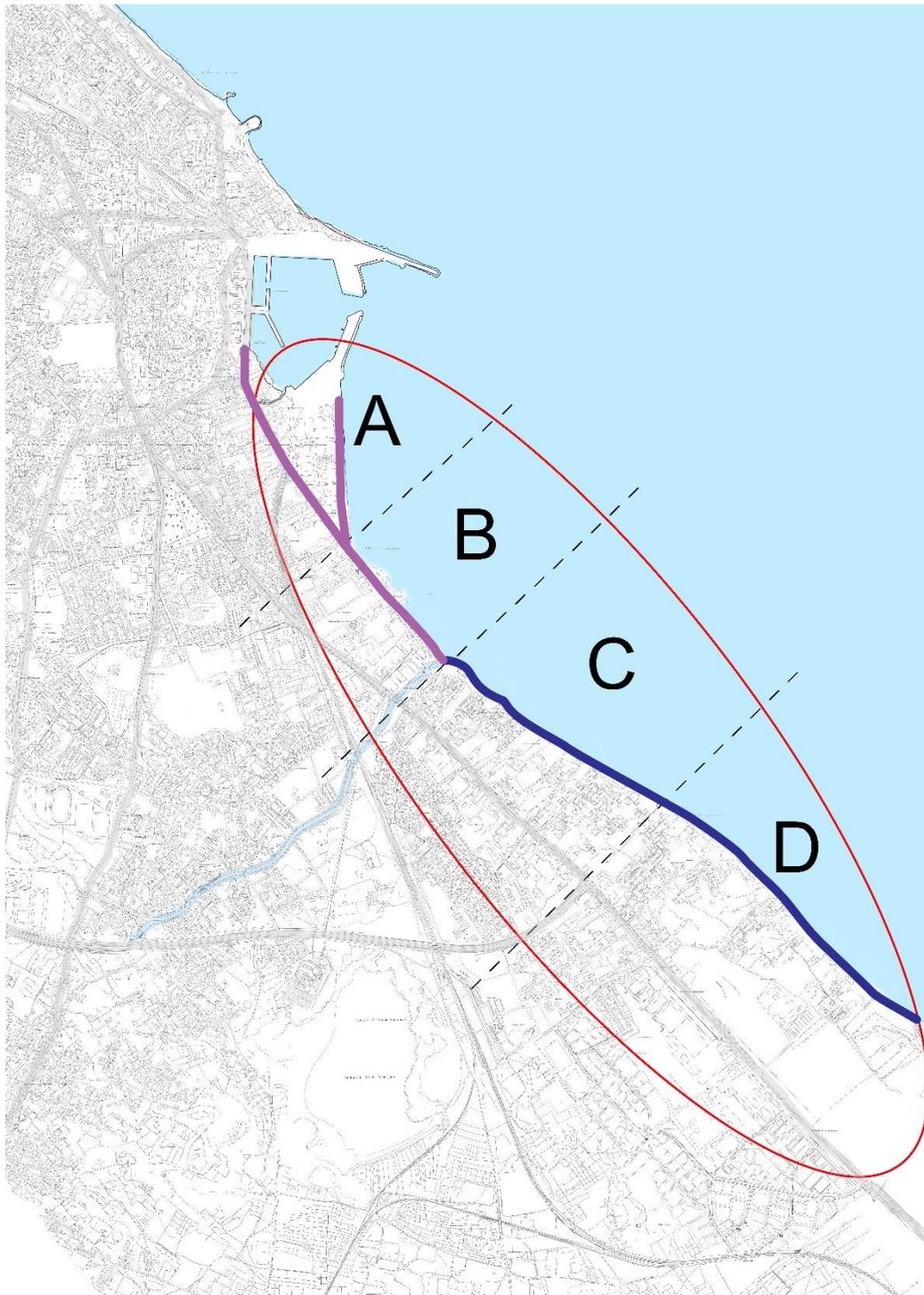
- La prise en compte des spécificités et du caractère industriel de la zone sud de la ville,
- La présence d'infrastructures industrielles vitales pour la ville de Sousse,
- La présence des activités portuaires et leur accessibilité.

6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse

7. Illustrations

Plan de principe



- A: zone portuaire sud de la ville
- B: ancienne zone industrielle de Sidi AbdelHamid
- C: tronçon mixte/ zone résidentielle et industrielle
- D: zone industrielle

-  Séquence résidentielle sud
-  Séquence urbaine centrale

Un tissu urbain mixte



Zones de vigilance



Déplacer la zone indus ancienne vers la nouvelle pour diminuer les alertes les dangers

Créer une continuité urbaine/piétonne vers le quai sud du port

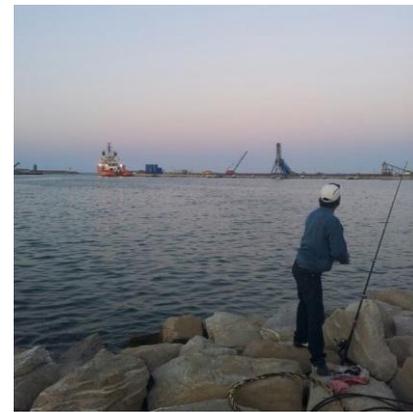
Zone balnéaire à danger environnemental

Des digues à réaménager pour des activités ludiques

Zone à réaménager :
 -Elargir le DPM
 -créer des poches de vide aménagées
 -développer une ceinture verte aménagée en créant un écran végétal opposable à l'érosion maritime

Zone verte aménagée au bord d'Oued Hamdoune

Références



Une diversité à exploiter et à valoriser



- Des points d'ouverture vers la mer/plage
- Des rues pénétrantes à exploiter
- Assurer une continuité urbaine

Références



8. Niveau de priorité

Priorité 2 (2024 - 2028)

9. Calendrier

Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES	○	○	
A- Première phase de travaux (Sousse Sud / Sidi Abdelhamid)		○	
B- Deuxième phase de travaux (Sidi Abdelhamid / Oued Hamdoun)		○	

- Durée des études : 12 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 34 mois (y compris adjudication)

IX : La réhabilitation des parcs du centre-ville

Synthèse

La ville de Sousse comporte plusieurs espaces verts qui nécessitent des réhabilitations à divers degrés. Cette fiche de projet s'intéresse aux jardins et aux squares municipaux de l'hypercentre.

La requalification du parc Boujaâfar en 2021 constitue le point de départ d'une amélioration de la qualité des espaces publics municipaux du centre-ville. La démarche adoptée étant l'ouverture du parc sur les tissus urbains avoisinants.



Maitre d'ouvrage

Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs

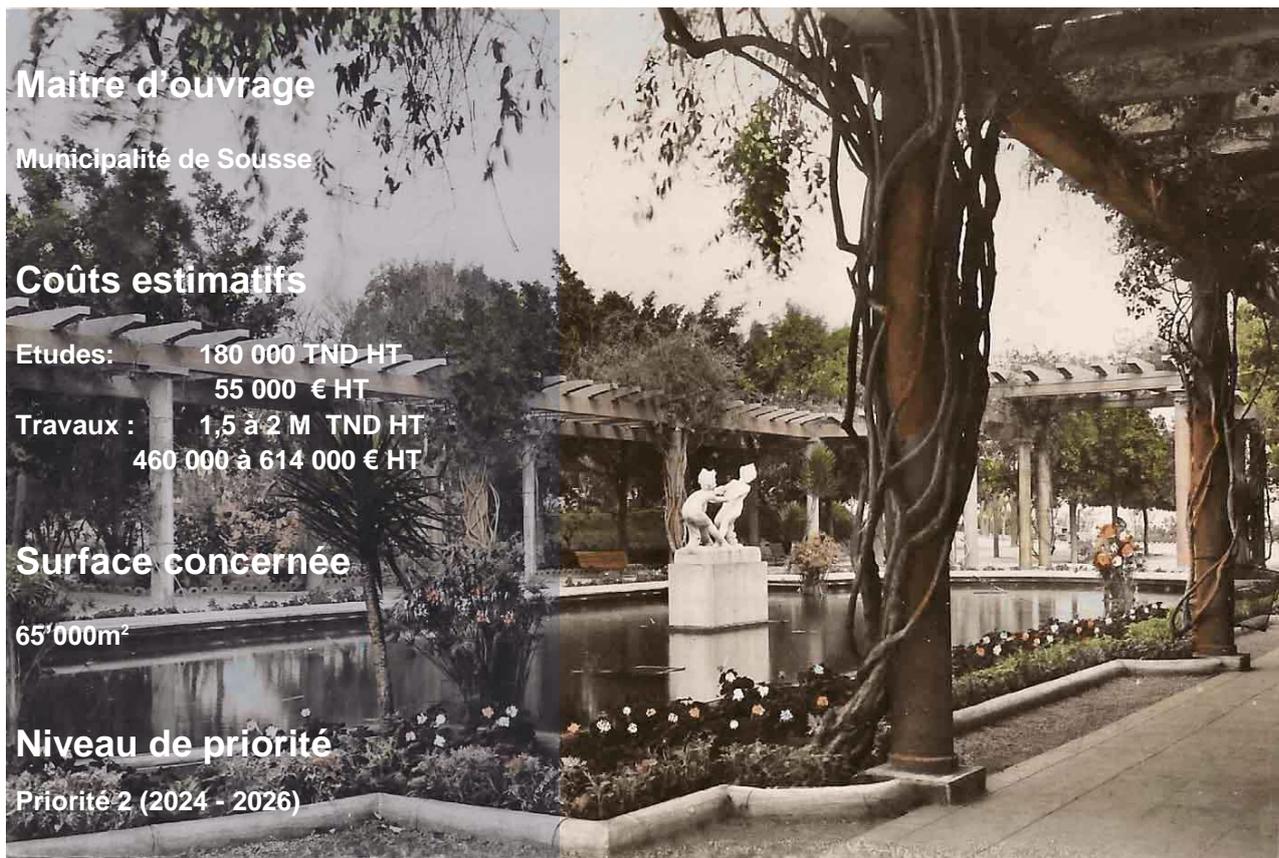
Etudes: 180 000 TND HT
55 000 € HT
Travaux : 1,5 à 2 M TND HT
460 000 à 614 000 € HT

Surface concernée

65'000m²

Niveau de priorité

Priorité 2 (2024 - 2026)



1. Description du contexte et des enjeux

La stratégie de maillage des espaces publics du centre-ville requiert une requalification des jardins et des squares existants. Ces derniers souffrent généralement d'un manque d'entretien et dans certains cas, d'une conception inadaptée aux besoins des citoyens.

Un état des lieux des projets en cours est à établir par la municipalité / service des travaux afin de mettre en place une stratégie de remise à niveau des espaces verts du centre-ville.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

Le principe général d'intervention consiste en une relecture globale des espaces verts de l'hypercentre en s'attachant à deux aspects fondamentaux :

- Le rôle de chaque espace vert par rapport au contexte spécifique dans lequel il s'implante,
- Le maillage des espaces verts et leur rôle dans la création d'une continuité urbaine.
- L'offre complémentaire en proposant de nouveaux espaces verts par acquisition foncière de parcelles friche, de construction insalubre, etc.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 180 000 TND HT

Coût travaux : 1,5 à 2 M TND HT

Sources de financement : A définir ultérieurement

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

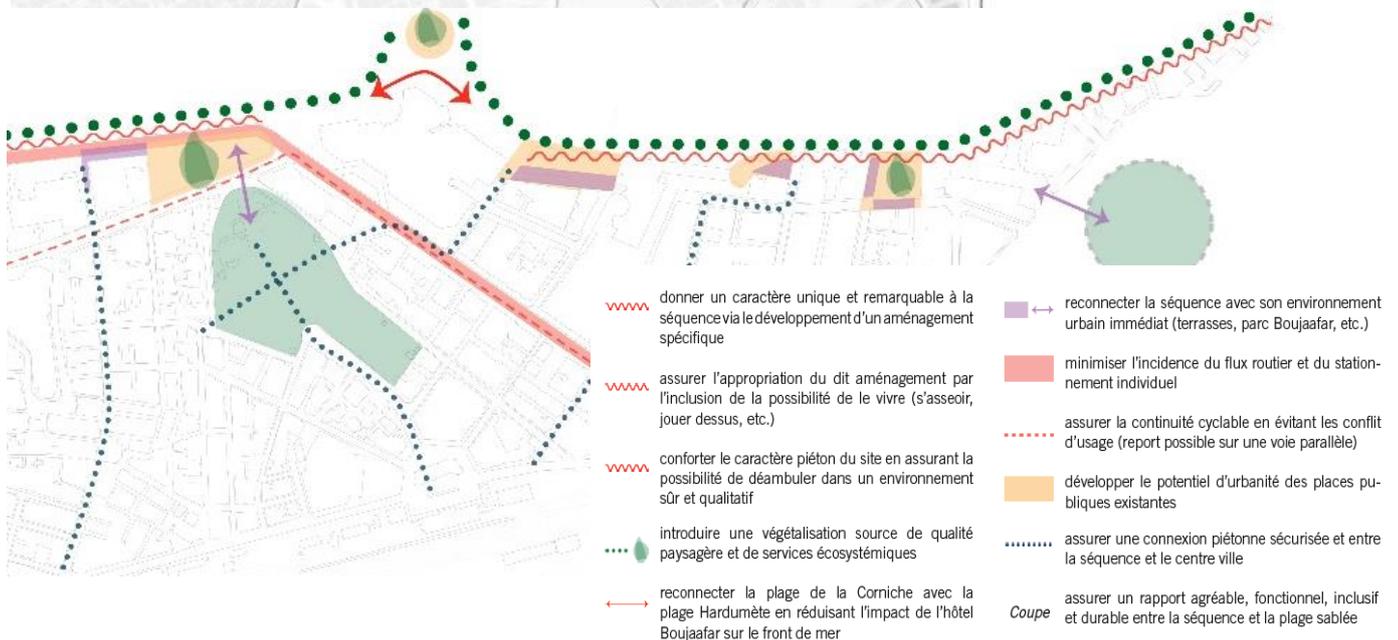
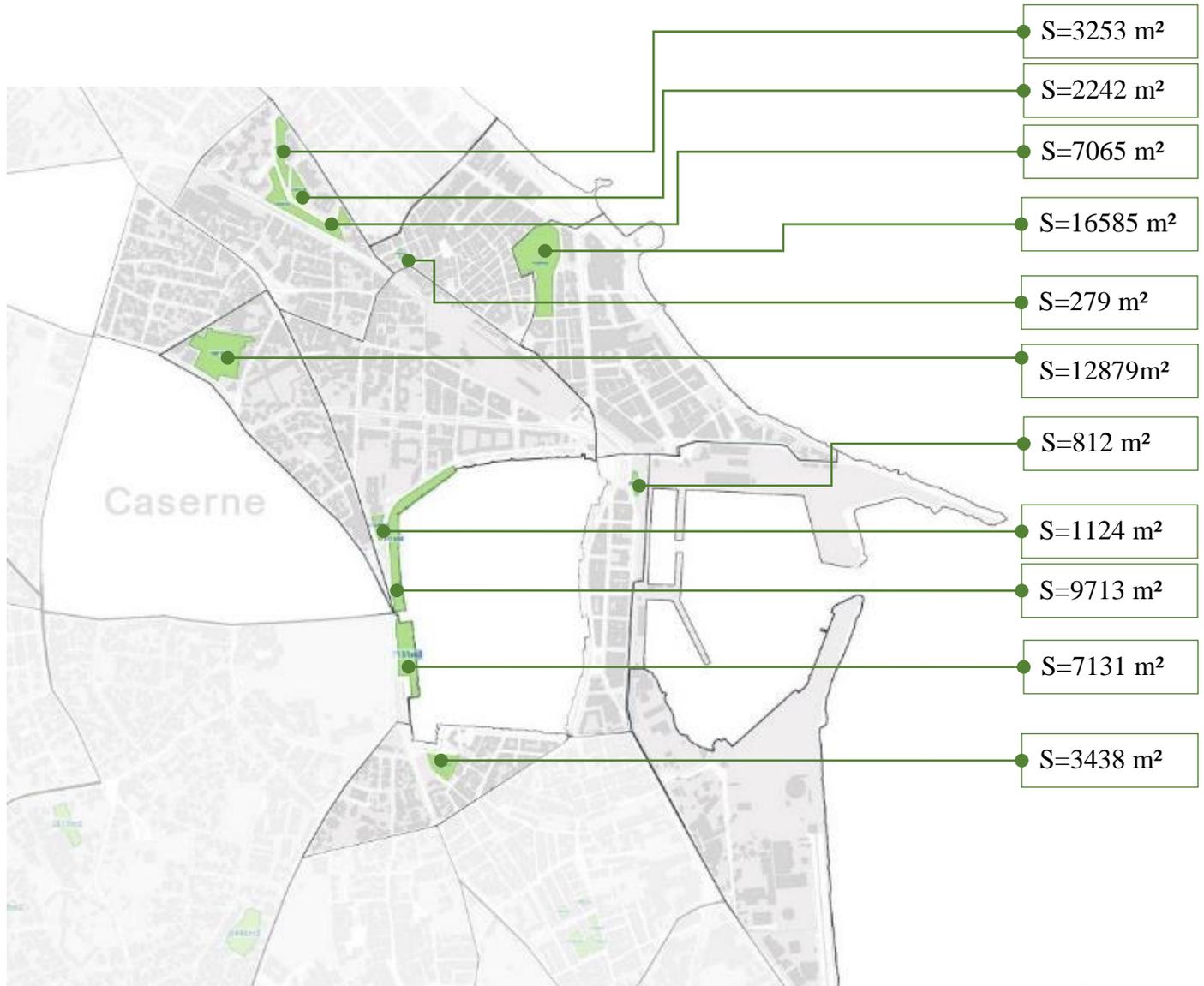
La requalification des espaces verts du centre-ville requiert une méthodologie d'action qui s'articule autour des principes suivants :

- L'importance de procéder à une lecture élargie du contexte urbain avoisinant et d'étudier les éventuelles ramifications des espaces concernés avec les caractéristiques et / ou les enjeux spécifiques de la zone,
- La prise en considération des populations cibles,
- La mise en place d'une stratégie globale à l'échelle de la ville pour favoriser l'émergence de spécificités et de variétés dans les thématiques et les traitements paysagers.
- L'élaboration d'une stratégie de maillage en intégrant aux études paysagères les différentes portions structurantes de liaisons entre les espaces verts à traiter.
- La coordination avec confortement de la capacité de production de la pépinière municipale et de renforcement des capacités du service espaces verts (Cf. Fiche de projet N°4 du PDEP)

6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse.

7. Illustrations



Le Parc Boujaâfar



Références



8. Niveau de priorité

Priorité 2 (2024 - 2028)

9. Calendrier

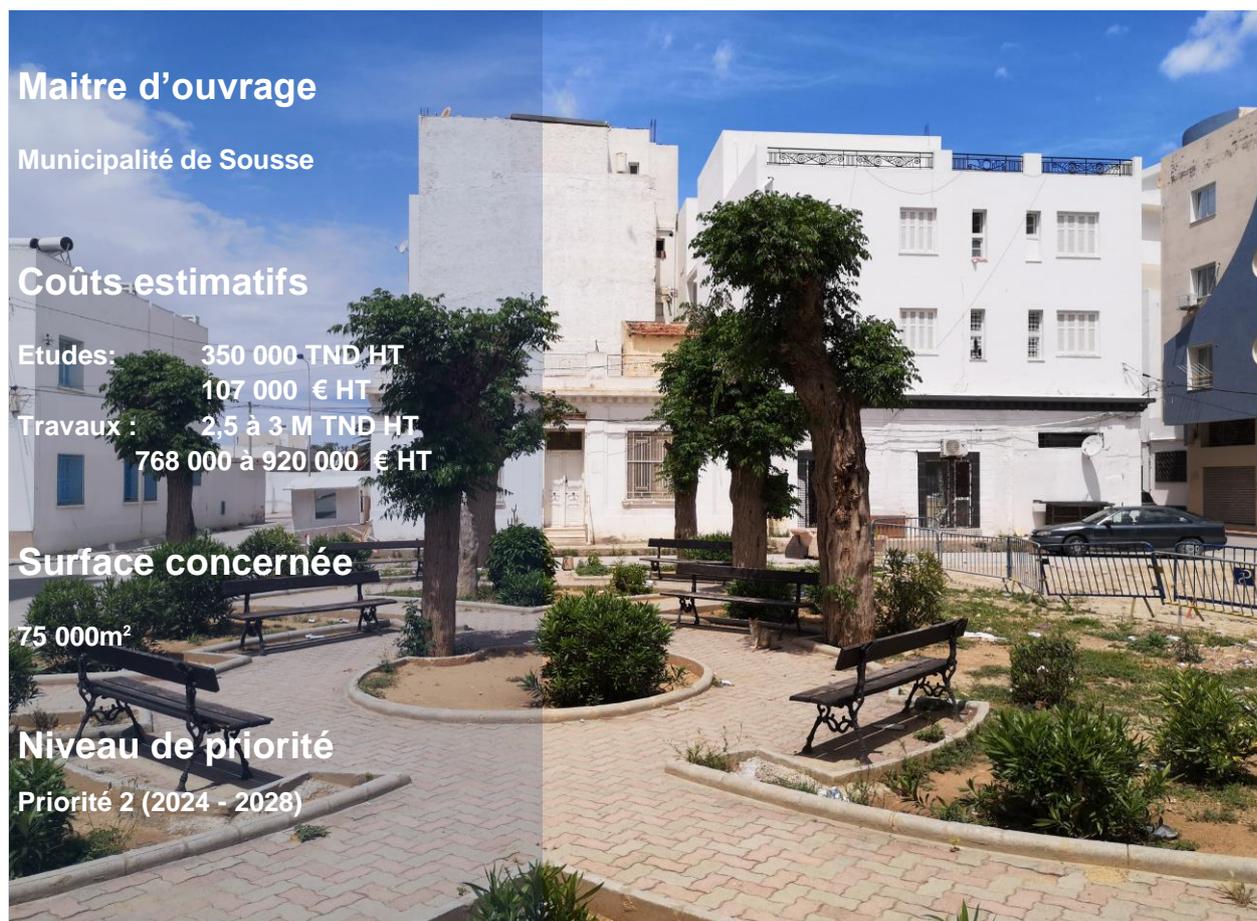
Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES	○	○	
A- Première tranche de travaux Espaces verts centraux		○	
B- Deuxième tranche de travaux Espaces verts péricentraux		○	

- Durée des études : 12 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 34 mois (y compris adjudication)

X : Requalification des abords du parc Boujaâfar : Gabadji Grande.

Synthèse

Le réaménagement des espaces publics du centre-ville ainsi que la mise en place de programmes de piétonnisation des rues perpendiculaires à l'avenue Habib Bourguiba vont favoriser l'accessibilité piétonne du parc Boujaâfar. Ces cheminements conduisent vers le quartier historique de Gabadji Grandé et constituent une opportunité de revitalisation de ce tissu ancien à fort potentiel urbain.

Maitre d'ouvrage
Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs
Etudes : 350 000 TND HT
107 000 € HT
Travaux : 2,5 à 3 M TND HT
768 000 à 920 000 € HT

Surface concernée
75 000m²

Niveau de priorité
Priorité 2 (2024 - 2028)

1. Description du contexte et des enjeux

Les actions prioritaires décrites dans les fiches de projets N°1 et N°2 et qui concernent les parcours piétons de l'hypercentre ainsi que la piétonnisation de la corniche vont avoir un impact décisif sur le devenir du centre historique de Gabadji Grandé.

A l'instar de la cité Corniche, le quartier de Gabadji souffre d'une grande paupérisation et de la perte progressive de son identité architecturale et urbaine. Ces deux tissus étant à forte dominante minérale, le PDEP s'attache à instaurer une régénérescence identitaire à travers une amélioration de la qualité des espaces publics.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

Les principes d'intervention visent à établir une certaine porosité entre les parcours piétons du centre-ville et les quartiers historiques limitrophes. La requalification du parc Boujaâfar et la réouverture de ses portes offre l'opportunité d'une transversalité est-ouest pouvant participer activement au désenclavement du quartier de Gabadji. Des projets de piétonnisation de certains axes tels que la rue Victor Hugo (ou sa parallèle sud) et la rue de Carthage qui débouche sur la place Thiès, pourront faire l'objet d'études spécifiques.

Cette proximité avec le centre-ville et avec le secteur touristique et hôtelier donne à ce projet tout son sens ; il constitue également un aménagement privilégié pour les zones de rencontre qui vont favoriser la dynamisation commerciale du secteur. Développement des commerces de bouche, de l'artisanat, etc.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 350 000 TND HT

Coût travaux : 2,5 à 3 M TND HT

Sources de financement : A définir ultérieurement

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Ministère des collectivités locales, Ministère de la Culture, Chambre du commerce et de l'industrie.

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

La revitalisation du tissu urbain de Gabadji Grandé peut s'inscrire dans une politique de régénérescence urbaine des quartiers du centre-ville ; elle peut aussi émaner d'une nécessité de préservation du patrimoine architectural et urbain du début de 20^{ème} siècle. Toutefois, ce projet doit être accompagné de certaines mesures, notamment :

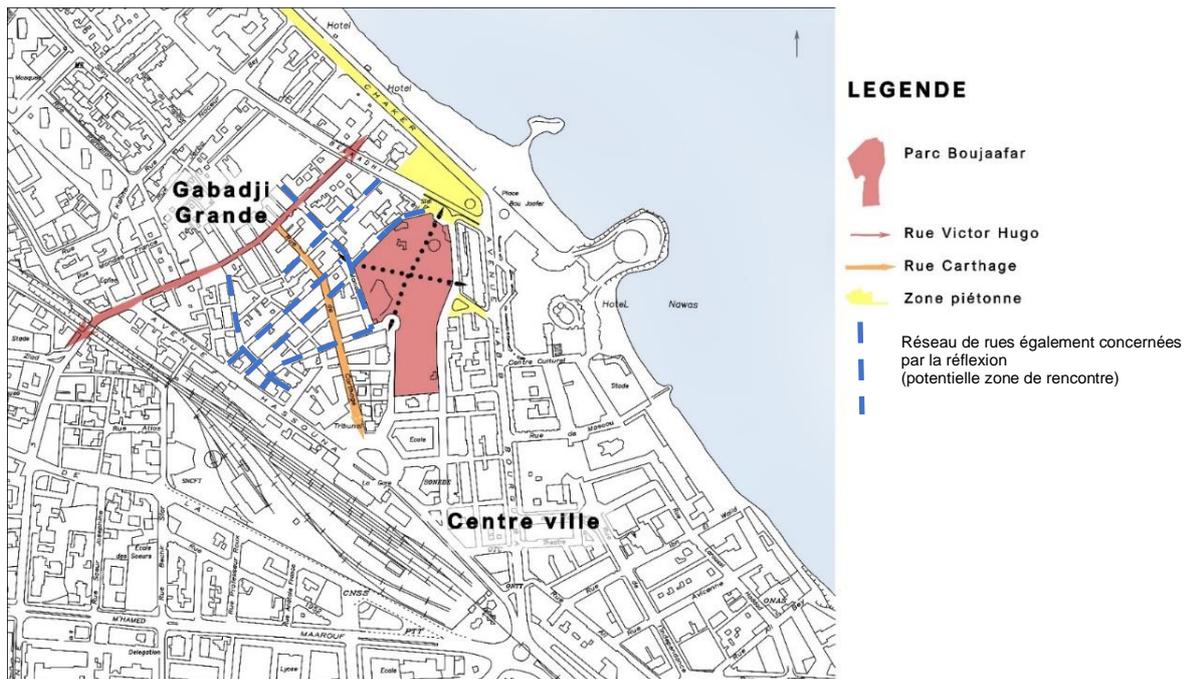
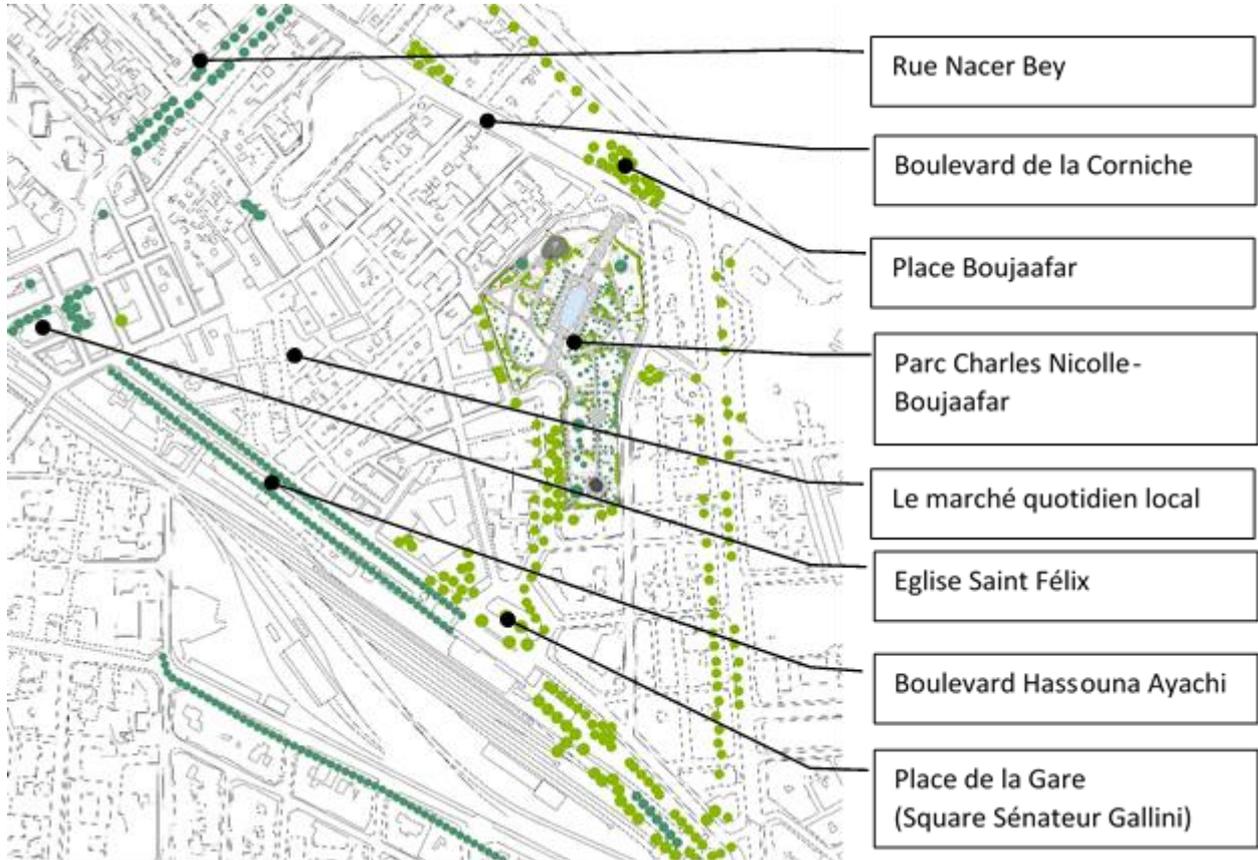
- Une étude socioéconomique du quartier,
- Eventuellement l'acquisition foncière de locaux commerciaux avec mise en location pour des activités commerciales qualitatives,
- La prise en compte des aspects liés au genre,
- La mise en place d'une procédure de classification des édifices à caractère patrimoniaux,
- La mise en place en concertation avec le PAU d'un cahier des charges spécifique aux quartiers historiques pour redynamiser le secteur économique des tissus urbains concernés.

6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse.

7. Illustrations

Plan de principe





Gabadji, quartier historique à l'ouest du parc Boujaâfar



Typologie architecturale de constructions en bande



L'institut de musique, vecteur de développement



Perspectives visuelles sur le parc et sur la mer



Constructions à caractère patrimonial à préserver

Accessibilité



Administrations



Culte



Commerce

Références



8. Niveau de priorité

Priorité 2 (2024 - 2028)

9. Calendrier

Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES		○	
A- Première phase de travaux		○	
B- Deuxième phase de travaux			○

- Durée des études : 12 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 34 mois (y compris adjudication)

XI : Végétalisation des grands axes structurants de la ville.

Synthèse

Les axes structurants de la ville dont le rayonnement prend majoritairement naissance aux portes de la Médina, nécessitent plusieurs programmes de végétalisation. Comme cela a été constaté durant les différentes phases d'études du PDEP, ces grandes artères sont souvent vues et pratiquées comme des lieux de centralité urbaine et requièrent par conséquent des aménagements spécifiques adaptés aux usages.



Maitre d'ouvrage

Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs

Etudes: 100 000 TND HT
30 000 € HT
Travaux : 1 400 000 TND HT
435 000 € HT

Surface concernée

25 900 mètre linéaire

Niveau de priorité

Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)



1. Description du contexte et des enjeux

Ce programme de végétalisation se déploie selon une approche stratégique consistant à évaluer les voiries susceptibles d'accueillir des plantations d'arbres, des principes d'implantation, et la définition d'un plan de végétalisation à court et moyen terme. Un plan annuel de plantation avec une évaluation du nombre d'arbres à produire et à planter, prévoyant un renforcement des capacités des services municipaux en charge de la voirie et des espaces publics, est à mettre en œuvre. Les principaux axes à considérer sont :

L'avenue Habib Bourguiba ; le boulevard du 14 Janvier 2011 ; les avenues Ibn El Jazzar, 20 Mars 1956, Khalifa El Karoui, la rue de Palestine ; les avenues du Commandant Béjaoui et du Stade Olympique ; les avenues Abou Hamed El Ghazali et Houcine Ben Ali ; la rocade intérieure ; la seconde rocade.

En fonction des moyens municipaux, cette démarche pourrait être prolongée sur les axes secondaires et certains axes de desserte de la ville.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

Les campagnes de végétalisation peuvent se dérouler selon plusieurs stratégies et s'inscrire dans des phasages qui mettent l'accent sur diverses priorités. Certains axes structurants nécessitent en amont une réorganisation de la répartition de la voirie.

Par ailleurs, les plantations dans le cadre d'opérations de requalification de la voirie sont systématiquement à coordonner avec implantation de TCSP selon les conclusions du PDU, ou de la mise en place d'un réseau cyclable. Il en est de même pour la plantation seule des emprises qui le permettent et qui ne nécessitent pas de réfection d'ensemble.

Les plantations d'arbres isolés, en groupe, double ou simple alignement seront précisés par les études de ce projet en fonction des paramètres et des contraintes précédemment énoncés.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 100 000 TND HT

Coût travaux : 1 400 000 TND HT

Sources de financement : A définir ultérieurement

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse.

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

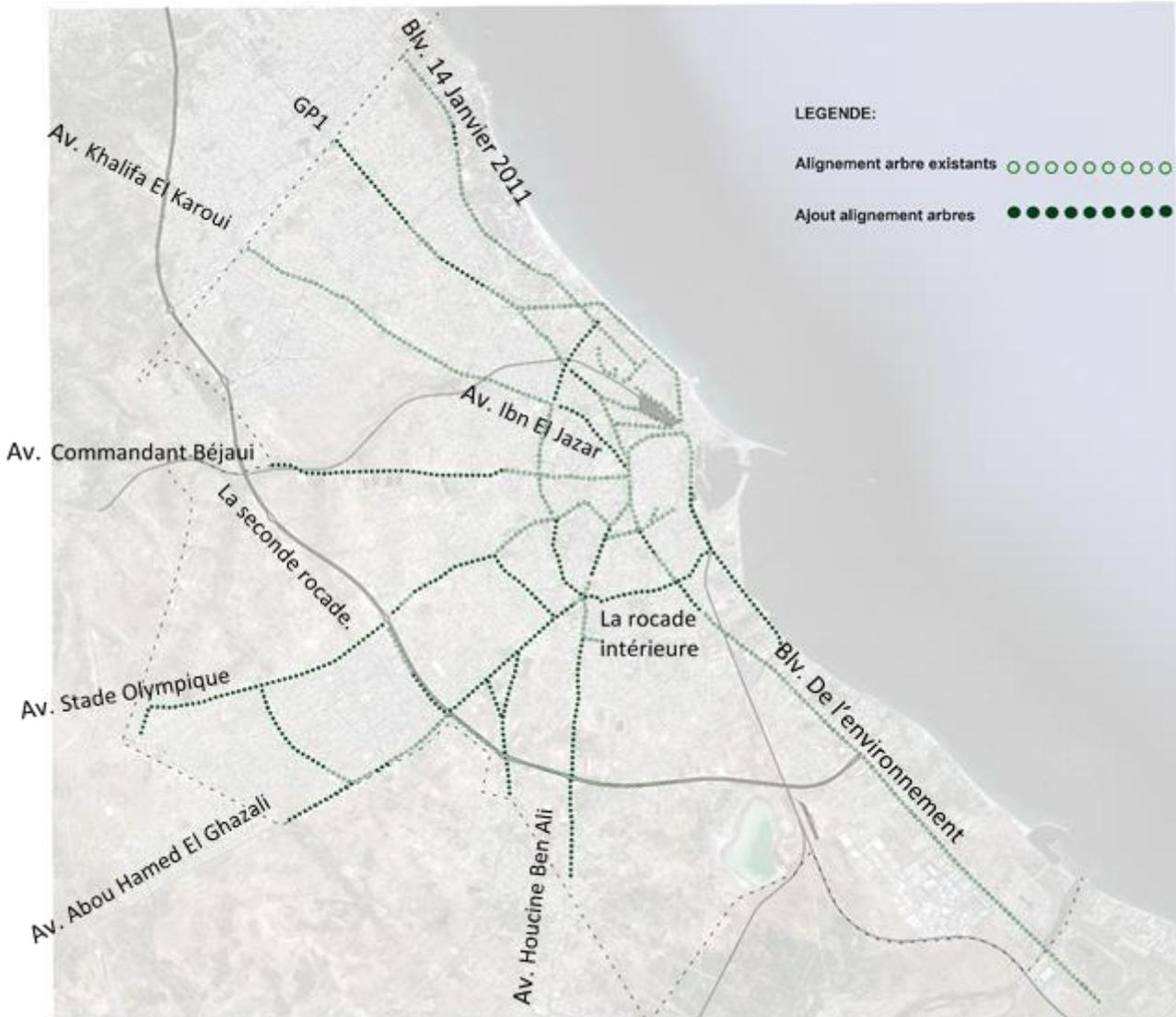
Les campagnes de végétalisation doivent faire l'objet de mesures spécifiques pour pouvoir accompagner les éventuelles transformations de la partition des voiries, notamment par rapport aux aspects suivant :

- La mise en place du réseau métropolitain de pistes cyclables et les opérations de réorganisation des voiries sur certains tronçons,
- La réorganisation de la circulation et du stationnement dans certains secteurs de la ville,
- Le nouveau plan d'aménagement urbain,
- La coordination avec le PDU et ECS,
- La coordination avec la fiche de projet N°4 : Renforcement des capacités des services municipaux.

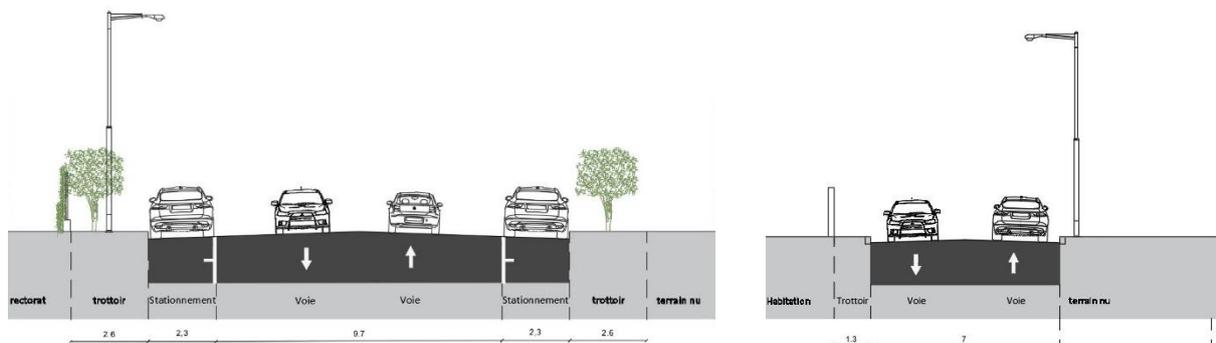
6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse.

7. Illustrations



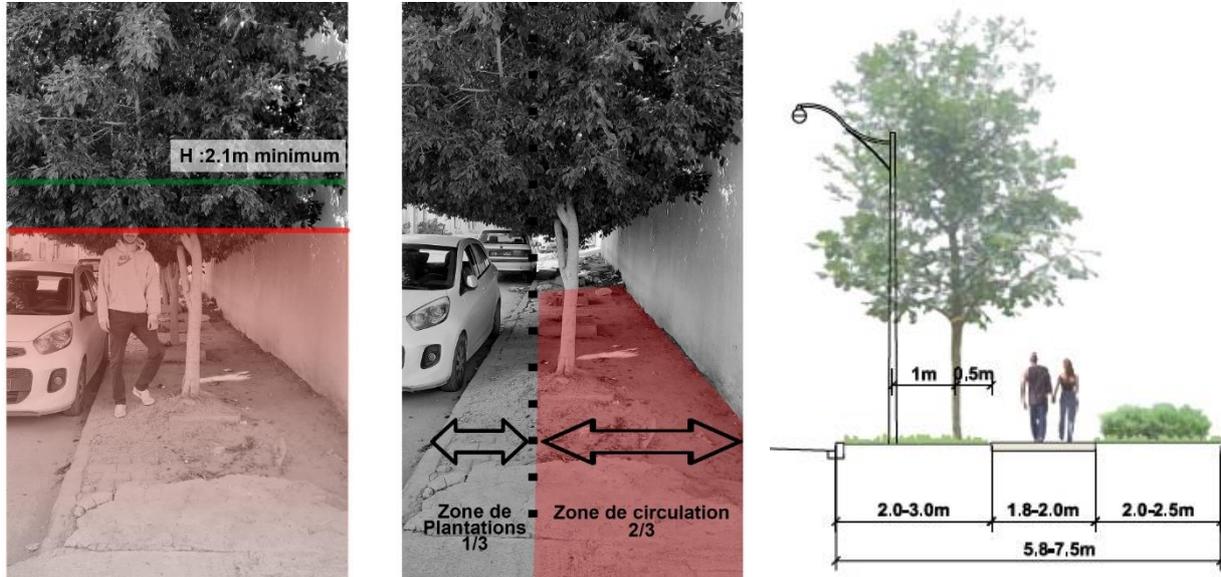
Plan de principe



Rue Khalifa El Karoui-(Rectorat) -*existant*

Rue Hussein Ibn Ali - *existant*

Nécessité d'une réorganisation des trottoirs pour rendre l'espace public praticable

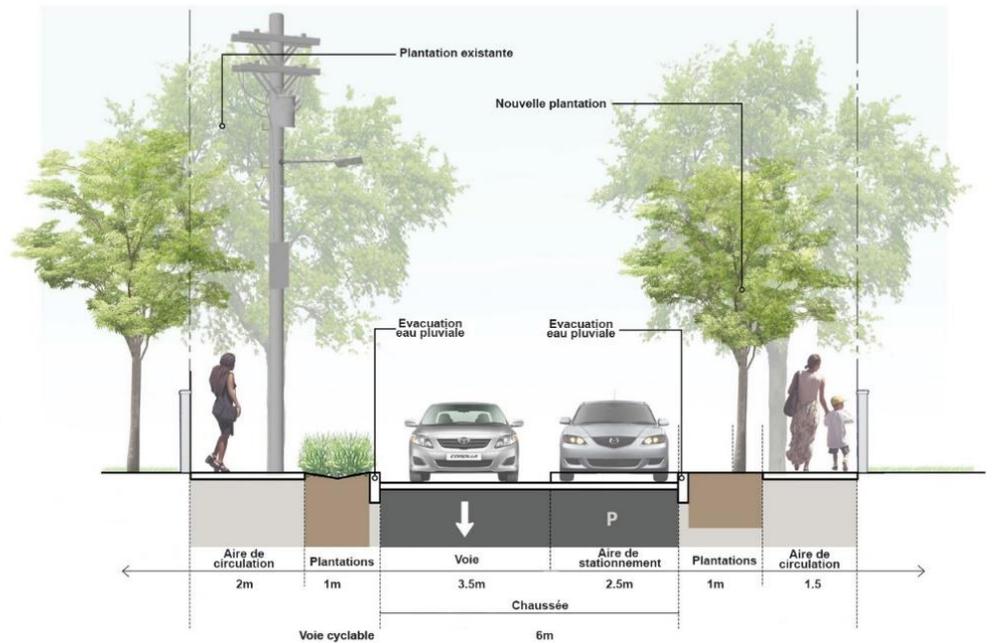
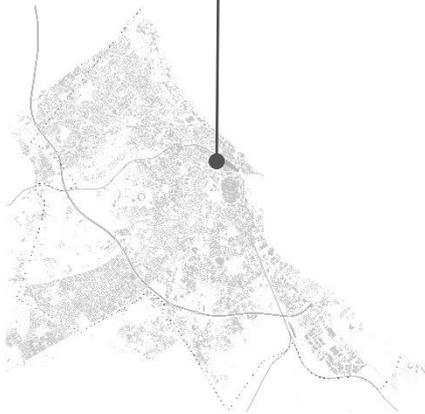


Références



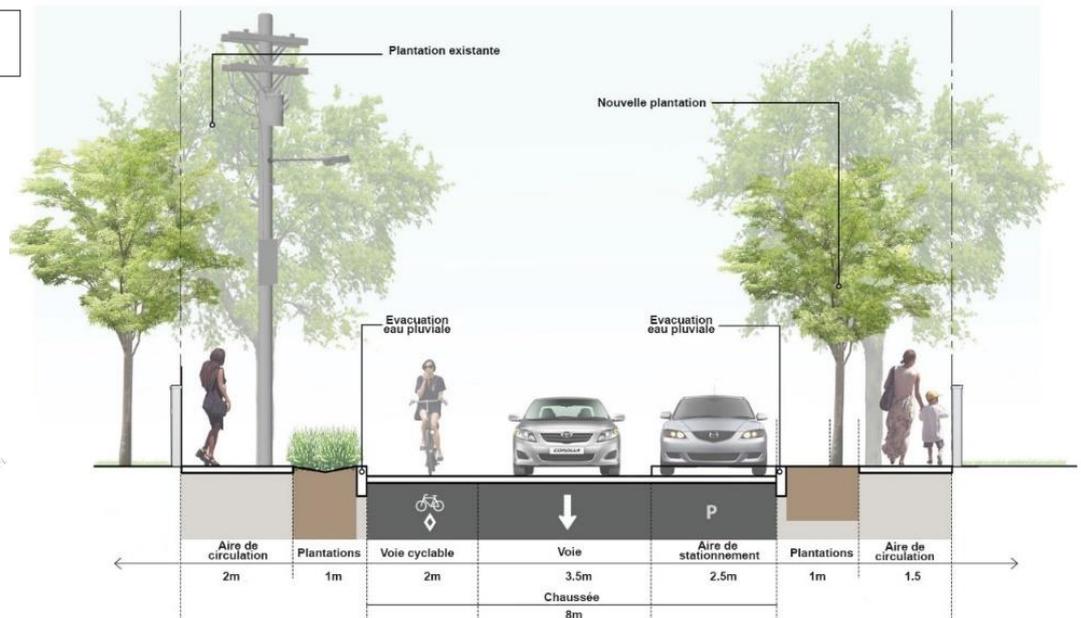
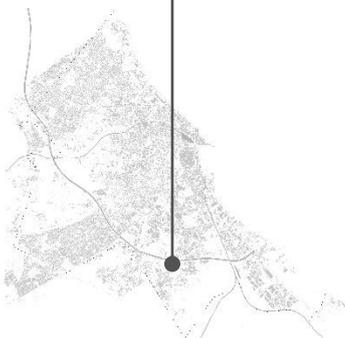
Exemple d'étude de réorganisation des emprises de la voirie

Rue Dr. Moreau

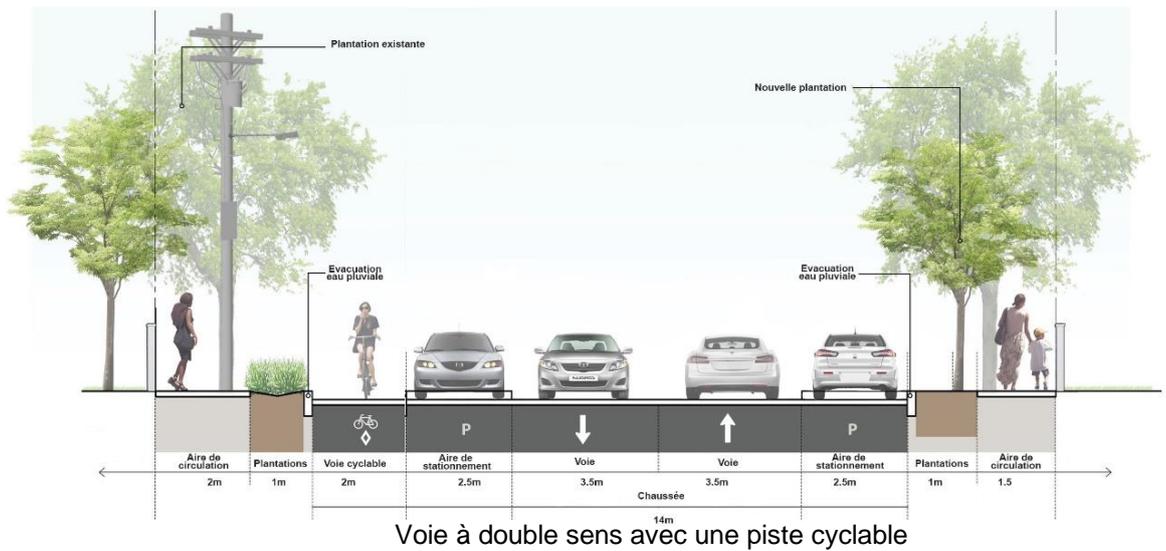
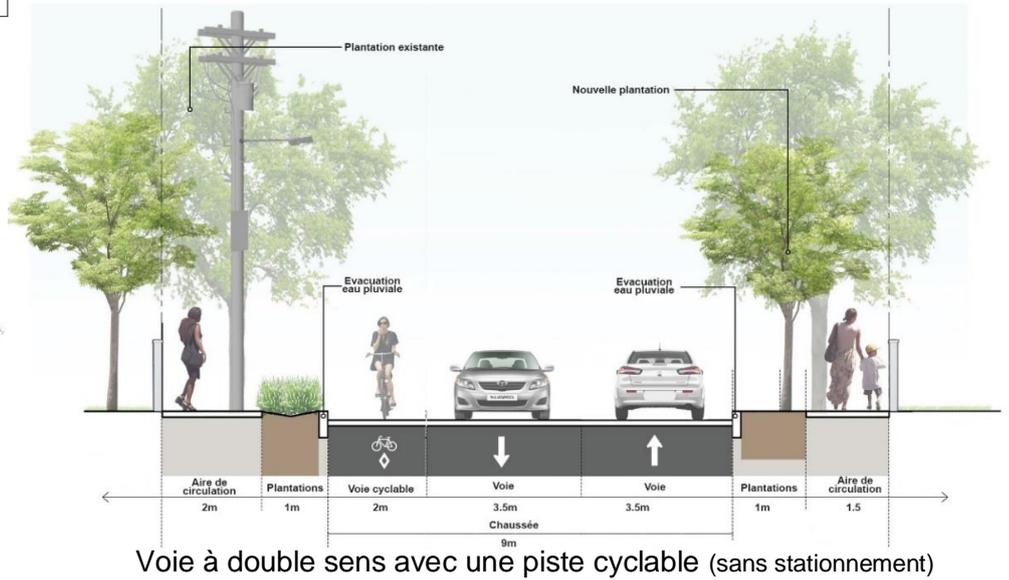
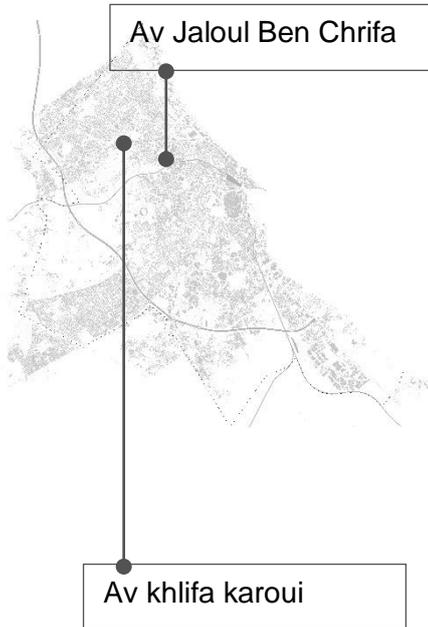


Voie à sens unique

Av Hussein Ibn Ali



Voie à sens unique avec une piste cyclable



Références



8. Niveau de priorité

Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)

Un programme de végétalisation des grands axes pourra être défini par le conseil municipal en prenant compte les directives des études du PDUI. Deux niveaux de priorités pourraient alors apparaître.

9. Calendrier

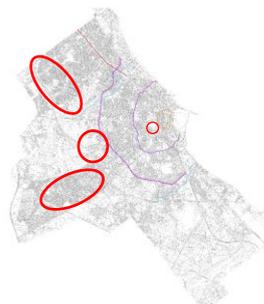
Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES	○		
A- 1 ^{ère} phase de végétalisation	○		
B- 2 ^{ème} phase de végétalisation		○	

- Durée des études : 6 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 14 mois (y compris adjudication)

XII : Requalification des espaces publics des quartiers « AFH ».

Synthèse

Les développements urbains de l'Agence Foncière de l'Habitat ont la particularité d'offrir des grands espaces d'aménagement paysager du fait d'un dimensionnement relativement généreux de la voirie. Cependant, les aménagements sont très souvent issus de « plans types » et manquent d'une véritable approche contextuelle permettant une identification qualitative des lieux.



Maitre d'ouvrage

Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs

Etudes: 350 000 TND HT
109 000 € HT
Travaux : 3,5 à 4 M TND HT
1 à 1,2 M € HT

Surface concernée

245 500m²

Niveau de priorité

Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)



1. Description du contexte et des enjeux

Les lotissements issus de l'Agence Foncière d'Habitation (Les anciennes casernes de Sousse, Sahloul I – II –III & IV et Cités Riyadh, Le lotissement de Bouhsina-Nord en cours de viabilisation) ont des espaces publics non aménagés qui feront l'objet de projets de développement spécifiques à entreprendre avec une cohérence particulière tenant compte des spécificités de chaque contexte en fonction du degré d'urbanisation.

- Le principe est de parachever les opérations d'aménagements des espaces publics des quartiers urbanisés,
- De participer activement à la réflexion et à la conception des espaces n'ayant pas encore été entièrement urbanisés et là où une importante marge de manœuvre reste envisageable.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

Les interventions concernent :

- les lotissements dont les constructions sont achevées, ou en voie d'achèvement, tel que le lotissement des anciennes casernes, Hay Erriadh, Sahloul 1, 2 et 3...
- Et aussi les lotissements dont les travaux n'ont pas encore démarré (ou ont démarré plus récemment) : Sahloul 4, Cité sportive.

Les aménagements peuvent prendre plusieurs formes en fonction des du contexte et de la nature du site concerné :

- Créations de jardins et de parcs municipaux,
- Réaménagements de squares et de parcs existants,
- Requalifications d'espaces urbains : rond-point, emprises de voiries...

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 350 000 TND HT

Coût travaux : 3,5 à 4 M TND HT

Sources de financement : A définir ultérieurement

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Agence Foncière de l'Habitat, Direction régionale de l'équipement et de l'habitat.

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

Les points de vigilance particuliers sont :

- La prise en compte des contextes spécifiques,
- L'état d'avancement des travaux de construction,
- La superposition avec les réseaux cyclables de la ville,
- Les études de circulation et de stationnement.

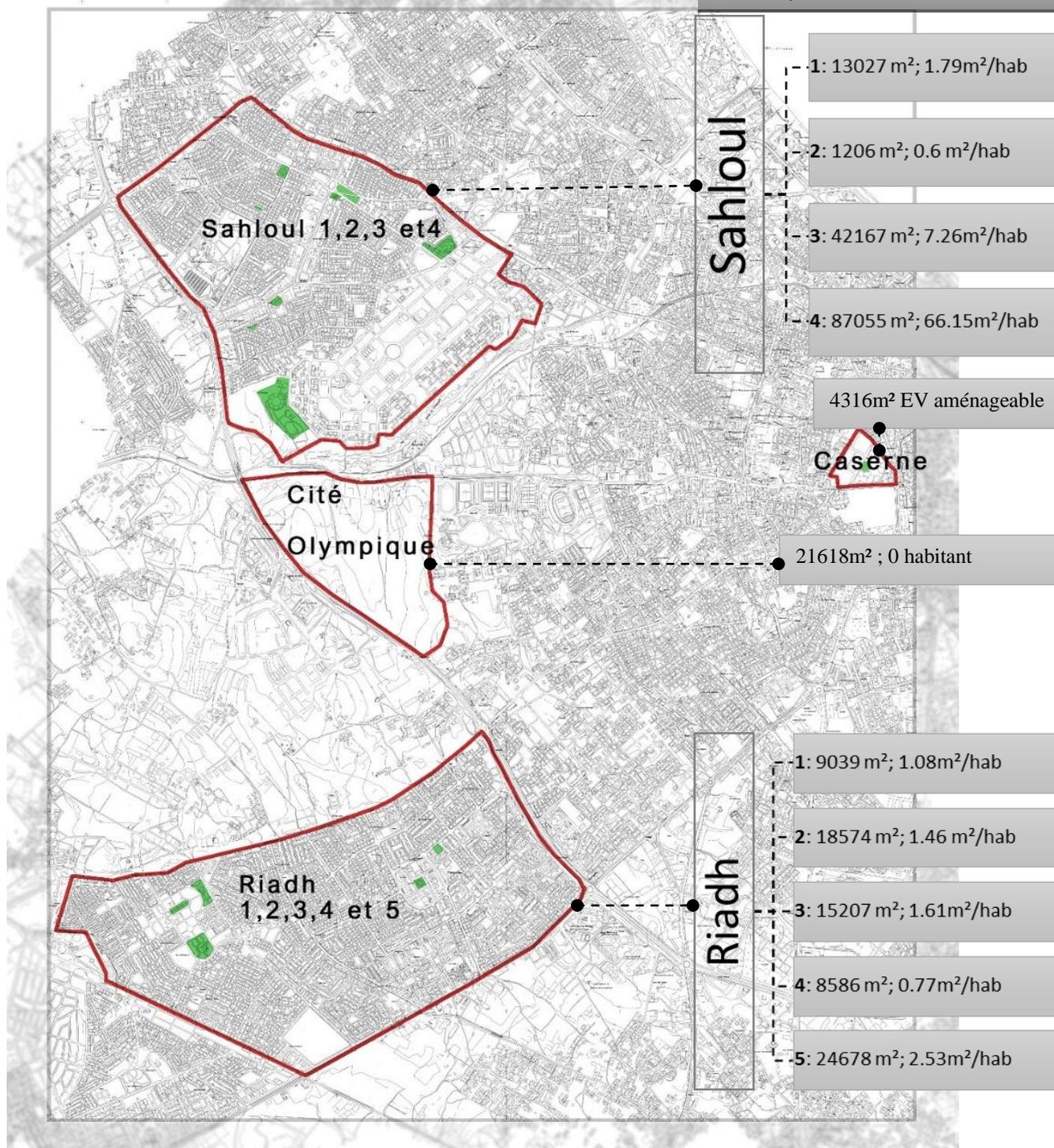
6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse.

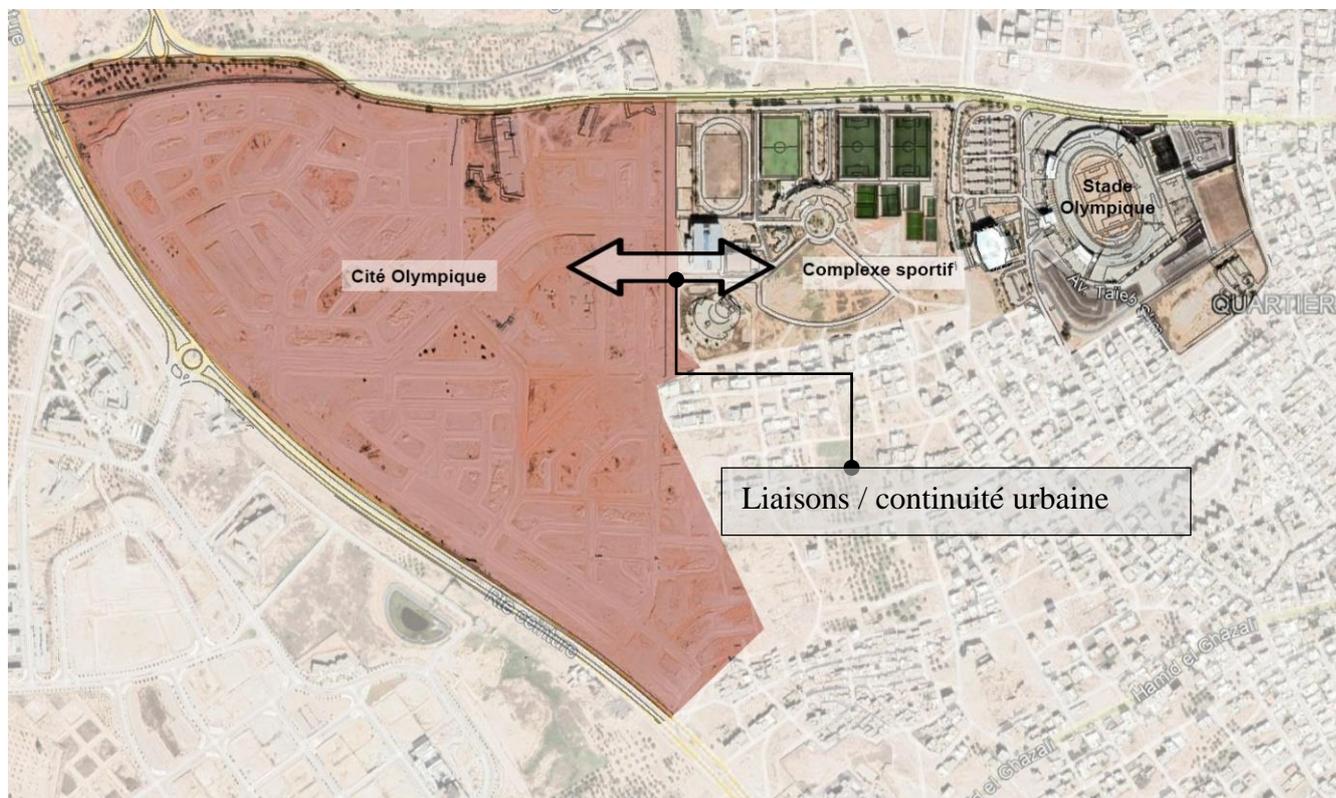
7. Illustrations

Plan de principe

Les espaces verts :



Lieux emblématiques : les lotissements Cité Olympique-Bouhsina Nord

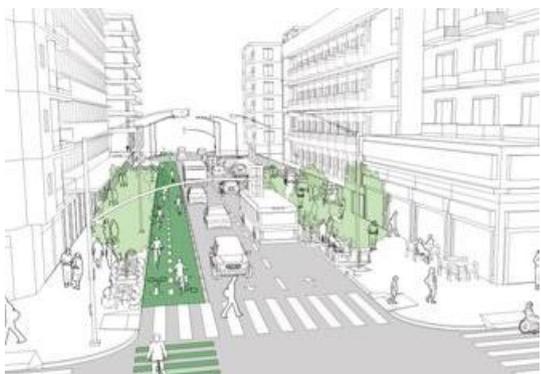


Le nouveau lotissement AFH "Cité olympique" doit être adapté aux nouveaux modes de vie et offrir des espaces publics aménagés et structurés.

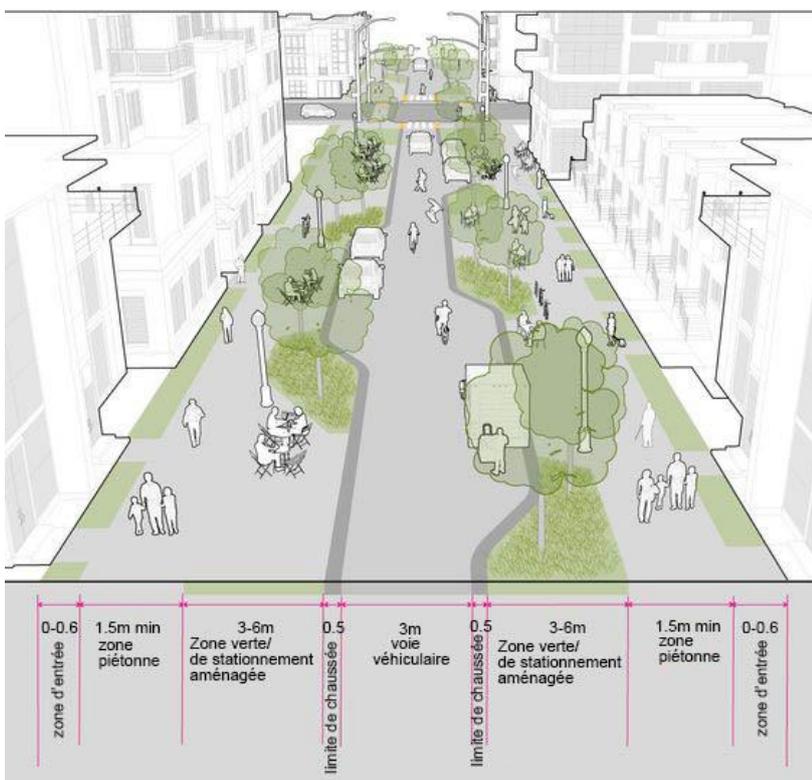
Références



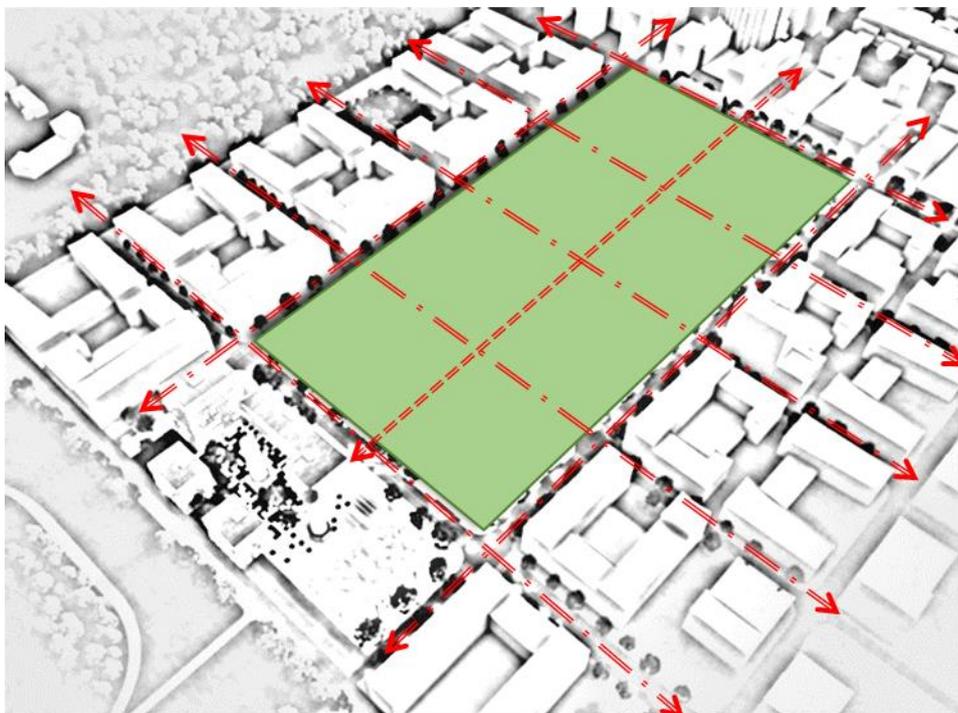
Végétalisation des voies et des interstices urbains



Typologie des axes structurants / Assurer la mobilité douce



Parc central à ¼ heure



Références



8. Niveau de priorité

Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)

Un programme d'intervention sur les espaces publics des lotissements de l'AFH pourra être défini par le conseil municipal en conformité avec les directives des études du PDUI. Deux niveaux de priorités pourraient alors apparaître.

9. Calendrier

Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES	○	○	
A- Quartiers urbanisés	○		
B- Quartiers en cours d'urbanisation		○	

- Durée des études : 8 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 24 mois (y compris adjudication)

XIII : Identification et développement des espaces verts extra-centraux de proximité.

Synthèse

Le développement d'un concept de "Ville du quart d'heure" s'inscrit dans les priorités énoncées par le PDUI. Par conséquent, la prolifération des espaces verts de proximité devient un objectif municipal à atteindre. Ce programme vise particulièrement les quartiers péricentraux de la première rocade qui ne bénéficient pas de suffisamment d'espaces verts aménagés alors que leur vocation première est l'habitation.




Maitre d'ouvrage
Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs

Etudes:	200 000 TND HT
	61 000 € HT
Travaux :	3,5 à 4 M TND HT
	1 à 1,2 M € HT

Surface concernée
435 800 m²

Niveau de priorité
Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)

1. Description du contexte et des enjeux

Ce vaste programme vise le développement d'une charte de mise en valeur des espaces verts de proximité comportant une méthodologie d'identification et d'action en cohérence avec les moyens de la commune. Ce programme comportera notamment la mise en place de :

- zones de revitalisation paysagère et espaces verts de proximité (espaces verts de proximité qui inclurait notamment l'entre-deux parcs d'agglomération.),
- des actions de "micro végétalisation » d'initiative privée.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

Le principe des interventions est basé sur l'identification des besoins selon les typologies des quartiers et l'inventaire des espaces publics disponibles à faire l'objet d'aménagements. Compte tenu de l'objectif de la « ville du quart d'heure », les espaces verts devront être praticables selon le principe du maillage et suivant une répartition en cohérence avec les préceptes énoncés.

Ce projet concerne aussi bien l'aménagement des friches délaissées du domaine publique que l'acquisition de nouvelles parcelles vacantes.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 200 000 TND HT

Coût travaux : 3,5 à 4 M TND HT

Sources de financement : A définir ultérieurement

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Associations d'habitants.

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

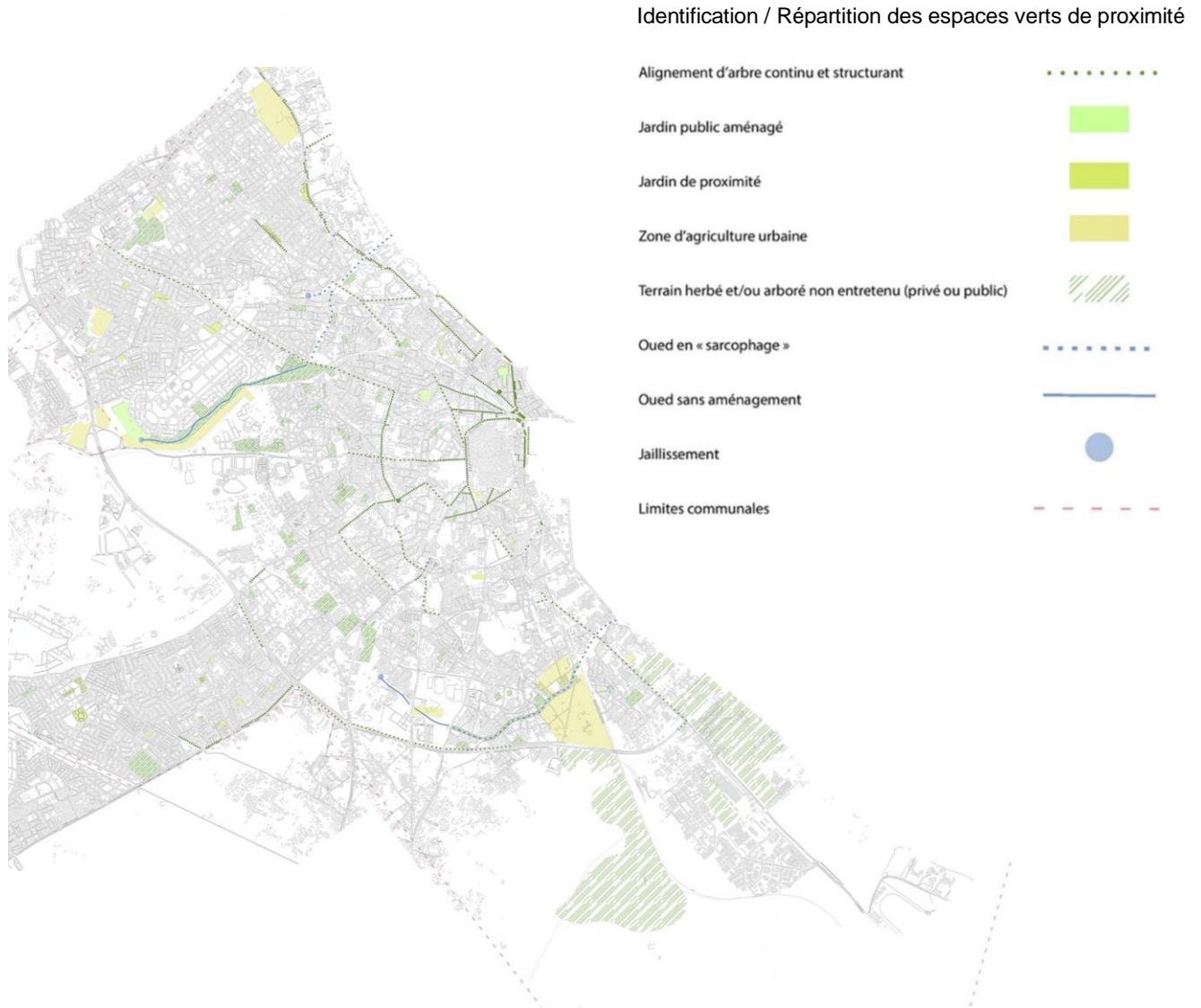
La charte de mise en valeur des espaces publics de proximité se basera sur les principes suivants :

- La valorisation des espaces verts existants par l'élaboration d'études adaptées aux besoins des habitants et tenant compte du niveau d'équipement existant,
- La diversification des thématiques d'aménagement tenant compte de la mise en relation des espaces verts conformément à un maillage préétabli.
- Cette action est à coordonner avec la fiche de projet N°4 : Renforcement des capacités des services municipaux.

6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse

7. Illustrations



Références



Lieux emblématiques : les lotissements Cités Riadh



Références



Lieux emblématiques : les lotissements de Sahloul



Références



Des espaces publics polyvalents pour tous



Développement des différents espaces verts de loisirs et de sociabilité. Des espaces de proximité qui s'adaptent à tous profils d'utilisateurs

Références



8. Niveau de priorité

Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)

Un programme d'intervention sur les espaces publics de proximité pourra être défini par le conseil municipal en relation avec les directives des études du PDUI. Deux niveaux de priorités pourraient alors apparaître.

9. Calendrier

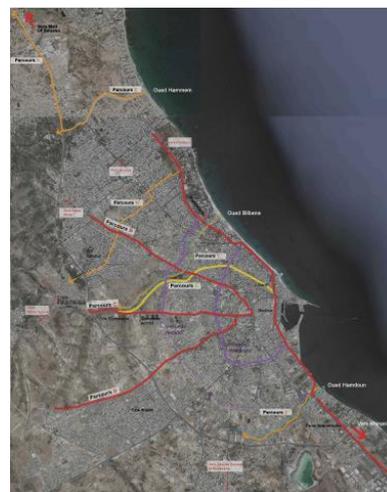
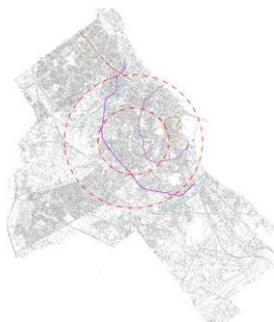
Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES	○	○	
A- Première phase de travaux	○		
B- Deuxième phase de travaux		○	

- Durée des études : 12 à 16 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 34 mois (y compris adjudication)

XIV : Le réseau métropolitain de pistes cyclables

Synthèse

Programme phare du PDEP, le réseau métropolitain de pistes cyclables participera activement à la transition vers des moyens de déplacements doux. Basé sur plusieurs parcours rayonnants, ce réseau pourra être implémenté progressivement et doter à moyen terme le Grand Sousse d'une infrastructure cyclable intercommunale de grande envergure.



Maitre d'ouvrage

Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs

Etudes: 300 000 TND HT
92 000 € HT
Travaux : 3,5 à 4 M TND HT
1 085 000 à 1 240 000 € HT

Surface concernée

33 Km (tronçons urbains)

Niveau de priorité

Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)



1. Description du contexte et des enjeux

Le réseau cyclable prends la forme d'un alliage / déploiement complémentaire de parcours rayonnants et transversaux, offrant ainsi une nouvelle connectivité douce à la ville. Les parcours cyclables seront déclinés en plusieurs séquences en relation avec l'étude de circulation et de stationnement. L'étude comportera aussi une proposition de parcours cyclable le long de la voie ferrée ainsi que des liaisons avec les communes avoisinantes.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

Les principes d'interventions obéissent à des logiques fonctionnelles. L'objectif majeur étant de déployer la possibilité de l'usage du vélo comme moyen de transport efficace, notamment dans la liaison du centre-ville avec la zone du campus universitaire.

Le réseau cyclable pourra être développé via deux actions :

- Dans le cadre de requalifications structurelles de la voirie, à l'occasion de la rénovation du réseau, de réfection des revêtements, et aussi de l'insertion d'un TCSP (auquel cas le projet serait à coordonner avec le PDU). Ces travaux seront l'occasion de proposer une nouvelle distribution de la voirie et seront ainsi également à coordonner avec la matérialisation d'emprises piétonnes plus confortables et des objectifs d'arborisation de la voirie. (Cf. Fiche de projet N°11 : Végétalisation des grands axes structurants de la ville)
- Par la réalisation d'aménagements dédiés impliquant des investissements plus réduits (matérialisation et sécurisation des emprises cyclables par du mobilier et de la signalétique)

Un projet-pilote pourra être mis en œuvre dont les axes privilégiés sont à identifier en collaboration avec PDU.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 300 000 TND HT

Coût travaux : 3,5 à 4 M TND HT

Sources de financement : *A définir ultérieurement*

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Direction régionale de l'équipement et de l'habitat, Ministère du tourisme, Ministère du transport, communes limitrophes de Kalaa Kebira, Kalaa Sghira, Akouda et Hammam Sousse.

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

La mise en place progressive du réseau cyclable devra tenir compte de certains facteurs fondamentaux :

- Privilégier la sécurité et doter les circuits d'équipements de surveillance,
- Encourager une réflexion nationale pour la régularisation des deux roues motorisés (plaques minéralogiques, assurance, respect du code de la route...),
- Sensibiliser aux bienfaits de l'usage du vélo depuis le plus jeune âge.
- Doter progressivement la ville de parkings pour deux roues. Ces derniers étant à prévoir en parallèle avec les aménagements cyclables.
- Encourager les universités, écoles, lieux culturels et établissements publics en général à se doter de parkings pour vélos.

6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse, communes voisines concernées par le réseau de pistes cyclables.

7. Illustrations



Blv. 14 Janvier 2011 : **5300m**

Pourtours de la Medina : **2000m**

Av. Hamid El Ghazeli : **5500m**

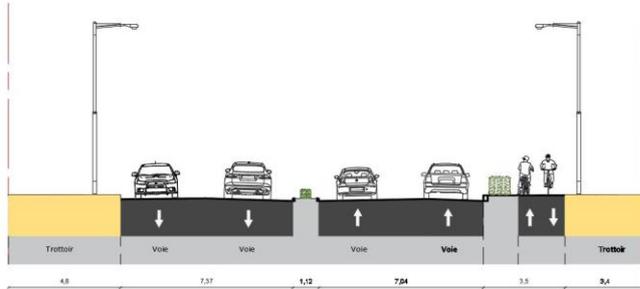
Parcours Oued Blibène : **4500m**

La rocade intérieure : **3000m**

Blv. de l'environnement : **5000m**

Bords voie ferrée : **2700m**

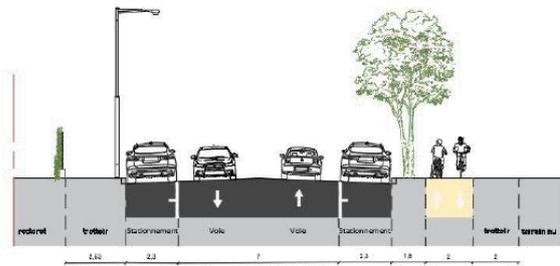
La rocade Med Karoui/Catacombes : **4500m**



Avenue 14 janvier | voie cyclable



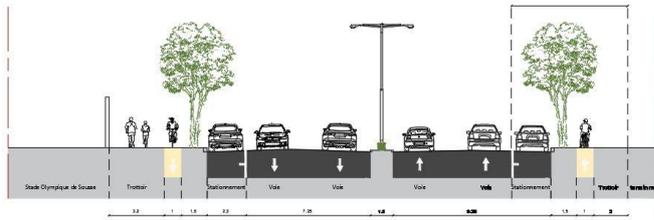
Avenue 14 janvier | photomontage



Avenue Khalifa El Karoui | voie cyclable



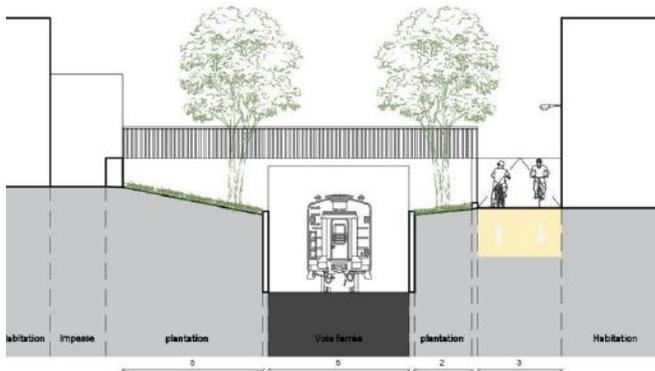
Avenue Khalifa El Karoui | photomontage



Avenue du commandant Béjaoui | voie cyclable



Avenue du Commandant Béjaoui | photomontage

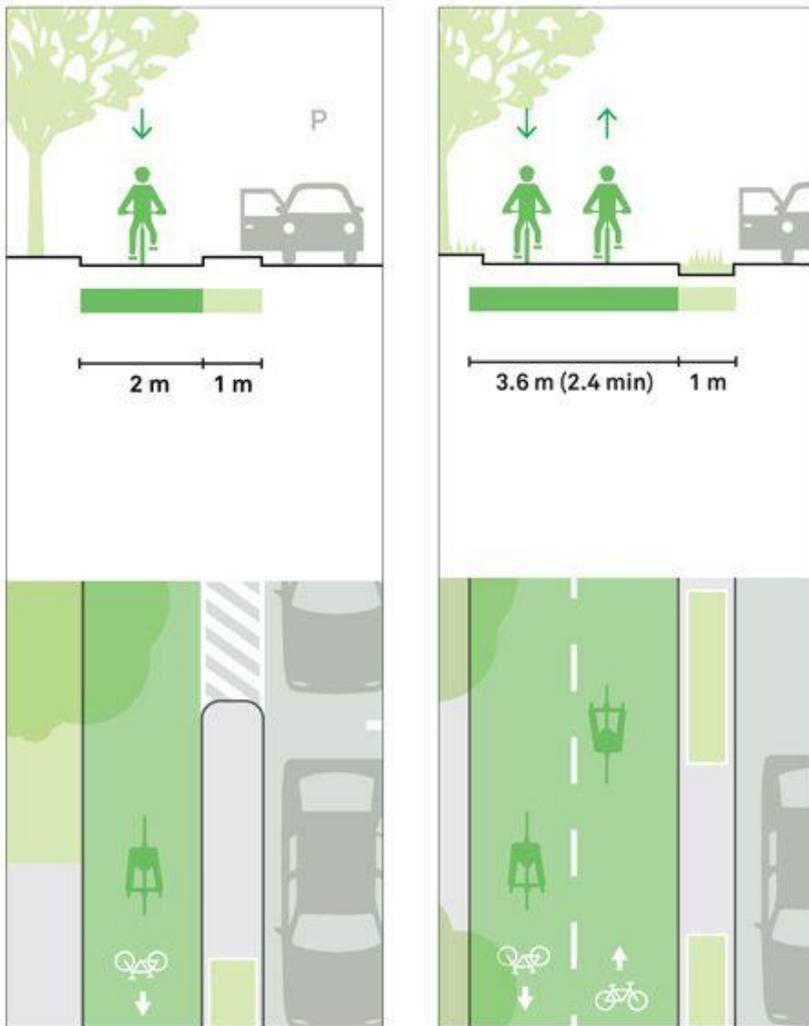


Emprise de la voie ferrée | voie cyclable



Emprise de la voie ferrée | photomontage

Typologie des voies cyclables



Références



Typologie des voies cyclables : sécurité/rayon (centre-ville, interurbain...)

Deux exemples d'aménagement de pistes cyclables temporaires



Ex. 1



Ex. 2



Source :

8. Niveau de priorité

Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)

Un programme de planification du réseau métropolitain de pistes cyclables pourra être défini par le conseil municipal en concertation les directives des études du PDUI. Deux niveaux de priorités pourraient alors apparaître.

Le premier niveau de priorité constituerait la mise en place d'un projet pilote comportant à minima deux pistes cyclables : l'une Nord / Sud et l'autre Est / Ouest.

9. Calendrier

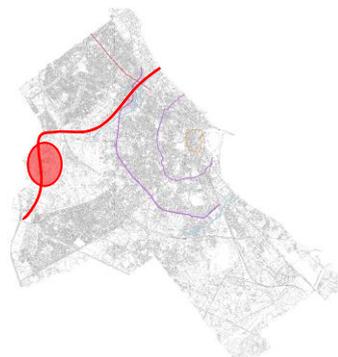
Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES	○	○	
A- Première phase de travaux	○		
B- Deuxième phase de travaux		○	

- Durée des études : 12 à 18 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 40 mois (y compris adjudication)

XV : Création d'un parc d'agglomération Nord

Synthèse

Le parc d'agglomération nord prend naissance dans le prolongement du parc urbain de Sahloul IV. Le principe derrière la création de cet équipement structurant est de doter la zone du nouveau développement urbain de Hammam Maarouf d'un espace vert de grande envergure et aussi de marquer la limite du périmètre communal de la ville de Sousse.



Maitre d'ouvrage

Municipalité de Sousse

Coûts estimatifs

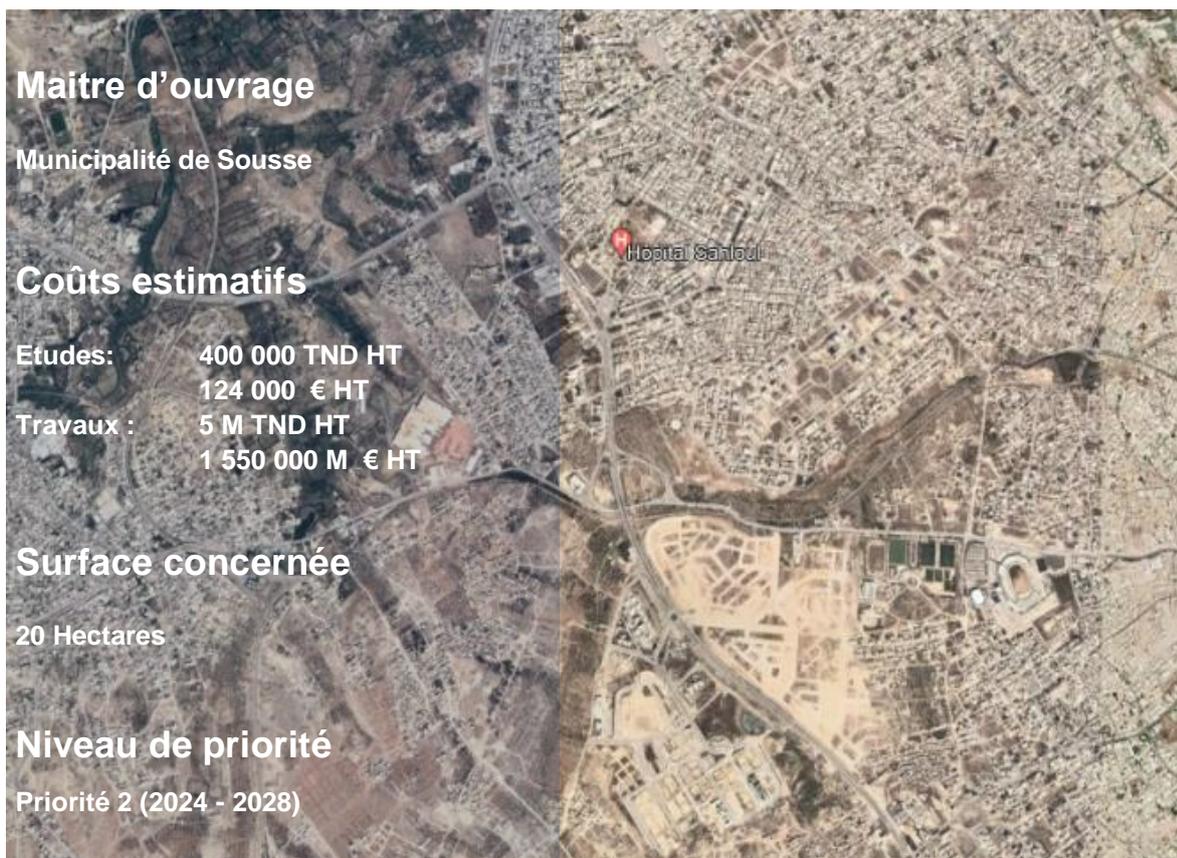
Études: 400 000 TND HT
 124 000 € HT
 Travaux : 5 M TND HT
 1 550 000 M. € HT

Surface concernée

20 Hectares

Niveau de priorité

Priorité 2 (2024 - 2028)



1. Description du contexte et des enjeux

Conjointement au parc de Sahloul IV et au projet de requalification des berges d'Oued Blibène, le parc d'agglomération nord s'inscrira dans le nouveau territoire urbanisé du quartier de Hammam Maarouf. Il constituera ainsi une zone verte limitrophe avec les communes de Kalaa et contribuera à freiner l'urbanisation anarchique tout en dotant l'agglomération d'un espace vert majeur.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

La création de ce parc urbain au nord de la ville contribuera à doter les quartiers limitrophes et le campus universitaire d'un espace vert de détente de plus grande envergure. Les aménagements seront adaptés à tous types d'usagers et il pourra faire l'objet d'une réflexion plus élargie en termes de programmation.

Les principes essentiels de l'aménagement de ce parc d'agglomération étants : La végétalisation de la région nord-ouest de la ville, le maintien de l'agriculture urbaine, l'introduction d'équipements adaptés aux besoins de la population.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 400 000 TND HT

Coût travaux : 5 TND HT

Sources de financement : A définir ultérieurement

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse

Autres acteurs : Commune de Kalaa Sghira, Ministère de l'équipement et de l'habitat.

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

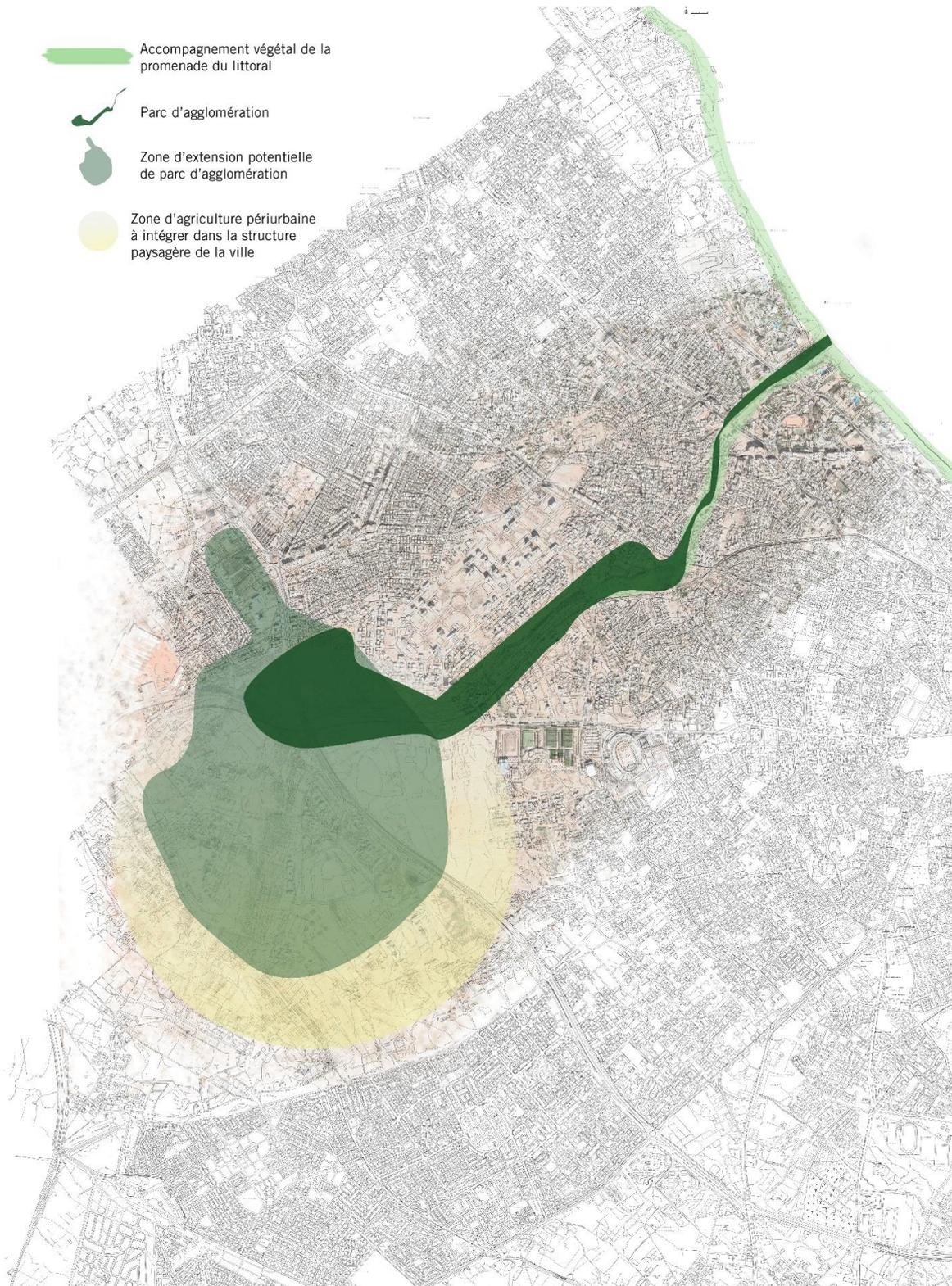
Un équipement de cette envergure devra faire l'objet de certaines attentions, notamment :

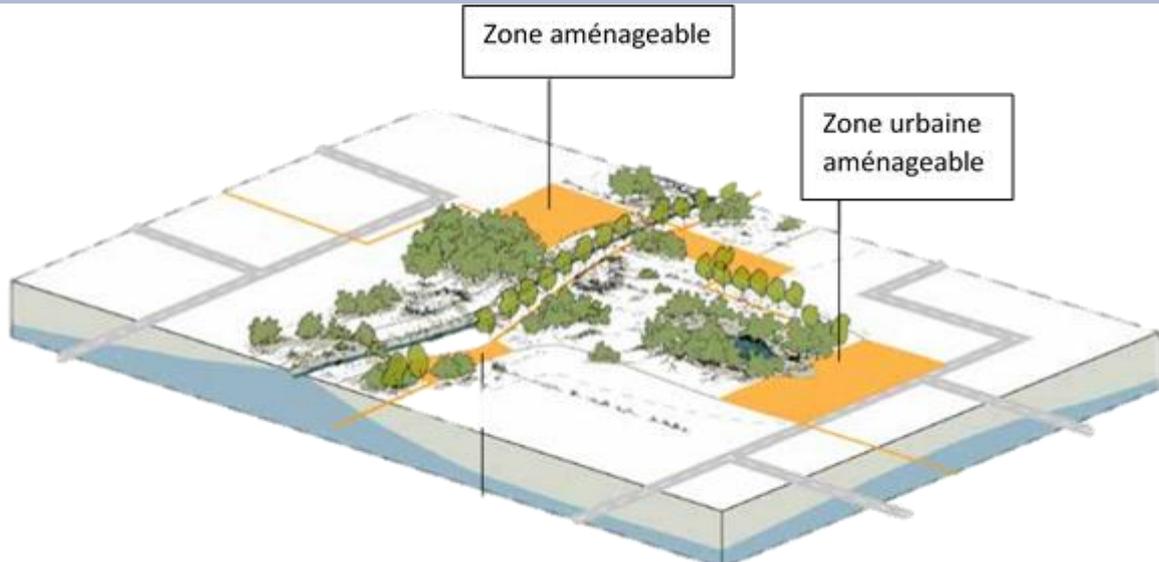
- La nécessité de recourir à des études environnementales,
- La possibilité d'élargir la réflexion au niveau de la conception, notamment par le recours à un concours national pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre comportant des architectes, paysagistes, environnementalistes, ingénieurs spécialisés, hydrauliciens...
- La nécessité d'une coordination étroite avec le PAU.
- La nécessité de coordonner avec le projet de « Parcours d'Oued Blibène et Oued Kharroub » (Cf. Fiche de projet N° 5).

6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse. Possibilité de faire participer à l'entretien les communes limitrophes et les établissements du campus universitaire.

7. Illustrations





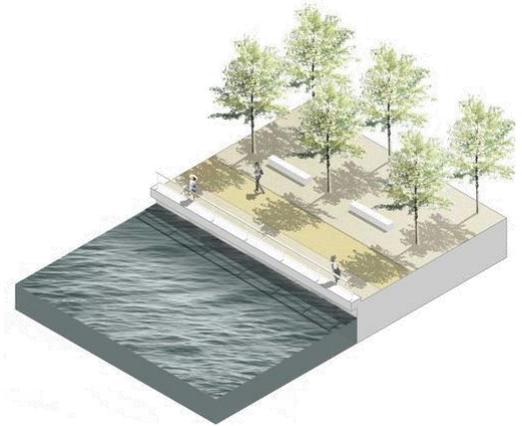
Références



Promenades : des sous espaces verts aménagés



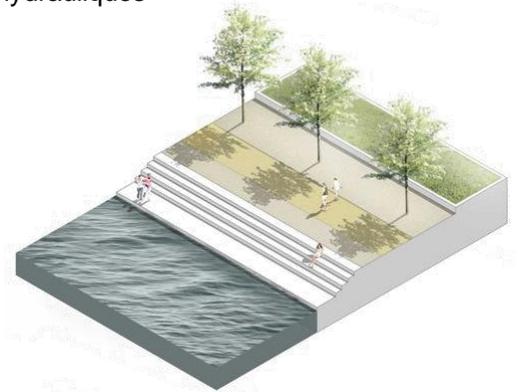
L'accès au parc via les voies transversales



Références : Les aménagements au bord des ressources hydrauliques



Promenade sur les berges de Oued Blibène



Diversité de topographies aménagées



Terrasse publique aménagée



Espace public aménagé pour les loisirs

Activités encadrées : Clubs (espace d'enfant, skate-park, tire à l'arc...)

Parc polyvalent



Pistes cyclables



Espaces ombragés



Espaces de jeu pour enfants



Skatepark



8. Niveau de priorité

Priorité 2 (2024 - 2028)

9. Calendrier

Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES	○		
A- Première phase de travaux		○	
B- Deuxième phase de travaux		○	

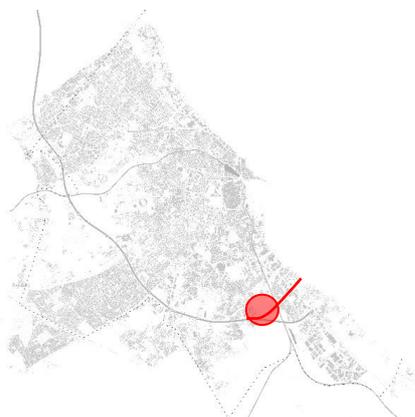
- Durée des études : 8 à 10 mois (y compris adjudication)

- Durée des travaux : 24 mois (y compris adjudication)

XVI : Création d'un parc d'agglomération Sud

Synthèse

La création d'un parc d'agglomération sud participera activement au rééquilibrage du clivage entre le nord et le sud de la ville. Cet équipement indispensable au Grand Sousse offrira, de par sa taille, des possibilités d'aménagements progressives dans le temps et pouvant faire l'objet de plusieurs interventions selon les moyens et les ambitions de la commune.



<p>Maitre d'ouvrage Municipalité de Sousse</p> <p>Coûts estimatifs</p> <p>Etudes: 400 000 TND HT 124 000 € HT</p> <p>Travaux : 5 M TND HT 1 550 000 M € HT</p> <p>Surface concernée 350 Hectares</p> <p>Niveau de priorité Priorité 3 (2026 - 2030)</p>	 <p style="text-align: right;">Google Earth</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. Description du contexte et des enjeux

Dans le prolongement naturel à l'ouest d'oued Hamdoun, la zone humide limitrophe avec le gouvernorat de Monastir et la commune de Zaouia, le parc d'agglomération sud constituera un poumon vert pour la zone défavorisée de Sousse-sud. Conscient de l'enjeu écologique de ce cours d'eau naturel et de son impact environnemental sur toute la région sud de la commune, le conseil municipal actuel a entrepris des partenariats avec des villes et organismes européens. L'évolution prochaine de ces réflexions pourrait conduire à une requalification de la priorité accordée au parc d'agglomération sud de la ville.

2. Principes d'intervention – description des aménagements

La redynamisation du sud de la ville et la mise à niveau de ses équipements structurants requiert aussi la création d'espaces publics de qualité. Ainsi, le parc d'agglomération sud sera essentiellement doté de grands espaces végétalisés et se différenciera du parc d'agglomération nord par ses parcours libres et sa nature à l'état sauvage.

3. Coûts estimatifs

Les prix s'entendent à +/- 20%

Coût étude : 300 000 TND HT

Coût travaux : 3,5 TND HT

Sources de financement : *A définir ultérieurement*

4. Montage institutionnel

Maitre d'ouvrage : Municipalité de Sousse.

Autres acteurs : Ministère de l'environnement.

5. Points de vigilance et mesures d'accompagnement

Un équipement de cette envergure devra faire l'objet de certaines attentions, notamment :

- La nécessité de recourir à des études environnementales,
- La possibilité d'élargir la réflexion au niveau de la conception, notamment par le recours à un concours national pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre comportant des architectes, paysagistes, environnementalistes, ingénieurs spécialisés, hydrauliciens...

6. Gestion et entretien

Maîtrise d'ouvrage : Municipalité de Sousse, Communes limitrophes

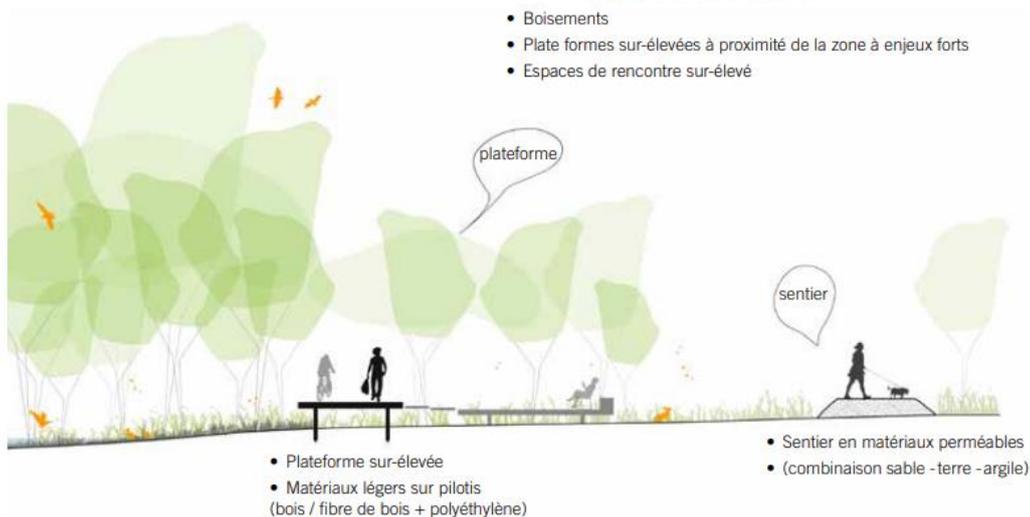
7. Illustrations





Ambiance promenade forestière

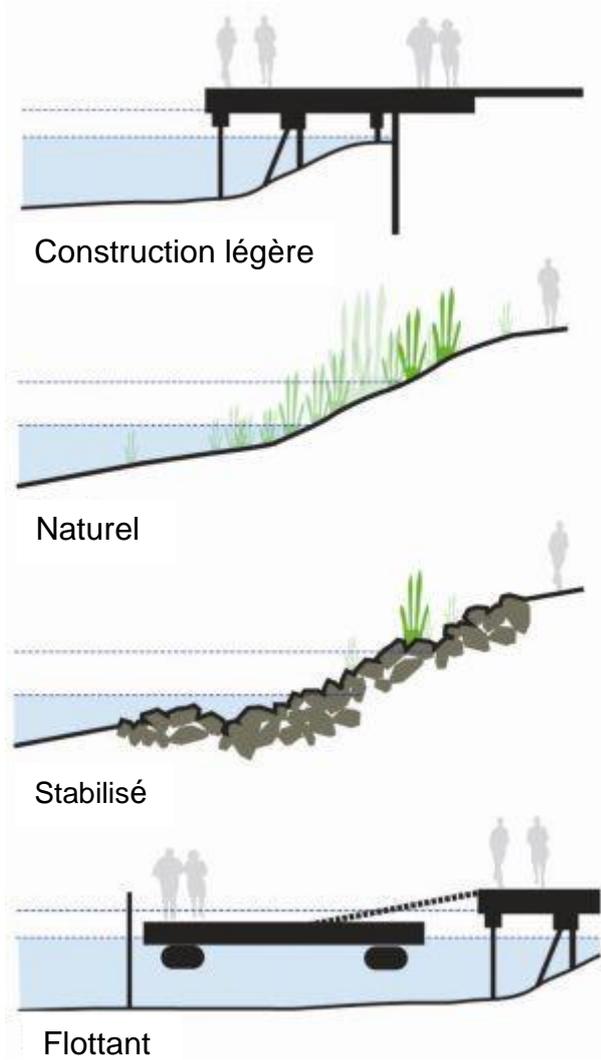
- Boisements
- Plate formes sur-élevées à proximité de la zone à enjeux forts
- Espaces de rencontre sur-élevé



Références



Parc à l'état sauvage, parcours libre : minimum d'installation et d'équipement



Activités libres : Piquenique, parcours de santé, camping encadré...



8. Niveau de priorité

Priorité 3 (2026 - 2030)

9. Calendrier

Le projet de parc d'agglomération sud de la ville pourrait s'inscrire en partie ou dans sa globalité dans le cadre d'un partenariat entre la région de Sousse et la communauté européenne. Auquel cas, son calendrier serait amené à tenir compte de ses nouvelles priorités.

Phase :	2022-2026	2026-2030	Au-delà de 2030
ETUDES		○	
A- Première phase de travaux		○	
B- Deuxième phase de travaux		○	

- Durée des études : 10 à 12 mois (y compris adjudication)
- Durée des travaux : 30 mois (y compris adjudication)

Cartographie de synthèse



PDUI -- Plan directeur des espaces publics PDEP -- Phase III

- I.Requalification des parcours piétons de l'hypercentre
- II.Zone d'Aménagement Concerté du « mur hôtelier », piétonisation d'Av. Hedi Chaker
- III.Chartes d'occupation des domaines publics
- IV.Renforcement des capacités des services municipaux
- V.Parcours transversaux d'Oued Blibène et Oued Kharroub
- VI.Prolongement du parcours piéton de la corniche vers le nord sur DPM
- VII.L'aménagement de la plage Hadrumète et de la jetée Nord du port commercial
- VIII.Aménagement de l'axe balnéaire Sud de la ville
- 👤 IX.La réhabilitation des parcs du centre ville
- X.Requalification des abords du parc Boujaâfar : Gabadji Grandé
- XI.Végétalisation des grands axes structurants de la ville
- XII.Requalification des espaces publics des quartiers AFH
- XIII.Identification / Développement des espaces verts de proximité
- - - XIV.Réseau métropolitain de pistes cyclables
- 🌳 XV.Création d'un parc d'agglomération Nord
- 🌳 XVI.Création d'un parc d'agglomération Sud

<p>FICHE N°1</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 1 800 000 TND HT 595 000 € HT Travaux : 18 à 20 M TND HT 5,5 à 6 M € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 1 (2022 - 2026)</p>	<p>FICHE N°2</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 600 000 TND HT 186 000 € HT Travaux : 6 à 8 M TND HT 1,8 à 2,4 M € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 1 (2022 - 2026)</p>	<p>FICHE N°3</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 60 000 TND HT 19 000 € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 1 (2022 - 2026)</p>	<p>FICHE N° 4</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 60 000 TND HT 19 000 € HT Investissement: 4 à 6 M TND HT 1,2 à 1,8 M € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 1 (2022 - 2026)</p>	<p>FICHE N°5</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 1 600 000 TND HT 495 000 € HT Travaux : 16 à 18 M TND HT 4,9 à 5,5 M € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 1 (2022 - 2026)</p>	<p>FICHE N° 6</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 400 000 TND HT 124 000 € HT Travaux : 4 à 5 M TND HT 1,2 à 1,5 M € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 2 (2024 - 2026)</p>	<p>FICHE N°7</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 150 000 TND HT 47 000 € HT Travaux : 1,5 à 2 M TND HT 462 000 à 615 000 € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 2 (2024 - 2026)</p>	<p>FICHE N°8</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 900 000 TND HT 280 000 € HT Travaux : 10 à 12 M TND HT 3 à 3,6 M € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 2 (2024 - 2028)</p>
<p>FICHE N°9</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 180 000 TND HT 55 000 € HT Travaux : 1,5 à 2 M TND HT 460 000 à 614 000 € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 2 (2022 - 2026)</p>	<p>FICHE N°10</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 350 000 TND HT 107 000 € HT Travaux : 2,5 à 3 M TND HT 768 000 à 920 000 € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 2 (2024 - 2028)</p>	<p>FICHE N°11</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 100 000 TND HT 30 000 € HT Travaux : 1,4 M TND HT 435 000 € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)</p>	<p>FICHE N°12</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 350 000 TND HT 109 000 € HT Travaux : 3,5 à 4 M TND HT 1 à 1,2 M € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)</p>	<p>FICHE N°13</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 200 000 TND HT 61 000 € HT Travaux : 3,5 à 4 M TND HT 1 à 1,2 M € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)</p>	<p>FICHE N°14</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 300 000 TND HT 92 000 € HT Travaux : 3,5 à 4 M TND HT 1 085 000 à 1 240 000 € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 1 et 2 (2022 - 2028)</p>	<p>FICHE N°15</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 400 000 TND HT 124 000 € HT Travaux : 5 M TND HT 1 550 000 € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 2 (2024 - 2028)</p>	<p>FICHE N°16</p> <p>Coûts estimatifs : Etudes : 400 000 TND HT 124 000 € HT Travaux : 5 M TND HT 1 550 000 € HT</p> <p>Niveau de priorité : Priorité 3 (2026 - 2030)</p>